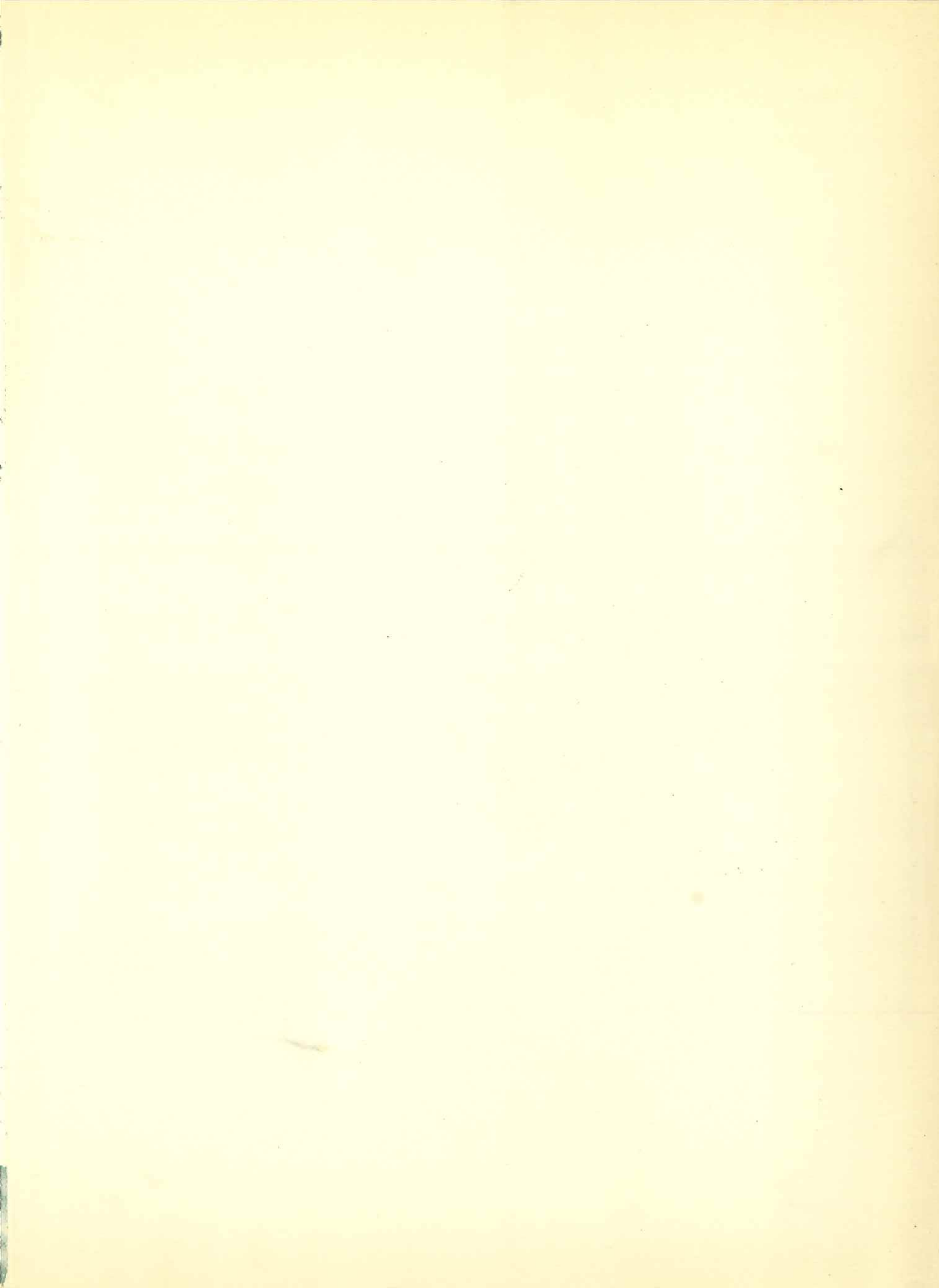


**Banque Centrale
des
Etats de l'Afrique de l'Ouest**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1959



**BANQUE CENTRALE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

EXERCICE 1959

Le libre choix effectué en septembre 1958 par les Etats de l'ouest africain associés à la France n'a pas suffi, à lui seul, à lever toutes les incertitudes qui, du point de vue économique, avaient marqué l'année 1958.

Chacun des Etats, en effet, s'est trouvé dans la nécessité de reconsidérer la nature de ses relations non seulement avec la France mais encore avec chacun des autres Etats. A cette occasion l'existence de l'union monétaire ouest africaine d'une part, le régime particulier de celle-ci à l'intérieur de la zone franc d'autre part, risquaient d'être remis en cause au moment où le redressement monétaire et la participation plus ouverte de la France à l'économie internationale apportaient de profondes modifications au caractère même de cette zone franc.

L'union monétaire de l'Afrique de l'Ouest devait subir une grave atteinte avec le retrait de la Guinée. Les protocoles franco-guinéens, signés le 7 janvier 1959, reconnaissaient le droit pour la République de Guinée de posséder un institut d'émission distinct de celui des autres Etats ouest africains et une monnaie particulière. Depuis lors, l'évolution économique et financière de la Guinée, en raison de ses caractères propres, notamment sur le plan de l'orientation générale et sur celui des modalités d'équilibre de la balance des comptes, avait conduit cette République à se différencier de plus en plus. C'est cependant de façon particulièrement brutale qu'était mise en application, le 1er mars 1960, la décision de créer une « zone monétaire spéciale » guinéenne.

Cette décision enlève à l'union monétaire ouest africaine un partenaire dont l'apport aurait pu contribuer à son développement, en même temps qu'elle isole la Guinée d'Etats avec lesquels elle entretenait des relations étroites constituant un élément important de son économie.

Les décisions fondamentales prises par le Président de la Communauté le 12 juin 1959, comme conclusion des délibérations du Conseil exécutif, ont fixé les lignes générales du régime monétaire des Etats appartenant à la Communauté. Néanmoins, pour l'ensemble de la zone d'émission ouest africaine quelque incertitude a continué à se manifester, non seulement du fait que celle-ci comprend également des Etats relevant d'autres statuts politiques, mais aussi par suite des perspectives d'évolution. Les choix définitifs que chaque Etat exercerait sur ses relations d'ordre économique et monétaire ou sur les modalités exactes d'application de certains de ces choix, tel que celui de l'union douanière conclue le 6 juin 1959, n'étant pas encore arrêtés, l'année 1959 a été, comme la précédente, une année d'expectative pour l'économie ouest africaine.

Les difficultés qui se sont présentées au cours de ces deux années ont pu être surmontées assez facilement grâce à l'organisation ancienne qui a permis d'assurer en 1958 l'écoulement d'une récolte d'arachides exceptionnelle et en 1959 celui d'une récolte de café surabondante, malgré le déséquilibre du marché mondial.

L'équipement du complexe minier et industriel de Fria s'est achevé selon les programmes anciens, tandis que se poursuivait l'équipement des nouvelles exploitations minières de Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Togo.

Si ce n'est en Guinée, ni les entreprises, ni les particuliers n'ont marqué de doute en l'avenir de l'ouest africain. Aucune fuite de capitaux n'a accompagné la mutation des statuts politiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest. La progression des dépôts dans les banques ouest africaines témoigne au contraire de la confiance des populations. Cependant leur répartition géographique très variable montre bien que les déposants sont devenus sensibles aux perspectives locales de l'évolution.

La balance des règlements extérieurs s'est améliorée, mais cette amélioration provient essentiellement du fort accroissement des dépenses publiques françaises dans l'Afrique de l'Ouest.

L'aisance des trésoreries, les facilités de crédits non utilisées, si elles traduisent la persistance de la confiance, manifestent néanmoins une réserve devant un avenir dont le futur cadre de développement n'est pas encore complètement précisé.

Il appartient, en effet, aujourd'hui aux Etats africains de décider eux-mêmes quel sera le cadre de développement économique qui se substituera à l'ancien.

Chaque Etat peut, sans doute, le réduire aux seules limites de ses frontières et obtenir dans ce cadre réduit des résultats apparents immédiats, quoique coûteux. Mais cette fragmentation de l'ancien espace économique, en dehors même de ses conséquences sur les anciens partenaires et des rivalités onéreuses qu'elle susciterait, ne paraît pas avantageuse pour cet Etat lui-même.

Sans doute n'affecte-t-elle pas les entreprises dont l'activité repose sur l'exportation des productions locales. Mais, si intéressant qu'il puisse être, ce n'est point le seul essor de la production d'exportation qui pourra transformer l'économie de l'ouest africain.

Cette transformation suppose également l'accroissement et la diversification des échanges internes et des productions destinées à les alimenter, à la fois pour réduire la dépendance de l'économie locale à l'égard de la conjoncture extérieure et pour améliorer les conditions d'emploi et de vie de la population.

De ce point de vue la considération de la dimension du marché domine toutes les autres. Elle n'a pas moins d'intérêt pour l'industriel du Sénégal ou de Côte d'Ivoire que pour l'éleveur du Niger ou du Soudan. Son importance est même d'autant plus grande que le pouvoir d'achat est encore faible et, dès lors, l'étendue du marché sera un facteur puissant de relèvement de ce pouvoir d'achat.

L'année 1960 semble devoir être à cet égard celle des choix définitifs. D'ores et déjà elle a été marquée par la conclusion d'accords avec la Fédération du Mali.

Les Etats de l'Afrique de l'Ouest ont maintenant pu prendre conscience à la fois des options politiques et économiques qui se présentent à eux et de leurs propres possibilités. Ils détiennent les éléments de leur décision et, à la lumière des événements de 1959, il semble y avoir intérêt à ne plus prolonger les incertitudes.

Sans doute ce choix est-il difficile à exercer car, pour présenter toute sa portée économique, il doit être clair et sans réserve, quelles que soient les renoncements qu'impose forcément l'adhésion à une organisation commune. Mais on ne peut construire dans le doute ni dans la précarité dans un domaine où toutes les décisions se fondent sur des perspectives d'avenir.

Jusqu'ici l'Afrique occidentale avait eu l'avantage de bénéficier d'un « marché commun », plus avancé dans son organisation que celui de l'Europe occidentale ou celui rêvé par l'Amérique latine, et d'une union monétaire indispensable à un développement harmonisé. Aussi convient-il d'être prudent avant de prendre une décision irréversible.

La Banque Centrale, ainsi que le montre son Rapport d'activité, s'est efforcée, quant à elle et dans la mesure de ses moyens, de préserver cette union, permettant ainsi aux Gouvernements responsables de se prononcer en toute connaissance de cause et en dehors de toute pression des circonstances sur l'orientation économique de l'Afrique de l'Ouest et le degré de cohésion favorable à son développement.

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT : M. Robert TEZENAS du MONTCEL,

Représentant de la République de Côte d'Ivoire :

M. Camille ALLIALI, *premier vice-président de l'Assemblée législative de la République de Côte d'Ivoire.*

M. Mohamed T. DIAWARA.

Représentant de la République du Dahomey :

M. Georges GAVARRY, *ministre de l'économie et du plan de la République du Dahomey.*

M. Francois APLOGAN, *ministre des finances de la République du Dahomey.*

Représentant de la République de Haute-Volta :

M. René BASSINGA, *ministre des finances, des affaires économiques et du plan de la République de Haute-Volta.*

M. Sibiri SALEMBERE, *ministre du commerce de la République de Haute-Volta.*

Représentant de la République Islamique de Mauritanie :

M. Mohamed Moktar MAROUF, *ministre de l'industrie, du commerce et des mines de la République Islamique de Mauritanie.*

M. Maurice COMPAGNET, *ministre des finances de la République Islamique de Mauritanie.*

Représentant de la République du Niger :

M. SAMA ALLADJI, *député à l'Assemblée législative de la République du Niger.*

M. TANIMOUN ARI, *député à l'Assemblée législative de la République du Niger.*

N.-B. Les noms de MM. les Administrateurs titulaires sont inscrits en italique majuscule, ceux de leurs suppléants en romain.

Représentant de la République du Sénégal :

M. Karim GAYE, ministre délégué à la Présidence du Conseil, chargé du développement, du plan et de l'économie générale de la République du Sénégal.

M. André PEYTAVIN, ministre des finances de la République du Sénégal.

Représentant de la République soudanaise :

M. Hamaciré N'DOURE, ministre du commerce, de l'industrie et des transports de la République soudanaise.

M. KOUYATE Seydou Badian, ministre de l'économie rurale et du plan de la République soudanaise.

Représentant de la République du Togo :

M. Paulin EKLOU.

M. Jean GIRY, délégué de la République du Togo à Paris.

Représentants du ministre des finances et des affaires économiques de la République française :

M. Pierre DEHAYE, directeur adjoint au ministère des finances.

M. Jean GUINARD, sous-directeur au ministère des finances.

M. Louis CLOSON, directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. Pierre VALDANT, chef du service des affaires économiques d'Outre-Mer.

Représentant des ministres de la République française chargés de la coopération économique et technique avec les Etats de la zone d'émission.

M. André PAIRAULT, président directeur général de sociétés.

M. François CHAUMET.

Représentants de la Banque de France :

M. Pierre CALVET, sous-gouverneur de la Banque de France.

M. Jean CHANEL, inspecteur de la Banque de France, chef du Secrétariat du Comité monétaire de la zone franc.

M. Jean BOLGERT, directeur général honoraire de la Banque de France.

M. Marcel THERON, inspecteur de la Banque de France, détaché à la direction générale des services étrangers.

Représentant du Comité monétaire de la zone franc :

M. Henri BISSONNET, sous-directeur au ministère des finances et des affaires économiques.

M. Jean TEYSSIER d'ORFEUIL, administrateur civil au ministère des finances.

Représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun :

M. Georges GAUTIER, président du Conseil d'administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun.

M. Claude PANOUILLOT, directeur général de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun.

Représentant de la Caisse Centrale de Coopération Economique :

M. André POSTEL — VINAY, directeur général de la Caisse Centrale de Coopération Economique.

M. Jean REY, directeur à la Caisse Centrale de Coopération Economique.

COLLÈGE DES CENSEURS

M. de la BRUCHOLERIE.

M. HÉBRARD.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Robert JULIENNE

BANQUE CENTRALE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

AGENCES

ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

DAKAR (Sénégal)

BAMAKO (Soudan)

LOMÉ (Togo)

CONAKRY (Guinée)*

NIAMEY (Niger)

COTONOU (Dahomey)

OUAGADOUGOU (Haute-Volta)

DIRECTION GÉNÉRALE
128, rue du Faubourg-Saint-Honoré
PARIS (8^e)

* Fermée le 1^{er} mars 1960.

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1959

SOMMAIRE

1 - <i>De l'Institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.</i>	
1.1. La transformation des institutions.....	3
1.2. Le choix de la Guinée	5
1.3. Rôle de la Banque Centrale dans l'économie ouest africaine	5
2 - <i>L'évolution des disponibilités monétaires en 1959 et ses causes directes.</i>	
2.1. L'évolution des dépôts en banque	11
2.2. L'évolution des comptes courants postaux	14
2.3. L'évolution de l'ensemble des disponibilités monétaires scripturales ..	15
2.4. L'évolution des disponibilités en monnaie fiduciaire	15
2.5. Le mouvement général de l'ensemble des disponibilités monétaires	17
2.6. Les causes directes de l'évolution des disponibilités monétaires	20
3 - <i>La balance des règlements extérieurs.</i>	
3.1. Les modalités d'exécution des règlements extérieurs	25
3.2. L'évolution des avoirs extérieurs de la Banque Centrale	27
3.3. L'évolution de la balance des règlements publics français	27
3.4. L'évolution de la balance des règlements autres que ceux du Trésor public français	31
3.5. L'évolution de la balance commerciale	32
3.6. L'évolution de la balance des règlements non commerciaux	34
3.7. Balance générale des règlements extérieurs	35

4 - *L'évolution des crédits à l'économie.*

4.1. Les différentes sources de crédits à l'économie ouest africaine	41
4.2. L'évolution des crédits sur ressources monétaires	43
4.3. L'évolution des crédits à court terme	43
4.4. La commercialisation de la récolte d'arachides	47
4.5. La commercialisation de la récolte de cacao	51
4.6. La commercialisation de la récolte de café	53

5 - *Le financement des crédits à l'économie et l'action de la Banque Centrale.*

5.1. Les modalités de financement des crédits à l'économie ouest africaine.	59
5.2. Le financement des crédits à moyen et long terme sur ressources extérieures	60
5.3. Les crédits à court terme consentis par les établissements de « crédits sociaux » et le concours de la Banque Centrale.....	63
5.4. Le financement des crédits bancaires et le concours de la Banque Centrale	64
5.5. Le concours de la Banque Centrale au financement des crédits à moyen terme	65
5.6. Le concours de la Banque Centrale au financement des crédits à court terme	66

6 - *L'évolution de la circulation fiduciaire et son entretien par la Banque Centrale.*

6.1. L'évolution de la circulation fiduciaire	71
6.2. Composition de la circulation fiduciaire	74
6.3. Les mouvements de billets à l'intérieur de la zone d'émission	75

7 - *L'administration de la Banque Centrale.*

7.1. Le Conseil d'administration et le Collège des censeurs	81
7.2. Les services de la Banque Centrale	82
7.3. Rapports entre la Banque Centrale et les autres institutions économiques et financières	83

8 - *Les résultats financiers de l'exercice 1959.*

8.1. Le compte de profits et pertes	87
8.2. Les produits d'exploitation	88
8.3. Les charges d'exploitation	91
8.4. Les résultats financiers de l'exercice	94

ANNEXES

1 - Lois et conventions intéressant l'activité de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	99
2 - Statistiques économiques ouest africaines	103
3 - Statistiques monétaires et bancaires ouest africaines	121

1^{re} PARTIE

DE L'INSTITUT D'ÉMISSION
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE
& DU TOGO

A LA BANQUE CENTRALE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

I. — DE L'INSTITUT D'ÉMISSION
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET DU TOGO
A LA BANQUE CENTRALE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

I.1. La transformation des institutions.

Le 4 avril 1959, une ordonnance signée du Président de la République, Président de la Communauté, décidait :

« L'Institut d'Emission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo, établi-
« sement public géré selon les lois et usages du commerce et doté de l'autonomie
« financière, prend la dénomination de Banque Centrale des Etats de l'Afrique de
« l'Ouest. »

Cette modification de raison sociale traduisait le changement profond qui venait d'être apporté dans les rapports de la France avec les peuples d'outre-mer liés à elle depuis tant d'années.

Le referendum du 28 septembre 1958 les avait tous appelés à un choix décisif : affronter seuls leur destin ou fortifier leur jeune autonomie en constituant avec la France une libre communauté.

Seule, la Guinée choisit la première voie tandis que, tout aussi librement, les sept autres Territoires que groupait, depuis cinquante ans, la Fédération de l'Afrique Occidentale Française, décidaient d'adhérer, en qualité d'Etats autonomes, à la Communauté que leur proposait la République française.

Dans le même temps, le Togo, administré par la France sous tutelle des Nations Unies, se voyait reconnaître la complète autonomie interne dans l'immédiat, et la pleine souveraineté au terme du régime international de tutelle fixé au 27 avril 1960.

Pour le présent, et à la demande de la République togolaise, la République française assumerait pour elle la responsabilité de la diplomatie, de la monnaie et de la défense dans des conditions réglées par convention (a).

Dans les Etats adhérents à la Communauté, l'exercice des compétences en matière de monnaie était confié aux autorités chargées des affaires communes.

a) Ordonnance n° 58-1376 du 30 décembre 1958 portant statut de la République du Togo.

En attendant qu'elles puissent s'organiser, la Constitution du 4 octobre 1958 permettait au Président de la République française, Président de la Communauté, de prendre dans l'immédiat les mesures nécessaires ; l'une d'elles devait être la mise en harmonie du régime de l'émission monétaire avec le statut des Etats nouveaux.

Tels sont la genèse historique et le cadre juridique de l'ordonnance du 4 avril 1959. Ses dispositions ne se limitent pas à un simple changement de panon-
ceau : elles transforment le statut même de notre établissement.

Si celui-ci demeure un « établissement public », il cesse d'être un « établissement public national » français et la nouvelle composition de son Conseil d'administration confirme son caractère d'organisation multinationale.

L'article 2 de l'ordonnance du 4 avril 1959 dispose en effet :

« La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest est administrée par un conseil « présidé par une personnalité nommée par le Président de la République, Président de la « Communauté, sur proposition du ministre chargé des affaires communes en matière de « monnaie et comprenant, selon une composition paritaire :

- « Un représentant de la République de Côte d'Ivoire.
- « Un représentant de la République du Dahomey.
- « Un représentant de la République de Haute-Volta.
- « Un représentant de la République islamique de Mauritanie.
- « Un représentant de la République du Niger.
- « Un représentant de la République du Sénégal.
- « Un représentant de la République soudanaise.
- « Un représentant de la République du Togo.
- « Deux représentants du ministre des Finances et des Affaires économiques de la « République française.
- « Un administrateur désigné conjointement par les ministres de la République française « chargés de la coopération économique et technique avec les Etats de la zone d'émission.
- « Deux administrateurs représentant la Banque de France désignés par le gouverneur « de la Banque.
- « Un représentant du Comité monétaire de la zone franc désigné par le ministre des « Finances et des Affaires économiques.
- « Un représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du « Cameroun désigné par le ministre des Finances et des Affaires économiques.
- « Le Directeur général de la Caisse Centrale de Coopération Economique.
- « En cas d'empêchement, chaque membre du Conseil d'administration peut se faire « représenter aux délibérations du Conseil par un suppléant désigné pour la durée du « mandat du titulaire ».

Les très larges pouvoirs conférés à notre établissement dans le domaine de l'émission monétaire se sont ainsi trouvés remis à la décision d'un Conseil où siègent huit représentants choisis par les Gouvernements des Etats de l'Afrique de l'Ouest (a). Leur choix a été tel qu'il donne à ces Etats la certitude que leur voix sera entendue et que le Conseil exercera pleinement les pouvoirs qui lui sont dévolus.

Cependant et par effet de sa libre volonté, un seul des Etats ouest africains n'y est pas représenté : la Guinée.

a) La Convention franco-togolaise du 25 février 1958 disposait déjà : « Les autorités togolaises décident des conditions dans lesquelles il est pourvu par leurs soins à la nomination de leurs représentants au Conseil d'administration et au Collège des censeurs de l'Institut d'Emission de l'A. O. F. et du Togo ».

1.2. Le choix de la Guinée.

La République de Guinée a choisi, en effet, de se dégager de toutes les organisations la reliant encore à ses anciens partenaires.

Dès le 7 janvier 1959, un protocole d'accord signé par les représentants des Gouvernements de la République française et de la République de Guinée « fixant les modalités d'appartenance de cette dernière à la zone franc » prévoyait la création d'un « institut d'émission guinéen » et celle d'une monnaie guinéenne distincte de la monnaie des autres Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Il n'aurait pas été sans précédent que, dans un Etat proclamant son indépendance, l'organisme assurant antérieurement sur son territoire l'émission monétaire arrêât ses opérations sans attendre la mise en place de nouvelles institutions et sans prendre en considération les dommages en résultant pour le nouvel Etat.

En conformité de vue avec les hautes autorités de la Communauté, notre Conseil d'administration, profondément soucieux de l'avenir de l'Afrique de l'Ouest tout entière, n'a pas voulu risquer de le compromettre en excluant la Guinée d'une union monétaire à laquelle elle appartenait et qui demeurerait, dans le bouleversement des institutions, l'instrument le plus sûr du développement commun des Etats.

La Banque Centrale a donc continué à assurer en Guinée, dans les mêmes conditions et avec le même soin, le service de l'émission monétaire jusqu'à ce que, sans préavis, le Gouvernement de la République de Guinée suspende, le 1^{er} mars 1960, l'activité de son agence de Conakry.

Le présent rapport concerne une période antérieure à la sortie de la Guinée de l'union monétaire ouest africaine ; il rend donc compte de l'activité de la Banque Centrale en ce pays.

1.3. Rôle de la Banque Centrale dans l'économie ouest africaine.

Le rôle dévolu à la Banque Centrale est d'assurer à l'économie ouest africaine une monnaie valable aussi bien dans les échanges intérieurs que dans les transactions extérieures.

Cette mission s'accomplit en trois actes, étroitement liés :

- la Banque Centrale pourvoit à la mise en circulation des espèces (billets et pièces) représentatives de monnaie ;
- elle assure la convertibilité de la monnaie émise par elle en une monnaie acceptée en règlement de transactions extérieures ;
- elle règle la création de monnaie scripturale par le système bancaire, lui accordant son concours en fonction des ressources dont il dispose (du fait notamment des dépôts reçus par lui et des besoins de l'économie).

Les statuts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest lui font une obligation d'échanger les francs français qui lui sont remis contre sa propre monnaie et ce à un taux fixé en dehors d'elle. Elle n'est donc pas maîtresse de régler la création de monnaie ouest africaine contre apports de fonds extérieurs quelle que soit l'origine de ces apports et quel que soit leur emploi dans l'économie locale.

L'obligation lui est également faite d'assurer la contre-valeur, au taux fixé, en francs français, de tous francs ouest africains qui lui sont remis, quel que soit le motif du transfert requis.

Ces opérations de change, auxquels se limitent les organismes d'émission monétaire de certains pays, ne posent pas de graves problèmes hormis ceux d'entretien matériel de la circulation fiduciaire locale et de gestion des réserves.

Il n'en est pas de même lorsque l'institut d'émission, et tel est le cas de notre Banque Centrale, s'est vu reconnaître un certain pouvoir de « créer de la monnaie » par octroi de crédit au système bancaire. Il court en effet le risque que cette création dépasse les possibilités d'absorption de l'économie locale et provoque, par inflation, une détérioration de la monnaie intérieure, une demande accrue d'importations de l'étranger entraînant, en effet, pour leur règlement, la baisse des réserves monétaires jusqu'au point où celles-ci cessent de garantir la convertibilité extérieure de la monnaie locale.

Ce danger est particulièrement grand dans les pays non industrialisés où toute augmentation du pouvoir d'achat des particuliers, des entreprises privées ou des collectivités publiques se traduit presque immédiatement par une demande nouvelle d'importation de produits ou de remise sur l'extérieur. Dans ces conditions, la « création de monnaie » que provoque l'ouverture de crédit ne peut être qu'une anticipation sur un accroissement de recettes d'exportations ou une diminution de dépenses d'importations. Cette anticipation est d'autant plus risquée qu'elle est à plus long terme ; elle peut être raisonnablement tentée si elle demeure à court terme et s'appuie sur des biens dont la « réalisation » est convenablement assurée.

La création de monnaie doit être d'autant plus ajustée qu'aucune entrave n'est apportée à l'achat des biens extérieurs et plus généralement à la transférabilité de la monnaie locale. Une création ne répondant pas aux besoins réels de l'économie locale peut, en effet, n'avoir d'autres résultats que d'alimenter des transferts sur l'extérieur.

Si les pouvoirs conférés à la Banque Centrale sont très larges, les limites dans lesquelles il lui est possible de les exercer, sans compromettre la santé de l'économie ouest africaine, sont donc étroites.

Sa tâche lui est cependant facilitée par deux facteurs dont l'influence ne saurait être sous-estimée.

Le premier est le très large concours du Trésor public français qui se manifeste, tant par les recettes que procurent à la balance des paiements de l'ouest africain les dépenses qu'il y effectue, que par la garantie inconditionnelle qu'il accorde à la convertibilité de la monnaie ouest africaine, même en cas d'épuisement des disponibilités extérieures de la Banque Centrale.

Le second, encore plus important pour un fonctionnement autonome du système monétaire ouest africain, est la combinaison des ressources, la compensation des risques que permet l'étendue de son territoire d'application. Les dernières années en témoignent éloquemment, qui ont vu alterner les « difficultés » de l'arachide sénégal-nigérienne et celles du café éburnéen.

Une « union monétaire » qui s'étend sur le sixième de la superficie du continent africain et groupe le dixième de la population de l'Afrique tout entière est, pour les nouveaux Etats de l'Afrique de l'Ouest, un atout de premier ordre dans la recherche de leur développement futur.

*
* *

C'est à retracer l'évolution de cette union monétaire ouest africaine au cours de l'année 1959 que s'attachera ce rapport.

Retenant le cadre du cycle saisonnier de l'économie ouest africaine qui court du 1^{er} octobre au 30 septembre, il examinera d'abord l'évolution des disponibilités monétaires pour rechercher ensuite les causes de leurs variations.

Cette analyse conduira à l'examen successif de la balance des règlements extérieurs et de la distribution du crédit, et enfin du rôle de la Banque Centrale en ce dernier domaine.

L'administration et les résultats financiers de la Banque Centrale au cours de l'exercice 1959 seront exposés en conclusion.

2^{me} PARTIE

**L'ÉVOLUTION
DES DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES
EN 1959
ET SES CAUSES DIRECTES**

Tableau N° 1 : Evolution des dépôts de la clientèle dans les banques de dépôts (a)

DATES	Particuliers et entreprises				Comptes Trésor Public	TOTAL
	Comptes chèques	Cptes Cts Créditeurs	Dépôts à terme	Total		
Millions de francs c.f.a.						
1958						
Janvier	6.868,4	12.351,6	2.076,9	21.296,9	1.439,6	22.736,5
Février	6.775,9	12.717,7	2.104,1	21.597,7	1.346,5	22.944,2
Mars	7.043,5	13.339,3	2.136,3	22.519,1	1.547,8	24.066,9
Avril	7.127,2	12.835,6	2.167,4	22.130,2	984,6	23.114,8
Mai	7.069,5	12.728,5	2.260,1	22.058,1	842,5	22.900,6
Juin	6.987,2	13.406,3	2.176,6	22.570,1	1.055,2	23.625,3
Juillet	6.708,5	12.573,4	2.095,8	21.377,7	722,4	22.100,1
Août	6.561,0	13.189,9	2.066,9	21.817,8	684,6	22.502,4
Septembre	6.339,8	11.485,8	1.942,9	19.768,5	690,4	20.458,9
Octobre	6.265,0	11.594,0	2.083,7	19.942,7	527,7	20.470,4
Novembre	6.337,8	13.394,1	2.085,4	21.817,3	511,0	22.328,3
Décembre	6.655,7	13.693,3	1.931,0	22.280,0	570,0	22.850,0
1959						
Janvier	6.869,8	14.692,2	1.823,6	23.385,6	1.253,2	24.638,8
Février	7.299,6	16.073,5	1.781,8	25.154,9	2.062,7	27.217,6
Mars	7.954,9	16.355,6	1.761,3	26.071,8	1.731,8	27.803,6
Avril	7.607,7	15.672,0	1.896,6	25.176,3	2.275,8	27.452,1
Mai	7.631,8	16.584,3	1.941,3	26.157,4	3.341,6	29.599,0
Juin	8.003,2	16.523,1	1.957,8	26.484,1	3.952,5	30.436,6
Juillet	7.746,8	15.894,0	2.073,0	25.713,8	3.549,6	29.263,4
Août	7.819,1	15.591,9	2.078,1	25.489,1	3.469,4	28.958,5
Septembre	7.559,9	14.891,7	2.201,9	24.653,5	3.834,5	28.488,0
Octobre	7.756,9	14.488,4	2.145,4	24.390,7	1.823,7	26.214,4
Novembre	8.041,3	14.729,2	2.290,2	25.060,7	1.149,5	26.210,2
Décembre	8.297,4	14.178,8	2.072,2	24.548,4	965,4	25.513,8

(a) B.A.O. - B.C.A. - B.N.C.I. - Crédit Lyonnais - Société Générale.

II. — L'ÉVOLUTION DES DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES EN 1959

Les signes monétaires (billets et pièces métalliques) émis par la Banque Centrale ne constituent qu'une des formes de la monnaie. Près des 4/10^e des «disponibilités monétaires» recensées dans notre zone d'émission ne sont matérialisés que par une écriture dans les comptes d'une banque ou d'un centre de chèques postaux.

La différence entre la monnaie fiduciaire, représentée par les billets et pièces, et la monnaie scripturale n'est pas seulement formelle, elle a une grande importance économique. Les *dépôts* constituent en effet la principale des *ressources* du système bancaire d'un pays lui permettant de financer son expansion économique sur ses propres forces et sans atteinte à la valeur de sa monnaie ; à ce titre, l'évolution des dépôts en banque mérite de retenir notre attention.

2.1. L'évolution des dépôts en banque.

Les guichets des banques commerciales exerçant leur activité dans notre zone d'émission ont enregistré des dépôts d'un montant moyen, en 1959, de 27,6 milliards de francs c.f.a., supérieur de 23 % environ au montant moyen de l'année 1958 (*tableau 1*).

Les liens très étroits qui ont subsisté en 1959 entre le Trésor public français et les trésoreries des Etats de notre zone d'émission, à l'exception de celle de la République de Guinée, enlèvent toute signification économique locale à l'évolution du montant des comptes ouverts au nom du Trésor ; seule a eu une influence appréciable, mais locale, l'évolution du compte courant du Trésor guinéen ainsi que nous le relevons plus loin.

Les dépôts des particuliers et entreprises retiendront seuls notre attention présentement (*tableau 2*).

La profonde variation saisonnière qui affecte toute l'activité de notre zone d'émission à l'économie essentiellement agricole se manifeste également dans le niveau des dépôts en banque. Afin d'éliminer autant que faire se peut une influence simplement saisonnière, nous prendrons pour terme habituel de nos comparaisons, comme tout au cours de notre étude, le 30 septembre, date à laquelle les phénomènes monétaires étudiés marquent le plus fréquemment leur minimum.

Dépôts bancaires de la clientèle particulière

Tableau N° 2 : Montant des dépôts bancaires de la clientèle particulière*

ÉTATS	1958				1959		
	31 mars	31 août	30 sept.	31 déc.	31 mars	30 sept.	31 déc.
Millions de francs c.f.a.							
Sénégal	9.239,8	8.979,8	8.204,2	9.649,4	10.511,2	10.320,7	9.982,4
Soudan	1.276,2	1.188,8	1.134,3	1.423,9	1.344,7	1.444,3	1.273,4
Guinée	3.445,1	3.531,4	2.511,5	2.194,6	3.014,7	2.797,3	2.250,3
Côte d'Ivoire	5.528,4	5.134,8	4.959,5	5.677,9	7.500,9	6.429,2	7.180,7
Haute-Volta	735,0	676,6	679,5	914,1	972,7	939,3	1.043,7
Niger	665,6	568,1	498,3	592,2	612,2	553,4	625,9
Dahomey	1.044,9	1.127,8	1.164,6	1.236,7	1.400,0	1.418,9	1.478,1
Togo	584,1	610,5	616,6	591,2	715,4	750,4	713,9
Total	22.519,1	21.817,8	19.768,5	22.280,0	26.071,8	24.653,5	24.548,4

*Total des dépôts en francs en comptes chèques, comptes courants et dépôts à terme.

Tableau N° 3 : Répartition géographique des dépôts bancaires*

ÉTATS	1958			1959		
	31 mars	30 sept.	31 déc.	31 mars	30 sept.	31 déc.
Pourcentages du total des dépôts						
Sénégal-Mauritanie	41,0	41,5	43,3	40,3	41,9	40,7
Soudan	5,7	5,8	6,4	5,2	5,9	5,2
Guinée	15,3	12,7	9,9	11,6	11,3	9,2
Côte d'Ivoire	24,5	25,1	25,5	28,8	26,1	29,3
Haute-Volta	3,3	3,4	4,1	3,7	3,8	4,2
Niger	3,0	2,5	2,6	2,3	2,2	2,5
Dahomey	4,6	5,9	5,6	5,4	5,8	6,0
Togo	2,6	3,1	2,6	2,7	3,0	2,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

*A l'exclusion des comptes créditeurs en devises étrangères.

Cependant, comme notre précédent rapport l'a signalé, le referendum constitutionnel du 28 septembre 1958 n'ayant pas été sans effet sur le volume des dépôts en banque dans notre zone d'émission, une exception sera faite ici et notre comparaison portera sur la situation au 31 août des deux dernières années.

Du 31 août 1958 au 31 août 1959, les dépôts en francs des particuliers et entreprises dans les banques de notre zone d'émission ont progressé de 17 % environ, leur montant s'élevant de 21,8 milliards à 25,5 milliards de francs c.f.a.

Cette progression ne s'est cependant pas manifestée uniformément dans les différents Etats de notre zone d'émission ; dans l'un d'entre eux, le montant des dépôts a même marqué une très sensible diminution. Regroupant les Etats en régions économiques entre lesquelles les relations bancaires sont particulièrement étroites, le tableau ci-après illustre ces différences.

Dépôts bancaires en francs des particuliers et entreprises

<u>Etats</u>	<u>31 août 1958</u>	<u>31 août 1959</u>	<u>Variation</u>
	Milliards de francs c.f.a.		± %
Mali-Mauritanie	10,2	12,2	+ 19
Guinée	3,5	3,0	— 15
Côte d'Ivoire-Haute-Volta.	5,8	7,5	+ 29
Niger-Dahomey	1,7	2,0	+ 20
Togo	0,6	0,8	+ 30
<i>Ensemble</i>	21,8	25,5	+ 17

La progression des dépôts bancaires a donc été plus forte dans les Etats du sud que dans ceux du nord et cependant la concentration des dépôts au Sénégal n'en demeure pas moins marquée (*tableau 3*).

Répartition régionale des dépôts bancaires

<u>Etats</u>	<u>31 août 1958</u>	<u>31 août 1959</u>
	Pourcentages	
Mali-Mauritanie	46,8	47,8
Guinée	16,0	11,8
Côte d'Ivoire-Haute-Volta.	26,6	29,4
Niger-Dahomey	7,9	7,9
Togo	2,7	3,1

2.2. Evolution des comptes courants postaux.

La répartition géographique des dépôts « privés » en comptes courants postaux et leur évolution au cours de l'année 1959 sont très voisines de celles des dépôts bancaires (tableau 4).

Répartition et évolution des dépôts en comptes courants postaux des particuliers et entreprises

Etats	Répartition régionale		Variation 1958-1959
	31 août 1958	31 août 1959	
	Pourcentages		
Mali-Mauritanie	52,0	52,5	+ 17
Guinée	8,1	2,3	— 50
Côte d'Ivoire-Haute-Volta	21,4	25,8	+ 39
Niger-Dahomey	18,4	18,9	+ 18
Togo (a)	0,1	0,5	+ 400
Ensemble	100,0	100,0	+ 15

(a) Service ouvert le 1er mai 1958.

Tableau N° 4 : Dépôts en Comptes Courants Postaux des particuliers et entreprises

CENTRES	1958			1959		
	31 mars	31 août	31 déc.	31 mars	31 août	31 déc.
	Millions de francs c.f.a.					
Saint-Louis	152,3	230,7	411,8	334,4	245,2	226,0
Dakar	1.413,3	1.624,4	1.826,5	1.861,8	1.926,1	1.894,4
Bamako	311,3	339,0	326,0	357,4	381,7	419,9
Conakry (a)	274,1	343,9	24,0	73,4	113,5	170,3
Abidjan	626,4	607,4	597,3	769,1	746,1	786,5
Ouagadougou	236,8	294,8	270,8	364,0	512,4	368,3
Niamey	400,7	424,4	308,6	428,1	446,7	359,0
Cotonou	336,2	351,0	382,0	441,3	471,1	428,6
Lomé	(b)	5,8	20,6	26,9	26,1	35,7
Total	3.751,1	4.221,4	4.313,3	4.695,5	4.868,9	4.688,7

(a) Centre géré à partir du 1^{er} novembre 1958 par le Service des Postes de la République de Guinée. Les comptes tenus à Conakry par l'ex-Office des Postes de l'A.O.F. ont été progressivement soldés. Le total général de ce tableau les comprend pour 145,7 millions c.f.a. au 31 décembre 1958, et 39,1 au 31 mars 1959.

(b) Centre ouvert le 1^{er} mai 1958.

2.3. *Evolution de l'ensemble des disponibilités monétaires scripturales.*

Les dépôts en banque et les comptes courants postaux sont les deux formes de la monnaie scripturale dans notre zone d'émission : la totalisation des données ci-dessus permet donc d'apprécier l'évolution de l'ensemble des disponibilités en monnaie scripturale au cours de la période sous revue.

<i>Evolution de la monnaie scripturale</i>			
(dépôts des particuliers et entreprises)			
<u>Etats</u>	<u>31 août 1958</u>	<u>31 août 1959</u>	<u>Variation</u>
	Milliards de francs c.f.a.		± %
Mali-Mauritanie	12,4	14,7	+ 18
Guinée	3,8	3,1	— 20
Côte d'Ivoire-Haute-Volta	6,7	8,8	+ 31
Niger-Dahomey	2,5	3,0	+ 20
Togo	0,6	0,8	+ 33
<i>Ensemble</i>	<u>26,0</u>	<u>30,4</u>	<u>+ 17</u>

Les différences régionales que ce tableau révèle ont des causes variées dont il est difficile d'apprécier objectivement le poids et la permanence ; certaines d'entre elles peuvent n'avoir qu'un caractère temporaire ou saisonnier ; la très forte récolte de café du Togo et de la Côte d'Ivoire, le volume moyen de la récolte d'arachides du Soudan et du Sénégal et sa rapide exportation pourraient expliquer en partie les différences relevées. L'influence de ces derniers facteurs s'exerce beaucoup plus, il est vrai, sur la circulation fiduciaire, la commercialisation de la récolte annuelle d'une multitude de produits ruraux se réglant quasi exclusivement en espèces qui ne se convertiront en monnaie scripturale qu'à leur retour aux caisses du Trésor ou des banques.

2.4. *Evolution des disponibilités en monnaie fiduciaire.*

L'étude des variations de la circulation fiduciaire au cours de l'année 1958-1959 trouvera sa place naturelle dans l'exposé des caractéristiques propres et du déroulement des campagnes de commercialisation des grandes productions agricoles de l'ouest africain ainsi que dans le compte rendu de l'activité propre de la Banque Centrale chargée de l'émission de cette monnaie fiduciaire. Il nous suffira de noter, ici, que le montant des billets et pièces émis par notre établissement a été, au cours de la campagne 1958-1959, supérieur de 12 % en moyenne à celui de la campagne précédente :

<u>Campagnes</u>	<u>Circulation fiduciaire moyenne</u>	<u>Variation relative</u>
	Milliards francs c.f.a.	%
1955-1956	36,8	—
1956-1957	41,1	+ 11,8
1957-1958	47,3	+ 15,1
1958-1959	53,1	+ 12,2

Tableau N° 5 : Circulation fiduciaire ouest africaine
Estimation des encaisses des particuliers et entreprises

En fin de mois	Billets et pièces en circulation	Encaisses publiques			Encaisses des Banques	Billets et pièces dans le public (a)	Importance relative des encaisses privées
		Trésor	Agences spéciales	Total			
Millions de francs c.f.a.							Pourcentages
1957							
Janvier.....	48.292	2.377	3.045	5.422	835	42.035	87,0
Février.....	49.795	2.706	3.137	5.843	821	43.131	86,6
Mars.....	48.422	2.459	3.785	6.244	631	41.547	85,8
Avril.....	46.207	2.350	4.106	6.456	502	39.249	84,9
Mai.....	43.818	2.190	4.300	6.490	476	36.852	84,1
Juin.....	42.068	2.314	4.628	6.942	464	34.662	82,3
Juillet.....	39.020	2.205	4.338	6.543	422	32.055	82,2
Août.....	37.828	2.225	3.937	6.162	436	31.230	82,6
Septembre...	36.828	1.797	3.837	5.634	416	30.778	83,6
Octobre.....	37.183	1.764	3.508	5.272	472	31.439	84,6
Novembre....	39.234	2.082	3.253	5.335	647	33.252	84,8
Décembre...	46.833	2.037	3.179	5.216	936	40.681	86,9
1958							
Janvier.....	53.150	2.477	3.483	5.960	966	46.224	87,0
Février.....	57.223	2.043	3.457	5.500	930	50.793	88,8
Mars.....	55.860	1.953	3.838	5.791	759	49.310	88,3
Avril.....	53.777	1.958	4.251	6.209	609	46.959	87,3
Mai.....	51.657	2.396	4.391	6.787	600	44.270	85,7
Juin.....	49.068	2.080	4.537	6.617	570	41.881	85,4
Juillet.....	46.707	1.961	4.745	6.706	567	39.434	84,4
Août.....	45.127	2.009	4.035	6.044	504	38.579	85,5
Septembre...	44.677	2.703	4.103	6.806	541	37.330	83,6
Octobre.....	43.559	2.171	3.851	6.022	601	36.936	84,7
Novembre...	45.501	2.196	3.650	5.846	722	38.933	85,5
Décembre...	53.027	1.803	3.595	5.398	1.221	46.408	87,5
1959							
Janvier.....	61.284	2.084	3.990	6.074	1.242	53.968	88,1
Février.....	62.637	2.238	4.050	6.288	841	55.508	88,6
Mars.....	60.872	2.485	4.107	6.592	857	53.423	87,8
Avril.....	59.092	2.431	4.261	6.692	811	51.589	87,3
Mai.....	56.438	2.659	4.093	6.752	900	48.786	86,4
Juin.....	53.913	2.806	4.307	7.113	754	46.046	85,4
Juillet.....	51.115	2.102	4.719	6.821	735	43.559	85,2
Août.....	49.308	2.112	3.841	5.953	717	42.638	86,5
Septembre...	45.337	1.652	3.810	5.462	650	39.225	86,5
Octobre.....	47.296	3.057	3.751	6.808	831	39.657	83,8
Novembre....	49.447	3.852	3.316	7.168	926	41.353	83,6
Décembre....	57.490	2.714	3.789	6.503	1.363	49.624	86,3

(a) Ensemble des billets et pièces en circulation diminué du total des encaisses publiques et bancaires.

Ce niveau moyen de la circulation fiduciaire en cours d'année subit naturellement l'influence des facteurs conjoncturels signalés plus haut (volume, prix et durée de commercialisation des récoltes). Plus significatif de la tendance de longue durée paraît être l'accroissement « résiduel » de la circulation fiduciaire à la clôture du cycle annuel de l'activité économique ouest africaine, à la condition cependant de ne prendre en considération que la variation des encaisses des particuliers et entreprises à l'exclusion de celles des caisses publiques d'un montant relativement très important dans l'ouest africain et dont le niveau subit moins directement l'influence de la conjoncture (*tableau 5*).

Evolution de l'encaisse minimum du secteur privé

En fin de mois	Milliards francs c.f.a.	Variation relative
		%
Septembre 1956 . .	27,0	—
Septembre 1957 . .	30,8	+ 14
Octobre 1958 . .	36,9	+ 20
Septembre 1959 . .	39,2	+ 6

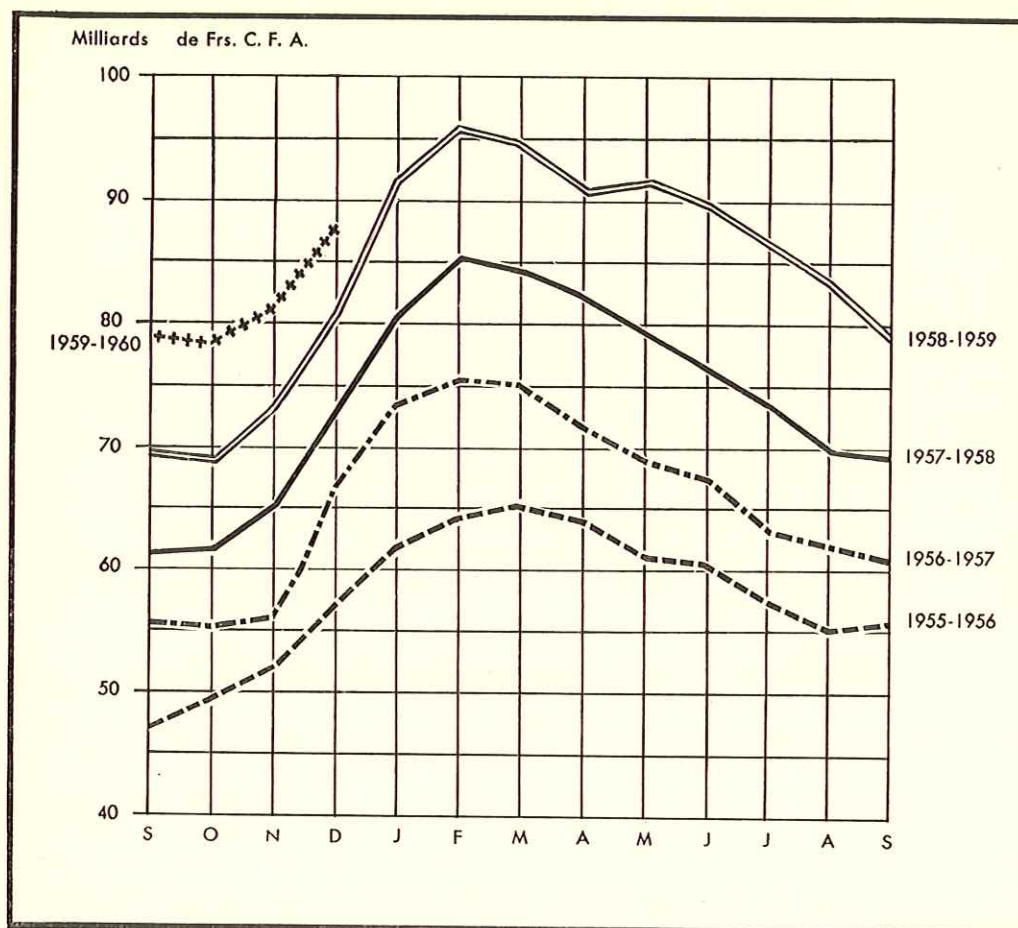
2.5. Mouvement général de l'ensemble des disponibilités monétaires.

L'accroissement résiduel en fin du cycle annuel 1958-1959 a donc été beaucoup plus faible pour la monnaie fiduciaire que pour la monnaie scripturale, à l'inverse de ce que nous avons constaté en 1957-1958, mais à l'image de l'évolution enregistrée au cours de la campagne 1955-1956.

Tableau N° 6 : Evolution de l'ensemble des disponibilités monétaires

DISPONIBILITÉS	30 septembre				
	1955	1956	1957	1958	1959
	Milliards de francs c.f.a.				
a) des particuliers et entreprises					
en monnaie fiduciaire .	26,0	27,5	31,2	37,9	39,9
en monnaie scripturale	15,8	20,4	23,6	24,1	29,4
Total	41,8	47,9	54,8	62,0	69,3
b) du Trésor public					
en monnaie fiduciaire .	4,8	6,8	5,6	6,8	5,5
en monnaie scripturale	1,0	0,8	0,8	0,9	4,3
Total	5,8	7,6	6,4	7,7	9,8
Total général ...	47,6	55,5	61,2	69,7	79,1

Evolution des disponibilités monétaires



a) En raison des liens étroits existant entre l'économie de notre zone d'émission et celle de la France, il n'est pas sans intérêt de noter que le taux de progression des disponibilités monétaires des deux économies a été en 1958-1959 très voisin, un peu supérieur peut-être dans l'ouest africain.

Disponibilités monétaires	30 sept. 1955	30 sept. 1956	30 sept. 1957	30 sept. 1958	30 sept. 1959
Milliards de francs français					
France	5.852	6.591	7.244	7.569	8.490
Ouest africain	95	111	122	139	158
Taux d'accroissement annuel					
France.	—	+ 13 %	+ 10 %	+ 4,5 %	+ 12,2 %
Ouest africain	—	+ 17 %	+ 10 %	+ 13,9 %	+ 13,5 %

L'accroissement relatif annuel des disponibilités monétaires ressort plus aisément du tableau ci-après :

	De fin septembre à fin septembre			
	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59
	Pourcentages			
<i>Disponibilités totales</i>	+ 16,5	+ 10,3	+ 13,9	+ 13,5
Disponibilités « privées »	+ 14,8	+ 14,4	+ 13,1	+ 11,8
en monnaie fiduciaire	+ 5,8	+ 13,4	+ 21,5	+ 5,3
en monnaie scripturale	+ 29,1	+ 15,7	+ 2,1	+ 22,0

La dernière partie de ce tableau conduit à penser que la progression générale des disponibilités monétaires des particuliers et entreprises procède par alternance de l'accroissement de la circulation fiduciaire et des dépôts ; notre connaissance de l'économie ouest africaine est encore trop élémentaire pour qu'il nous soit possible de préciser davantage le processus de passage de la « monnaie fiduciaire » à la « monnaie scripturale ».

Nous retiendrons surtout de cet examen de l'évolution des disponibilités monétaires dans notre zone d'émission qu'elles ont été de 12 à 13 % supérieures, au cours de l'année 1958-1959, à leur niveau au long de la précédente année économique ouest africaine (*tableau 6*) (a).

Tableau N° 7 : Evolution des disponibilités monétaires globales

FIN DE MOIS	Montant des disponibilités			Accroissement Montant relatif	
	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1957-1958 1956-1957	1958-1959 1957-1958
	Milliards de francs c.f.a.			Pourcentages	
Septembre.....	55,5	61,2	69,7	10,3	13,9
Octobre.....	55,3	61,6	69,1	11,4	12,2
Novembre.....	56,1	65,2	73,2	16,2	12,3
Décembre.....	66,4	72,5	81,4	9,2	12,3
Janvier.....	73,2	80,8	91,7	10,4	13,5
Février.....	75,5	84,8	95,8	12,3	13,0
Mars.....	75,3	84,7	94,8	12,5	11,9
Avril.....	71,8	82,1	91,1	14,3	11,0
Mai.....	69,1	79,3	91,7	14,8	15,6
Juin.....	67,3	76,9	89,9	14,3	16,9
Juillet.....	63,1	73,6	86,7	16,6	17,8
Août.....	62,2	72,6	83,8	16,7	15,4
Septembre.....	61,2	69,7	79,1	13,9	13,5

(a) Voir note au bas de la page 18.

2.6. Les causes directes de l'évolution des disponibilités monétaires.

Les disponibilités monétaires, billets ou dépôts à vue, sont pour leurs détenteurs des créances sur les organismes émetteurs de monnaie : instituts d'émission ou banques.

Ces créances sont nées :

— soit de la remise aux organismes émetteurs de monnaie locale d'une créance en monnaie « extérieure » ;

— soit de l'octroi de crédits consentis par ces mêmes organismes.

Les situations comptables des organismes émetteurs, qui enregistrent au passif les créances des tiers que sont les disponibilités monétaires, présentent à l'actif leurs *contreparties* tant en avoirs extérieurs (créances des organismes émetteurs de monnaie sur l'extérieur) qu'en crédits consentis (créances des mêmes organismes sur l'économie locale).

Le tableau ci-après présente les contreparties, au 30 septembre des dernières années, des disponibilités à même date.

	1955	Situation au 30 septembre			
		1956	1957	1958	1959
		Milliards de francs c.f.a.			
a) Disponibilités monétaires	47,7	55,5	61,2	69,7	79,1
b) Contreparties :					
avoirs extérieurs (BCEAO)	4,8	11,6	15,8	18,6	26,4
crédits à l'économie	37,0	38,7	41,5	50,8	48,2
contre-valeur des dépôts postaux .	2,6	3,2	3,6	3,8	4,5
divers (a)	3,3	2,0	0,3	(— 3,5)	—
	47,7	55,5	61,2	69,7	79,1

Les variations d'une année à l'autre de chacun des postes explicitent mieux les facteurs d'évolution de la masse monétaire totale.

	Variations annuelles de septembre à septembre			
	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59
	Milliards de francs c.f.a.			
a) Disponibilités monétaires	+ 7,9	+ 5,7	+ 8,5	+ 9,4
b) Contreparties :				
avoir extérieurs (BCEAO)	+ 6,8	+ 4,2	+ 2,8	+ 7,8
crédits à l'économie	+ 1,7	+ 2,8	+ 9,3	— 2,6
contre-valeur des dépôts postaux .	+ 0,6	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,7
divers (a)	— 1,2	— 1,7	— 3,8	+ 3,5
	+ 7,9	+ 5,7	+ 8,5	+ 9,4

a) Balance des éléments de passif et d'actif des organismes émetteurs non repris ci-dessus.

L'accroissement résiduel des disponibilités monétaires en 1957-1958 avait eu pour cause un fort gonflement des crédits à l'économie ; celui enregistré en 1958-1959 a pour support unique un développement des avoirs extérieurs de la Banque Centrale et aussi des organismes émetteurs de monnaie dont les balances extérieures ont également marqué un solde positif.

Le facteur dominant de l'évolution monétaire ouest africaine en 1958-1959 a donc été une balance positive des règlements financiers extérieurs. Aussi est-ce par son examen que nous poursuivons notre étude de l'évolution ouest africaine avant de rechercher les causes du mouvement du volume des crédits consentis, ces deux facteurs n'étant d'ailleurs point indépendants l'un de l'autre.

3^{me} PARTIE

LA BALANCE
DES RÉGLEMENTS EXTÉRIEURS

III. — LA BALANCE DES RÈGLEMENTS EXTÉRIEURS

Dans une économie largement ouverte comme l'est celle de l'ouest africain, les opérations avec l'extérieur sont extrêmement nombreuses et variées. L'importance très particulière des dépenses publiques françaises, l'exécution par le Trésor public français des règlements des trésoreries publiques ouest africaines conduisent à distinguer de l'ensemble des opérations les «règlements publics» français, en excluant cependant les opérations réalisées par le Trésor public pour le compte des services postaux à la demande des particuliers. Cette intervention du Trésor public, dans le règlement des services postaux rend plus difficile à saisir les modalités d'exécution des règlements extérieurs de notre zone d'émission, aussi paraît-il utile de les rappeler brièvement une fois de plus.

3.1. Les modalités d'exécution des règlements extérieurs.

Les particuliers et entreprises privées (le «secteur privé»), pour réaliser leurs mouvements de fonds avec les autres pays, dans un sens comme dans l'autre, peuvent utiliser les facilités soit du service postal (virements de comptes courants postaux, mandats-postes, etc.), soit des banques (a).

Les banques, pour exécuter les mouvements de trésorerie rendus nécessaires par les virements ordonnés par leur clientèle comme par leurs opérations de crédit ou plus généralement la bonne utilisation de leurs disponibilités, peuvent recourir directement à la Banque Centrale (b). Il en est de même de la Caisse Centrale de Coopération Economique qui peut également recourir au Trésor public.

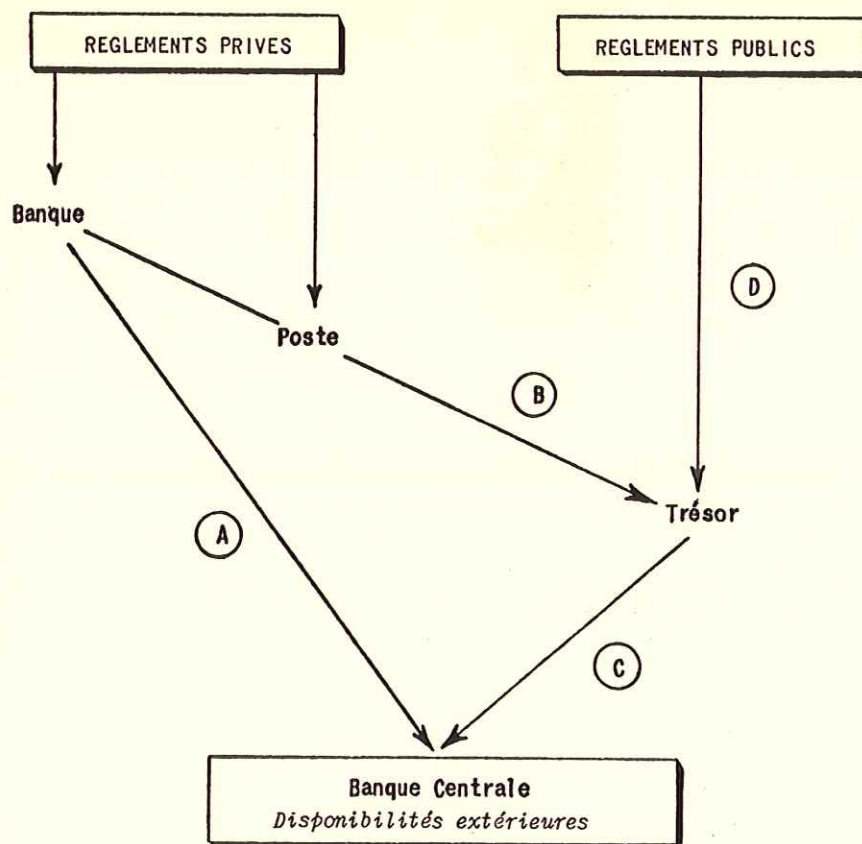
Les particuliers comme les banques peuvent également confier l'exécution de leurs transferts aux services postaux ; ceux-ci admettent notamment les virements entre comptes courants postaux ouverts dans les centres de chèques postaux ouest africains, à l'exclusion du centre de Conakry depuis le 1^{er} novembre 1958, et ceux gérés par un certain nombre d'autres offices postaux (France, Algérie, Tunisie, Maroc, Madagascar, Cameroun, Afrique Equatoriale, Nouvelle-Calédonie).

Le règlement des transferts extérieurs par voie postale s'effectue par l'intermédiaire du Trésor public qui, lui, a recours directement à la Banque Centrale pour l'exécution des mouvements provoqués par l'ensemble de ses opérations.

a) Rappelons que les règlements entre pays membres de la zone franc ne sont soumis à aucun contrôle et à aucune limitation. Les règlements avec les pays n'appartenant pas à la zone franc sont régis par la législation des changes dont l'application est contrôlée dans l'ouest africain par la Caisse Centrale de Coopération Economique.

b) Soit pour lui demander un transfert simple (remise de francs c.f.a. contre virement au crédit de leur compte à la Banque de France), soit en lui remettant un effet à encaisser en France, soit en reversant des billets « changés » à des particuliers, etc.

Le cheminement des opérations est rappelé par le schéma ci-dessous :



Le solde des opérations entre la Banque Centrale et le Trésor est ainsi la résultante des règlements publics proprement dits (dépenses et recettes publiques) et des transferts postaux essentiellement constitués de règlements privés.

C'est donc par l'intermédiaire de la Banque Centrale que s'exécutent en définitive tous les règlements entre sa zone d'émission et l'extérieur ^{a)}.

Le solde général de l'ensemble de ces règlements se balance, s'il est négatif, par prélèvement sur le compte des « disponibilités extérieures de la Banque Centrale » ou, s'il est positif, par versement à ce même compte.

^{a)} Les règlements avec le reste de la zone franc sont seuls exécutés directement par la B.C.E.A.O., mais le solde des règlements entre l'ouest africain et les pays n'appartenant pas à la zone franc par l'intermédiaire du marché des devises de Paris ; le solde général de l'ensemble des règlements extérieurs de notre zone d'émission se reflète dans les opérations de la Banque Centrale.

3.2. *L'évolution des « avoirs extérieurs » de la Banque Centrale.*

Au cours de l'année 1958-1959 les avoirs extérieurs de la Banque Centrale se sont accrus de 7,8 milliards de francs c.f.a. Cet accroissement résulte de la balance positive des opérations retracées au *tableau 8* et dont l'objet est essentiellement d'assurer des règlements entre notre zone d'émission et l'extérieur par transferts scripturaux ou change de billets.

Tableau N° 8 : Mouvement des disponibilités extérieures de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest du 1^{er} octobre 1958 au 30 septembre 1959

OPÉRATIONS	Crédit	Débit	Solde
	Millions de francs c.f.a.		
Transferts :			
p/c Trésor public	30.421,6	15.538,3	+ 14.883,3
p/c Caisse Centrale	6.692,0	5.475,5	+ 1.216,5
p/c Banques	48.412,3	55.079,6	— 6.667,3
Rachats billets BCEAO échangés en France	—	3.412,0	— 3.412,0
Achats et cessions billets zone franc	628,1	296,5	+ 331,6
Versements créances sur Etat	1.387,9	—	+ 1.387,9
Autres opérations.....	904,5	835,7	+ 68,8
Total	88.446,4	80.637,6	+ 7.808,8

Les règlements effectués par le Trésor résultant à la fois de l'exécution des « opérations publiques » proprement dites et des transferts (essentiellement par voie postale) pour le compte de banques ou directement de particuliers, le tableau 8 ne permet pas d'apprécier directement la part respective des « règlements publics » et des « règlements privés » dans le mouvement des avoirs extérieurs de la Banque Centrale.

3.3. *L'évolution de la balance des règlements publics français (a).*

Le Trésor public assure l'exécution dans l'ouest africain des recettes et dépenses du budget français ; les premières sont très faibles, les secondes relativement considérables. La différence devrait être couverte par prélèvements sur le compte du Trésor à la Banque Centrale opérés par les comptables publics dans l'ouest africain.

a) Les remarques qui suivent ne s'appliquent plus depuis le 1^{er} janvier 1959 à la Guinée ; depuis cette date le Trésor français n'assure plus les règlements extérieurs du Trésor guinéen qui a désormais recours aux banques privées ; les règlements publics extérieurs de la République de Guinée sont inclus dans les règlements recensés au paragraphe 3.4.

Il n'en est généralement pas ainsi car ces comptables centralisent les opérations des offices postaux et notamment les règlements extérieurs par voie postale (virements en C. C. P., mandats-postaux, etc.). Or ces règlements par voie postale présentent un solde négatif très accusé, les transferts postaux vers l'extérieur l'emportant de beaucoup sur les transferts reçus de l'extérieur.

Transferts de fonds par voie postale

Période 1 ^{er} oct.-30 sept.	vers ouest africain	hors ouest africain	Solde
	(+)	(—)	(±)
Milliards de francs c.f.a.			
1955-1956. . . .	3,0	59,8	— 56,8
1956-1957. . . .	4,0	50,7	— 46,7
1957-1958. . . .	4,6	44,0	— 39,4
1958-1959. . . .	4,4	35,2	— 30,8

Le règlement de ces transferts postaux est assuré en France et plus généralement dans la zone franc par les offices postaux à l'aide de fonds que le Trésor met à leur disposition par prélèvement sur ses disponibilités en France.

Les fonds versés dans l'ouest africain par les particuliers en couverture des règlements ordonnés par eux aux services postaux sont versés par ceux-ci au Trésor public qui les utilise, avec ses autres ressources locales, pour régler ses charges locales. L'ampleur du déficit des virements postaux apporte aux comptables publics ouest africains des disponibilités en francs c.f.a. dépassant parfois les règlements à effectuer localement. Les disponibilités dont ils n'ont pas l'emploi localement sont versées par eux à la Banque Centrale pour être « transférées » au compte du Trésor public à Paris et servir ainsi de couverture (partielle) aux virements postaux extérieurs. La différence entre le solde des virements postaux vers l'extérieur et le solde des virements sur France exécutés par la Banque Centrale pour le compte du Trésor public peut être considérée, *en première approximation*, comme le solde des transferts que celui-ci aurait dû opérer vers l'ouest africain s'il n'avait pas affecté aux règlements de ses opérations sur place le solde des virements postaux (a).

Evaluation du solde des règlements publics

Période 1 ^{er} oct.-30 sept.	Solde transferts Publics (a)	Solde transferts postaux	Solde règlements publics (b)
Milliards de francs c.f.a.			
1955-1956. . . .	— 27,1	— 56,8	+ 29,7
1956-1957. . . .	— 10,4	— 46,8	+ 36,4
1957-1958. . . .	—	— 39,4	+ 39,4
1958-1959. . . .	+ 17,2	— 30,8	+ 48,0

a) Trésor et C.C.C.E.

b) Dépenses publiques françaises.

Selon cette évaluation, les dépenses nettes du Trésor public dans l'ouest africain auraient augmenté de 8,6 milliards de francs c.f.a. durant la campagne 1958-1959 par rapport à leur montant de la précédente campagne (a). La diminution du solde négatif des transferts postaux réduisant les ressources locales des comptables publics a conduit ceux-ci à « tirer » sur le compte du Trésor dans les agences de la Banque Centrale (ce qui s'analyse comme un transfert de fonds de Paris sur l'ouest africain) (Cf. *tableau 9*).

L'accroissement des avoirs extérieurs de la Banque Centrale peut donc s'expliquer à due concurrence par une augmentation des dépenses nettes du Trésor public français dans notre zone d'émission.

Les dépenses réglées sur fonds publics français ont, en effet, marqué une nouvelle augmentation au cours de l'année 1959 (les données à notre disposition se rapportent ici à l'année civile, cf. *tableau 10*).

L'accroissement des dépenses des services civils français, particulièrement ceux d'assistance technique et administrative, ainsi que des dépenses du F. I. D. E. S. serait ainsi la cause principale de l'augmentation des dépenses du Trésor français dans l'ouest africain.

Tableau N° 9
Mouvements de fonds avec l'extérieur exécutés par la Banque Centrale
pour le compte du Trésor Public et de la Caisse Centrale de Coopération Économique

Sens des opérations Période Comptes	1 ^{er} oct. 1956 - 30 sept. 1957			1 ^{er} oct. 1957 - 30 sept. 1958			1 ^{er} oct. 1958 - 30 sept. 1959		
	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde
Millions de francs c.f.a.									
A) Trésor Public	4.370	15.961	- 11.591	12.710	13.609	- 899	31.809	15.842	+ 15.967
Prélèvements et reversements locaux	3.676	15.550	- 11.874	11.168	13.320	- 2.152	30.421	15.538	+ 14.883
Règlement créance B.C.E.A.O..	694	—	+ 694	1.388	—	+ 1.388	1.388	—	+ 1.388
Couverture monnaie métallique.	—	309	- 309	154	—	+ 154	—	—	—
Redevance sur circulation fiduciaire	—	102	- 102	—	289	- 289	—	304	- 304
B) Caisse Centrale de Coopé- ration Economique	3.675	2.513	+ 1.162	4.189	3.297	+ 892	6.692	5.475	+ 1.217
Total (A+B)	8.045	18.474	- 10.429	16.899	16.906	- 7	38.501	21.317	+ 17.184

a) En fait, le Trésor public dispose dans l'Ouest africain de diverses ressources (dépôts des trésoreries ouest africaines, des caisses de stabilisation, etc.), dont le mouvement affecte aussi ses transferts avec l'extérieur.

**Tableau N° 10 : Dépenses réglées sur fonds publics français
dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest**

DÉPENSES	1955	1956	1957	1958	1959
Millions de francs français					
A - DÉPENSES DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS FRANÇAIS					
a) Dette publique et viagère (a)	6.674	7.111	7.287	9.894	9.673
b) Services militaires (b)	27.456	31.579	42.366	48.007	47.353
c) Services civils (b)	5.589	6.660	15.807	24.496	28.591
d) Budgets annexes, établissements publics	7	8	197	10	8
Total	39.726	45.358	65.657	82.407	85.625
Recettes en Afrique de l'ouest	3.268	3.585	5.480	1.719	2.204
Dépenses nettes	36.458	41.773	60.177	80.688	83.421
B - INVESTISSEMENTS PUBLICS (c)					
a) F. I. D. E. S.	18.831	22.853	22.896	17.468	25.033
b) Caisse Centrale de Coopération Economique	1.272	927	—	—	9
c) Caisse des Dépôts et Consignations	60	—	—	—	—
Total	20.163	23.780	22.896	17.468	25.042
Remboursement d'avances et prêts	3	5	—	7	9
Total net	20.160	23.775	22.896	17.461	25.033
C - AIDE FINANCIÈRE AUX BUDGETS OUEST AFRICAINS					
a) Avances consenties	3.681	1.291	4.402	1.142	595
b) Remboursements effectués	— 5.149	— 519	— 4.436	— 332	— 52
c) Subventions (d)	—	400	600	900	800
Solde net	— 1.468	+ 1.172	+ 566	+ 1.710	+ 1.343
D - OPÉRATIONS DIVERSES ET A CLASSER					
Solde net	+ 936	— 2.671	— 2.452	+ 114	— 4.672
TOTAL DES DÉPENSES NETTES	56.086	64.049	81.187	99.973	105.125

- (a) En quasi-totalité dettes viagères.
 (b) Dépenses de fonctionnement et d'équipement.
 (c) Opérations effectuées par les trésoriers-payeurs seulement.
 (d) Subventions au budget du Togo.

3.4. L'évolution de la balance des règlements autres que ceux du Trésor public français.

Les « avoirs extérieurs » de la Banque Centrale ont également été affectés par les règlements initiés par le « secteur privé » en définissant largement celui-ci par simple opposition à un « secteur public » limité, un peu restrictivement, à la Caisse Centrale de Coopération Economique et à la partie des opérations du budget français exécutée par les comptes publics ouest africains.

La balance des règlements extérieurs du secteur privé ainsi définie peut s'évaluer en rapprochant des transferts postaux les opérations de transferts scripturaux ou de change d'espèces réalisées par la Banque Centrale (tableau 11).

Balance des règlements autres que ceux du Trésor français

Période 1 ^{er} oct.-30 sept.	Postaux	Bancaires B.C.E.A.O.	Total
Milliards de francs c.f.a.			
1955-1956. . . .	— 56,8	+ 33,9	— 22,9
1956-1957. . . .	— 46,8	+ 14,7	— 32,1
1957-1958. . . .	— 39,4	+ 2,8	— 36,6
1958-1959. . . .	— 30,8	— 9,4	— 40,2

Tableau N° 11 :

Balances des règlements privés entre l'Ouest africain et les autres pays de la zone franc

Sens des opérations	1 ^{er} oct. 1956 - 30 sept. 1957			1 ^{er} oct. 1957 - 30 sept. 1958			1 ^{er} oct. 1958 - 30 sept. 1959		
	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde
Intermédiaires									
Millions de francs c.f.a.									
Par voie postale (a)	3.972	50.733	— 46.761	4.581	43.967	— 39.386	4.428*	35.216*	— 30.788*
Virements postaux C. C. P.	1.898	42.986	— 41.088	2.398	35.784	— 33.386	2.438	26.798	— 24.360
Mandats postaux	2.071	7.205	— 5.134	2.180	7.612	— 5.432	1.990	7.618	— 5.628
Envois contre remboursement . . .	—	532	— 532	—	563	— 563	—	800*	— 800*
Transferts dépôts en Caisse d'épargne	3	10	— 7	3	8	— 5	(b)	(b)	(b)
Par voie Banques - B.C.E.A.O.	40.685	25.989	+ 14.696	45.948	43.169	+ 2.779	49.945	59.319	— 9.374
Transferts	16.852	23.960	— 7.108	31.060	41.254	— 10.194	34.278	55.079	— 20.801
Encaissements d'effets en France	22.883	—	+ 22.883	13.538	—	+ 13.538	14.134	—	+ 14.134
Opérations s/billets ouest africains	—	1.441	— 1.441	—	759	— 759	—	3.412	— 3.412
Opérations sur autres billets	176	247	— 71	65	335	— 270	628	296	+ 332
Opérations diverses B.C.E.A.O. . . .	774	341	+ 433	1.285	821	+ 464	905	532	+ 373
Total général	44.657	76.722	— 32.065	50.529	87.136	— 36.607	54.373*	94.535*	— 40.162*

(a) Initiés par banques et particuliers. — (b) Données non publiées — * Estimation.

La balance des règlements autres que ceux du Trésor français a donc continué à se détériorer mais le taux de cette détérioration a été se réduisant depuis qu'il nous est possible de l'évaluer.

Evolution du déficit des règlements autres que ceux du Trésor

Variation de	Milliards francs c.f.a.	± %
1955-1956 à 1956-1957 . .	— 9,2	— 40
1956-1957 à 1957-1958 . .	— 4,5	— 14
1957-1958 à 1958-1959 . .	— 3,6	— 10

3.5. Evolution de la balance commerciale.

Un des principaux éléments de la balance des règlements extérieurs, spécialement pour une économie de la structure de celle de l'ouest africain, est ce qu'il est convenu d'appeler la *balance commerciale*, différence entre la valeur des exportations et celle des importations (a).

Cette balance peut donc, en principe, se déduire des statistiques du commerce extérieur, à la condition qu'elles soient établies avec une précision suffisante. Tel n'est point malheureusement le cas des statistiques des échanges extérieurs des pays de l'Ouest africain pour des raisons diverses : enregistrement très partiel des échanges avec les pays voisins, utilisation de valeurs mercuriales sans rapport avec les prix réels, etc. Cette situation, qui s'est sensiblement aggravée en 1959, confère une valeur très incertaine à l'analyse des rapports extérieurs des Etats de l'Afrique de l'ouest, rapports qui dominent cependant leur économie et conditionnent en partie leur développement (b).

Les données officielles disponibles évaluent ainsi la valeur des échanges extérieurs de notre zone d'émission :

<u>1^{er} oct.-30 sept.</u>	<u>Exportations</u>	<u>Importations</u>	<u>Balance</u>
Milliards de francs c.f.a.			
1957-1958. . . .	73,7	91,6	— 17,9
1958-1959. . . .	79,6	95,3	— 15,7
Variation (%) . .	+ 8,0 %	+ 4,0 %	— 12,3 %

a) Les Etats de l'Afrique de l'Ouest n'ayant ni marine marchande, ni entreprises d'assurances propres, la valeur des importations et exportations peut être prise CAF pour les importations et FOB pour les exportations, valeurs qui sont en principe retenues par les statistiques du commerce extérieur établies dans l'ouest africain. En fait, ces statistiques retiennent souvent des « valeurs mercuriales » ayant parfois peu de rapport avec les valeurs réelles.

b) Aucune statistique des échanges extérieurs n'a été établie par le Dahomey pour les mois de février et de mai à décembre inclus de l'année 1959. Les données globales présentées dans ce rapport utilisent de grossières estimations de ces échanges.

Un faible accroissement de la valeur des exportations, une moindre augmentation de celle des importations ont réduit le déficit de la balance commerciale. C'est là cependant le résultat d'évolutions régionales assez variées.

Evolution des échanges extérieurs de 1957-1958 à 1958-1959

<u>Etats</u>	<u>Exportations</u>	<u>Importations</u>
	Pourcentages de variations	
Mali-Mauritanie	+ 13	— 5
Guinée	+ 8	+ 8
Côte d'Ivoire	+ 7	+ 24
Haute-Volta.	— 9	—
Niger.	— 24	— 29
Dahomey.	— 23	—
Togo.	+ 55	+ 8
<i>Ensemble . . .</i>	+ 8	+ 4

Le fort accroissement des exportations togolaises (de café surtout), la réduction des exportations du Dahomey-Niger sont à relever, comme en sens inverse l'augmentation des importations en Côte d'Ivoire, la baisse des importations du Niger et la légère réduction des importations du groupe Mali-Mauritanie.

Le déficit de la balance commerciale de notre zone d'émission se décompose ainsi par régions :

Balance commerciale

<u>Etats</u>	<u>1^{er} oct. 1957 30 sept. 1958</u>	<u>1^{er} oct. 1958 30 sept. 1959</u>
	Milliards de francs c.f.a.	
Mali-Mauritanie	— 17,1	— 11,2
Côte d'Ivoire-Haute-Volta	+ 7,7	+ 4,4
Niger.	+ 1,7	+ 1,3
Dahomey.	— 1,3	— 2,0
Togo.	— 0,9	+ 0,4
<i>Ensemble. . .</i>	— 9,9	— 7,1
<i>Guinée</i>	— 8,0	— 8,6
<i>Total général .</i>	— 17,9	— 15,7

Le déficit de la balance commerciale de notre zone d'émission est donc attribuable pour la moitié de son montant à la seule Guinée. Le déséquilibre des échanges commerciaux de ce pays au cours de ces dernières années résulte des considérables importations de matériaux et machines nécessaires à l'équipement du complexe minier et industriel de Fria et des voies de transport le desservant.

3.6. *L'évolution de la balance des règlements non commerciaux.*

Seuls les règlements avec les pays n'appartenant pas à la zone franc, contrôlés par les Offices des changes gérés par la Caisse Centrale de Coopération Economique, sont connus dans la mesure de leur enregistrement. Ces règlements avec l'étranger ont marqué en 1959 une profonde évolution : réduction de 68 % du déficit habituel des « paiements courants », augmentation de près du simple au double de la balance positive des opérations en capital (essentiellement investissements étrangers) (*tableau 12*).

Les règlements entre membres de la zone franc ne donnent lieu à aucun contrôle ; il est donc à peu près impossible de déterminer la nature des opérations ayant affecté la balance des règlements de notre zone d'émission avec les autres parties de la zone franc.

Pour établir l'évolution de la balance des « *règlements non commerciaux* », il est tentant d'apprécier celle-ci par différence entre la balance générale des règlements (autres que ceux du Trésor français) établie ci-dessus et la balance commerciale fournie par les statistiques du commerce extérieur.

Balance des règlements non commerciaux

Période 1 ^{er} oct.-30 sept.	Balance générale	Balance commerciale	Différence
Milliards de francs c.f.a.			
1955-1956. . . .	— 22,9	— 8,5	— 14,4
1956-1957. . . .	— 32,1	— 13,8	— 18,3
1957-1958. . . .	— 36,6	— 17,9	— 18,7
1958-1959. . . .	— 40,2	— 15,7*	— 24,5*

*) Evaluation.

**Tableau N° 12 : Balance des paiements avec l'Etranger
des Etats de la Zone franc de l'Afrique de l'Ouest***

OPÉRATIONS	1956	1957	1958	1959
Millions de francs c.f.a.				
Paiements courants				
Echanges commerciaux . . .	—2.388	—7.934	— 9.491	— 3.381
Autres paiements courants.	—1.627	—1.364	— 1.569	— 279
Solde	—4.015	—9.298	—11.060	— 3.597
Opérations en capital	+1.338	+2.619	+ 7.876	+15.052
Solde global. . . .	—2.677	—6.679	— 3.184	+11.454

* Y compris République de Guinée pour la partie contrôlée par l'Office des Changes géré par la C.C.C.E.
Source : C.C.C.E.

La valeur de cette estimation par différence de la balance des règlements non commerciaux est cependant très discutable : absence de concordance dans le temps entre l'enregistrement des échanges et celui des règlements, imprécision des statistiques du commerce extérieur. Cette dernière cause d'erreur est particulièrement grave : une grande partie des échanges avec les pays étrangers voisins est ignorée des statistiques « douanières » et leur règlement échappe également au contrôle des Offices des changes.

Dans la réalité, la balance commerciale de notre zone d'émission doit être sensiblement plus déséquilibrée que ne l'enregistrent les statistiques officielles, et la balance des règlements non commerciaux moins déficitaire que ne l'indique notre estimation.

3.7. Balance générale des règlements extérieurs.

Les facteurs d'évaluation de la balance des règlements extérieurs que nous venons de tenter d'apprécier peuvent, en conclusion, se rapprocher ainsi :

Balance générale des règlements extérieurs

Période 1 ^{er} oct.-30 sept.	Règlements			Balance générale
	publics français	commer- ciaux	autres	
Milliards de francs c.f.a.				
1955-1956. . . .	+ 29,7	— 8,5	— 14,4	+ 6,8
1956-1957. . . .	+ 36,4	— 13,8	— 18,3	+ 4,2
1957-1958. . . .	+ 39,4	— 17,9	— 18,7	+ 2,8
1958-1959. . . .	+ 48,0	— 15,7	— 24,5	+ 7,8

La part de ces divers éléments dans l'évolution de la balance des règlements extérieurs des deux dernières campagnes peut se mesurer comme suit :

<u>Balance</u>	Période 1 ^{er} oct.-30 sept.		<u>Variation</u>
	<u>1957-1958</u>	<u>1958-1959</u>	
Milliards de francs c.f.a.			
Règlements publics français	+ 39,4	+ 48,0	+ 8,6
Règlements commerciaux	— 17,9	— 15,7	+ 2,2
Autres règlements	<u>— 18,7</u>	<u>— 24,5</u>	<u>— 5,8</u>
<i>Balance générale</i>	+ 2,8	+ 7,8	+ 5,0

Dans la mesure, assez discutable nous l'avons souligné, où ces évaluations sont acceptables, l'accroissement des avoirs extérieurs de la Banque Centrale au cours de la campagne 1958-1959 résulterait :

- d'un fort accroissement des dépenses nettes du budget français ;
- d'une légère diminution du déficit de la balance commerciale.

Ces deux facteurs positifs ont été pour moitié compensés par un déficit plus accusé des « autres règlements », cette expression recouvrant une très grande variété d'opérations y compris les échanges commerciaux non enregistrés par les statistiques douanières.

Déterminer la part dans cette évolution de chacun des Etats de notre zone d'émission n'est guère possible compte tenu de l'organisation administrative actuelle, de l'absence de données sérieuses sur les échanges entre Etats. Par ailleurs, ces échanges interterritoriaux sont réglés, pour une très large part, par mouvements de billets lesquels sont entièrement libres.

Il est seulement possible d'extraire de notre comptabilité la balance des règlements « scripturaux » effectués par chacune de nos agences (*tableau 13*).

La comparaison avec la même balance pour la période précédente (1^{er} octobre 1957-30 septembre 1958) révèle, ici encore, d'importantes différences d'évolution :

Balance des transferts exécutés par les agences de la Banque Centrale

Agences	1 ^{er} octobre 1957 30 septembre 1958	1 ^{er} octobre 1958 30 septembre 1959
Millions de francs c.f.a.		
Dakar	+ 624	+ 8.246
Bamako	— 3.740	— 5.339
Conakry	+ 313	+ 2.655
Abidjan	+ 4.023	+ 3.139
Ouagadougou . .	— 488	— 681
Niamey	+ 28	— 650
Cotonou	+ 1.085	+ 1.475
Lomé	+ 239	+ 588
<i>Toutes agences .</i>	<i>+ 2.084</i>	<i>+ 9.433</i>
Non répartis . .	+ 688	— 1.624
<i>Total général . .</i>	<i>+ 2.772</i>	<i>+ 7.809</i>

L'accroissement, en 1958-1959, du solde positif global de la balance des règlements extérieurs de notre zone d'émission résulte donc surtout de l'augmentation du solde positif des transferts sur nos agences de Dakar et de Conakry compensée partiellement par une réduction du solde positif des transferts sur Abidjan et une aggravation du déficit des transferts exécutés par notre agence de Bamako. Ce dernier déficit n'a cependant aucun rapport avec le solde réel de la balance des règlements extérieurs du Soudan. Les exportations soudanaises à destination des Etats voisins sont, en effet, réglées par mouvements de billets dont le reversement aux caisses de notre agence de Bamako est le témoignage (cf. § 6.3).

Des études sont actuellement en cours pour établir les modalités propres à permettre une situation des mouvements de billets entre agences. Cette estimation nécessitera de coûteuses opérations de tri et de sondages ; leurs résultats, s'ils apportent quelques lumières supplémentaires sur la balance des règlements extérieurs propres à chacun des Etats de notre zone d'émission, ne permettront cependant pas d'en analyser les causes comme il serait souhaitable. Des progrès en cette matière sont subordonnés à une plus large collaboration des administrations financières et postales avec nos services d'études.

**Tableau N° 13 : Balance générale des règlements extérieurs
exécutés par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
du 1^{er} octobre 1958 au 30 septembre 1959**

AGENCES B.C.E.A.O.	Transferts pour le compte			TOTAL
	Trésor	C.C.C.E.	Banques	
	Millions de francs c.f.a.			
Dakar	+12.725	— 890	— 3.589	+8.246
Bamako	+ 3.240	+ 536	+ 9.115	—5.339
Conakry	+ 1.254	— 179	+ 1.580	+2.655
Abidjan	—10.664	+1.730	+12.072	+3.138
Ouagadougou	+ 3.304	— 26	— 3.959	— 681
Niamey	+ 1.877	+ 104	— 2.631	— 650
Cotonou.....	+ 2.780	— 84	— 1.221	+1.475
Lomé.....	+ 367	+ 25	+ 196	+ 588
Total	+14.883	+1.216	— 6.667	+9.432
Non répartis (a).....	+ 1.388	—	— 3.011	—1.623
Total général	+16.271	+1.216	— 9.678	+7.809

(a) Opérations du Siège avec le Trésor public et surtout rachat des billets ouest africains échangés en France.

4^{me} PARTIE

L'ÉVOLUTION
DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

IV. — L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

4.1. Les différentes sources de crédits à l'économie ouest africaine.

L'économie ouest africaine bénéficie de crédits de sources variées.

Les entreprises exerçant leur activité dans l'Afrique de l'Ouest peuvent bénéficier de crédits ouverts à l'extérieur, principalement en France, par des banques, leur « maison mère » ou leurs fournisseurs ; leur montant ne nous est pas connu, mais il ne doit pas être négligeable.

Plus importants encore sont les crédits consentis par la Caisse Centrale de Coopération Economique aux collectivités publiques, aux entreprises publiques ou para-publiques et même aux entreprises privées pour des investissements concernant la réalisation de plans d'équipement.

Des crédits à quatre mois aux entreprises pour le règlement des droits indirects dûs par elles peuvent leur être consentis par les Trésoriers-payeurs de l'ouest africain.

Si l'on excepte la première source de crédits dont l'importance n'est pas connue et ne concerne d'ailleurs pas le financement interne de la zone d'émission, les crédits dispensés à l'économie ouest africaine (à l'exclusion des Etats et collectivités publiques) peuvent être ainsi évalués :

Crédits à l'économie ouest africaine

Source	30 sept. 1958	30 sept. 1959	Variation
	Milliards de francs c.f.a.		
Banques	50,8	48,2	— 2,6
Crédits sociaux .	1,8	2,7	+ 0,9
C. C. C. E. . . .	10,8	15,5	+ 4,7
Trésoriers-payeurs	2,3	2,4	+ 0,1
Total. . . .	65,7	68,8	+ 3,1

Le montant global des crédits dont bénéficiait l'économie ouest africaine était donc à fin septembre 1959 un peu plus élevé qu'à la même date de la précédente année mais, alors que le montant des crédits dispensés à moyen terme par la Caisse Centrale de Coopération Economique a notablement augmenté (+ 44 %), ceux octroyés par les banques de dépôts sont en légère diminution (— 5 %).

Les crédits consentis par la Caisse Centrale sont financés sur des ressources extérieures à notre zone d'émission, en fait sur ressources monétaires françaises ; leur incidence sur l'économie de notre zone d'émission s'enregistre directement dans la balance des règlements extérieurs de celle-ci que nous avons examinés plus haut.

Seuls, retiendront notre attention ici les crédits à l'économie ouest africaine financés sur ses ressources monétaires et qui s'inscrivent en contrepartie des disponibilités monétaires que nous avons recensées au début de ce rapport.

Crédits à l'économie sur ressources monétaires

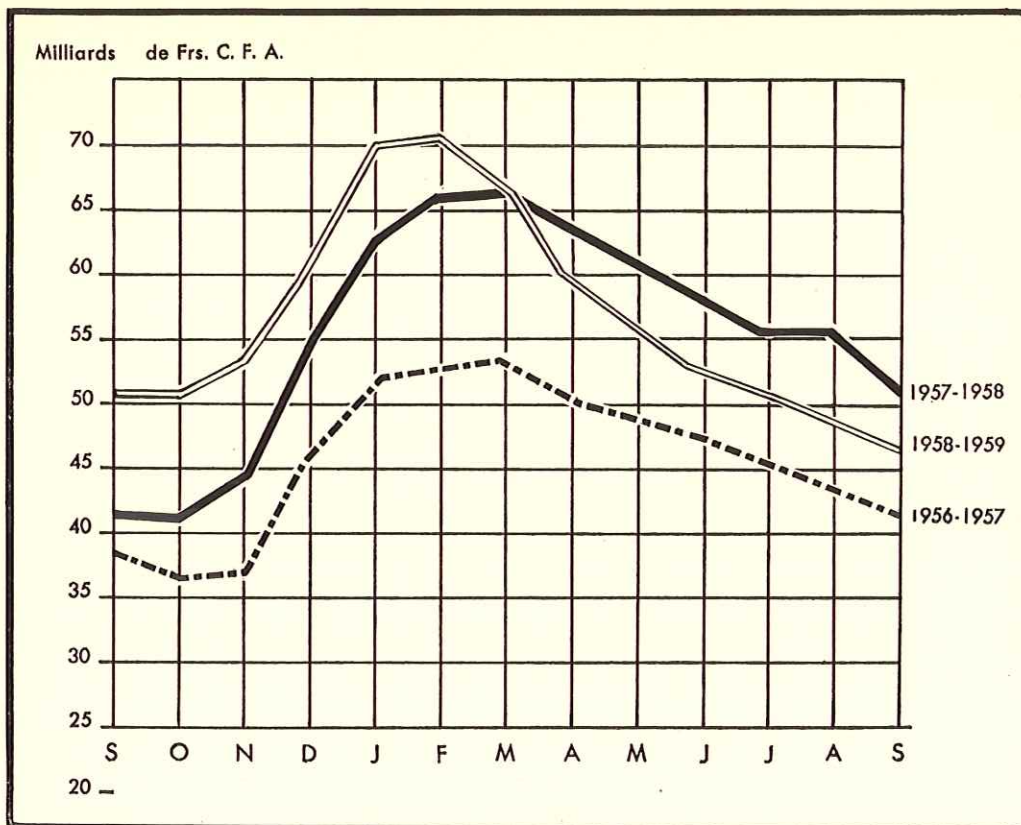


Tableau N° 14 : Evolution des crédits à l'économie sur ressources monétaires

FIN DE MOIS	Montant des crédits			Variation	
	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1957-1958 1956-1957	1958-1959 1957-1958
	Milliards de francs c.f.a.			Pourcentages	
Septembre	38,7	41,5	50,8	+ 7,2	+22,4
Octobre	36,8	41,5	50,8	+12,8	+22,4
Novembre	37,2	44,6	53,5	+19,9	+20,0
Décembre	46,5	54,3	60,0	+16,8	+10,5
Janvier	52,0	62,8	69,8	+20,8	+11,1
Février	52,3	66,0	70,4	+26,2	+ 6,7
Mars	53,2	66,1	66,3	+24,2	+ 0,3
Avril	50,4	63,9	61,1	+26,8	- 4,4
Mai	49,0	61,0	62,3	+24,5	+ 2,1
Juin	47,5	58,6	54,2	+23,4	- 7,5
Juillet	45,6	55,3	52,1	+21,3	- 5,8
Août	43,5	55,5	49,5	+27,6	-10,8
Septembre	41,5	50,8	48,2	+22,4	- 5,1

4.2. L'évolution des crédits sur ressources monétaires.

L'évolution des crédits sur ressources monétaires au cours des trois dernières campagnes est retracée au *tableau 14*. Leur montant marque une très forte variation saisonnière.

Montant des crédits en cours

Campagnes	Début de campagne	Maximum de fin de mois	Différence	Amplitude
	Milliards de francs c.f.a.			%
1955-1956. . . .	37,0	49,8	+ 12,8	+ 35,0
1956-1957. . . .	36,8	53,2	+ 16,4	+ 44,0
1957-1958. . . .	41,5	66,1	+ 24,6	+ 59,2
1958-1959. . . .	50,8	70,4	+ 19,6	+ 40,0

La grande masse de ces crédits est en effet constituée par des crédits à court terme dont le montant suit naturellement le cycle saisonnier de l'activité économique.

Le montant des crédits à moyen terme inclus dans le total des crédits portés au tableau ci-dessus est relativement faible ; il a été voisin de 3,4 milliards de francs c.f.a. tout au long de la dernière campagne, en faible augmentation par rapport à son niveau de la précédente année. L'évolution d'une année à l'autre du montant des crédits sur ressources monétaires est donc essentiellement imputable aux crédits à court terme.

4.3. L'évolution des crédits à court terme.

Les crédits octroyés aux entreprises de l'ouest africain par les cinq banques de dépôts y exerçant leur activité ainsi que par la Société Immobilière et Financière Africaine, la Caisse Centrale de Coopération Economique et les huit établissements de « crédit social » font l'objet de la part de ces établissements d'une déclaration à la *Centrale des risques bancaires* gérée par notre Banque centrale ; ces déclarations ne concernent cependant que les seuls bénéficiaires d'un ensemble de crédits au moins égal à 10 millions de francs c.f.a. Les données de la « centralisation des risques bancaires » ne recouvrent donc qu'une partie des crédits dont bénéficient les entreprises de notre zone d'émission mais, en ce qui concerne tout au moins les crédits à court terme, elles sont suffisamment représentatives (couvrant près des 9/10 environ du total des crédits).

Sur la base de ces « centralisations » sont établies des statistiques détaillées répartissant les crédits utilisés selon l'activité principale de l'entreprise bénéficiaire. Ces données nous permettront de pousser plus loin notre analyse de l'évolution des crédits à court terme.

Le montant des utilisations de crédits à court terme recensés a ainsi varié :

Crédits à court terme recensés

<u>Fin de mois</u>	<u>1957-1958</u>	<u>1958-1959</u>	<u>Différence</u>	<u>Variation</u>
	Milliards de francs c.f.a.			± %
Septembre . . .	34,7	43,0	+ 8,3	+ 24
Octobre.	34,3	42,1	+ 7,8	+ 23
Novembre. . . .	36,3	43,4	+ 7,1	+ 20
Décembre. . . .	43,9	51,2	+ 7,3	+ 17
Janvier.	50,5	60,0	+ 9,5	+ 19
Février	53,4	60,8	+ 7,4	+ 14
Mars	54,5	57,6	+ 3,1	+ 6
Avril.	52,5	53,9	+ 1,4	+ 3
Mai.		(pas de centralisation)		
Juin	49,4	46,0	— 3,4	— 7
Juillet	47,6	44,4	— 3,2	— 7
Août	44,2	41,7	— 2,5	— 6
Septembre . . .	43,0	40,1	— 2,9	— 7

Le montant des crédits à court terme était au début de la campagne 1958-1959 très supérieur (+ 24 %) à celui du début de la précédente campagne. A la fin de la campagne sous revue il était au contraire légèrement inférieur (— 7 %) au montant des crédits à même époque l'année précédente. Les causes de cette évolution sont variées ; elles apparaissent mieux en considérant les différences, d'une année à l'autre, des crédits consentis aux différentes branches d'activité (a). Nous nous contenterons de répartir celles-ci en trois groupes :

- a) les activités directement liées à la commercialisation, la transformation, la revente des produits d'exportation (b) ;

a) Cf. tableau 61 page 126.

b) Agriculture (Ca), Industries alimentaires, Huileries (Ga), Importation, Exportation (Ia), Exportateurs (Id), Organismes de crédit agricole (La).

- b) les entreprises de génie civil (travaux publics, bâtiment) et de production de matériaux de construction ;
c) l'ensemble des autres branches d'activité.

Evolution des crédits à court terme recensés

Différences 1957-1958 — 1958-1959				
Fin de mois	Total	Branches d'activité		Autres
		Exportation	Génie civil	
Milliards de francs c.f.a.				
Septembre . . .	+ 8,3	+ 4,8	+ 1,3	+ 2,2
Octobre	+ 7,8	+ 4,1	+ 1,7	+ 2,0
Novembre . . .	+ 7,1	+ 4,9	+ 0,8	+ 1,4
Décembre . . .	+ 7,3	+ 5,2	+ 0,1	+ 2,0
Janvier	+ 9,4	+ 6,2	+ 0,4	+ 2,8
Février	+ 7,4	+ 5,8	+ 0,1	+ 1,5
Mars	+ 3,1	+ 2,8	— 0,2	+ 0,5
Avril	+ 1,4	+ 0,8	— 0,4	+ 1,0
Mai		(pas de centralisation)		
Juin	— 3,4	— 2,2	— 1,3	+ 0,1
Juillet	— 3,2	— 1,6	— 1,2	— 0,4
Août	— 2,4	— 0,3	— 1,5	— 0,6
Septembre . . .	— 2,9	— 0,2	— 2,1	— 0,6

Ce tableau montre que la diminution des crédits à court terme, en fin de campagne 1958-1959, a pour cause essentielle une baisse relative des crédits consentis aux entreprises de génie civil. Le montant des crédits à ces dernières, qui avait fortement augmenté au cours de l'année 1957-1958 passant de 3,4 milliards de francs c.f.a. à 5,1 milliards de francs c.f.a. en septembre 1958, est retombé à 2,9 milliards en septembre 1959. L'achèvement des grands travaux d'infrastructure de l'ensemble minier-industriel de Fria explique en partie cette évolution.

La variation des crédits attribués aux « activités diverses » est surtout due à celle des crédits aux importateurs-distributeurs de produits pétroliers, le montant de ces crédits étant passé de 1,6 milliard de francs c.f.a. en septembre 1957 à 2,4 milliards de francs c.f.a. en septembre 1958, pour se stabiliser ensuite à ce niveau avec une légère progression en fin 1959 (2,7 milliards en septembre 1959, 3,2 milliards en décembre 1959).

Alors que ces mouvements ne sont guère liés à la conjoncture annuelle, il n'en est pas de même de l'évolution des crédits à « l'activité exportatrice » dont le montant représente de 60 à 75 % du montant total des crédits à court terme recensés.

Crédits à court terme à l'activité exportatrice

<u>Fin de mois</u>	<u>1957-1958</u>	<u>1958-1959</u>	<u>Différence</u>	<u>Variation</u>
	Milliards de francs c.f.a.			%
Septembre . . .	22,0	26,8	+ 4,8	+ 22
Octobre. . . .	21,8	25,9	+ 4,1	+ 19
Novembre. . . .	23,2	28,1	+ 4,9	+ 21
Décembre. . . .	30,7	35,9	+ 5,2	+ 17
Janvier.	37,7	43,9	+ 6,2	+ 16
Février	40,0	45,8	+ 5,8	+ 15
Mars	40,8	43,7	+ 2,9	+ 7
Avril	39,1	39,9	+ 0,8	+ 2
Mai		(pas de centralisation)		
Juin	34,8	32,6	— 2,2	— 6
Juillet	32,3	30,7	— 1,6	— 5
Août	28,6	28,3	— 0,3	— 10
Septembre . . .	26,8	26,6	— 0,2	— 7

Le tableau ci-dessus révèle que le financement de l'activité exportatrice ouest africaine a exigé un montant de crédits plus élevé en début de campagne et au contraire moins élevé en fin de campagne 1958-1959 qu'il n'avait été nécessaire au cours de la campagne précédente. Cette constatation démontre, s'il en était besoin, l'influence considérable du rythme des opérations de commercialisation d'une part et des exportations d'autre part, sur le volume des crédits. L'accélération du rythme de commercialisation accroît le montant des crédits nécessaires, le même effet résultant des difficultés d'écoulement sur les marchés extérieurs.

Le montant des crédits est également affecté par le volume des récoltes à commercialiser et exporter et le prix des produits. Dans la structure présente de l'économie ouest africaine, trois productions agricoles, dont la valeur des exportations représente les trois quarts des exportations totales, exercent une influence déterminante :

- l'arachide, principalement produite au Sénégal, au Niger et au Soudan,
- le café de Côte d'Ivoire, de Guinée et du Togo,
- le cacao de Côte d'Ivoire et du Togo.

4.4. La commercialisation de la récolte d'arachides.

La récolte d'arachides 1957 commercialisée durant la « campagne » 1957-1958 avait été d'un volume exceptionnel, ayant atteint 763.000 tonnes d'arachides décortiquées (tableau 15). Ce tonnage dépassait très largement le contingent dont l'écoulement sur le marché de la zone franc est garanti à prix fixé par l'organisation instituée par le décret du 13 novembre 1954. Ce « contingent garanti » était de 270.000 tonnes d'huile pour l'ensemble des pays d'outre-mer de la zone franc, soit 250.700 tonnes d'huile ou 594.000 tonnes d'arachides décortiquées pour l'ensemble de notre zone d'émission (a).

L'importance exceptionnelle, et inattendue aussi, de la récolte d'arachides commercialisée de décembre 1957 à fin 1958 a posé de redoutables problèmes d'écoulement. La récolte ne pouvant être absorbée par le marché de la zone franc, des débouchés ont dû être recherchés à l'étranger à des cours de 30 à 45 % inférieurs au cours de la zone franc ; une partie de la récolte constituée en « stock de sécurité » a été reportée sur la campagne suivante.

Tableau N° 15 : Production commercialisée d'arachides

PRODUCTEURS	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959
Milliers de tonnes d'arachides décortiquées					
Sénégal	281,4	380,1	494,0	573,0	500,0
Soudan	53,0	57,2	55,8	64,0	55,0
Niger	60,4	97,8	79,1	100,2	80,2
Guinée	4,7	3,8	2,1	3,1	1,0
Dahomey	8,4	8,1	9,1	13,8	0,8
Haute-Volta	2,0	3,2	3,3	5,1	4,0
Togo	3,5	3,0	1,8	3,4	0,3
Total	413,4	553,2	645,2	762,6	641,3
Milliers de tonnes base huile raffinée					
Total	181,9	243,4	283,4	335,0	282,2

a) Se répartissant ainsi entre les divers producteurs :

Producteurs	Répartition du contingent garanti (tonnes d'arachides décortiquées)
Sénégal.....	422.000
Soudan	58.000
Niger	94.000
Dahomey	11.000
Haute-Volta	2.200
Togo	3.850
Guinée.....	2.800
Total	593.850

Au début de novembre 1958, près de 35.000 tonnes d'arachides décortiquées restaient encore à placer. Elles devaient être finalement absorbées par l'huilerie française et sénégalaise sous réserve d'une réduction du prix de cession de 15 % environ, tenant compte de la forte acidité des graines livrées. Ces diverses opérations d'écoulement de « l'excédent » de la récolte 1957-1958 ne se sont pas exécutées sans frais : 2,5 milliards de francs français, dont la moitié à supporter par les Etats producteurs intéressés (a).

Les difficultés et lenteurs d'écoulement de la récolte d'arachide sénégalaise, écoulement qui n'a pu être achevé qu'à la fin de l'année 1958, c'est-à-dire trois mois après le début de la période sous revue (1^{er} octobre 1958-30 septembre 1959), expliquent en grande partie le fort montant relatif des crédits à court terme en cours au début de cette période.

La campagne 1958-1959 devait au contraire se dérouler et se dénouer sans incident. Tandis que les prix d'achat aux producteurs étaient reconduits, le volume de la récolte commercialisée était notablement inférieur : 641.400 tonnes d'arachides décortiquées contre 762.600 tonnes en 1957-1958.

Au Niger, des conditions climatiques moins favorables ont réduit la récolte 1958 ; sa commercialisation a commencé le 14 novembre 1958 dans l'Est et le 8 décembre dans l'Ouest, s'est poursuivie sans incident notable jusqu'au 31 janvier 1959 dans l'Est et au 15 février dans l'Ouest. Les quantités commercialisées durant cette campagne 1958-1959 ont été de 80.200 tonnes d'arachides décortiquées contre 100.200 tonnes durant la précédente campagne.

Tableau N° 16 :
Prix de vente des arachides ouest africaines sur le marché de la zone franc

PRIX ET COTISATIONS	1956-1957	1957-1958	1958-1959*	1959-1960
A) Prix	Francs français le kilo d'arachides décortiquées CAF en vrac			
Prix de campagne	94,50	97,00	98,50	100,50
Prix d'intervention de la S. I. O. F. A. :				
minimum	93,00	95,00	96,50	98,50
maximum	95,50	98,50	100,00	102,00
B) Cotisations	0,25	2,00	2,50	1,50
dont :				
au Fonds de soutien	0,25	1,50	2,00	1,00
aux Caisses de stabilisation	—	0,50	0,50	0,50

*Pour compter du 1^{er} janvier 1959.

a) Sénégal, Soudan, Niger, Dahomey. La participation des Etats producteurs a été couverte par le versement de la moitié des droits de sortie perçus à l'exportation des excédents, pour le solde par une avance du Fonds de Stabilisation des prix des oléagineux fluides alimentaires, à rembourser par les Etats.

Au Soudan, la campagne commerciale s'est ouverte le 25 décembre 1958 dans la circonscription de la Chambre de Commerce de Bamako et le 5 janvier dans celle de Kayes. Excellente en qualité, la récolte a été quantitativement inférieure à la précédente ; à la clôture de la campagne le 5 juin 1959, les achats déclarés s'élevaient à 85.900 tonnes d'arachides en coque contre 97.221 tonnes en 1957-1958.

Au Sénégal, les opérations d'achats ont commencé à la même date que l'année précédente (15 décembre au lieu de 16 décembre) et sont restées limitées à trois jours par semaine : lundi, mardi, mercredi. Le Gouvernement du Sénégal avait vivement recommandé aux producteurs de veiller à la propreté des produits livrés et à étaler leur vente. Le rythme des achats n'en a pas moins été égal à celui de la précédente campagne durant les premières semaines, pour se ralentir cependant à partir de la cinquième ; le tonnage commercialisé aurait été de 675.123 tonnes d'arachides coque selon le Service du conditionnement, de 709.000 tonnes selon le Groupement d'achats. La récolte commercialisée aurait fourni, avec un rendement moyen au décortiquage de 71 % environ, 500.000 tonnes d'arachides décortiquées, dont 45.000 absorbées par la consommation locale.

Les organisations d'inspiration coopérative sont intervenues plus activement dans la commercialisation de la récolte 1958-1959, encore que leur part demeure relativement modeste (13 % environ). Les 96.000 tonnes réceptionnées par elles ont été rétrocédées à concurrence de 52.700 tonnes aux huileries et de 43.300 aux usines de décortiquage.

Le Crédit du Sénégal bénéficiant d'une garantie du Gouvernement a pu, en consortium avec les banques de dépôts, pourvoir dans de meilleures conditions, avec le concours de la Banque Centrale, au financement des opérations des *Sociétés Mutuelles de Développement Rural* (S. M. D. R.) et de l'*Entente Coopérative Sénégalaise* (E. C. S.) qui s'est substituée à « l'ENCOOP ».

Tableau N° 17 : Exportations d'arachides et dérivés de l'Ouest Africain*

PRODUITS	1954	1955	1956	1957	1958	1959
	Tonnes					
Arachides en coque	38.093	18.341	12.396	5.284	159	642
Arachides décortiquées	238.732	160.870	287.516	349.835	439.540	346.820
Huile d'arachide brute.....	89.664	81.566	87.327	86.122	95.631	104.257
Huile d'arachide raffinée	3.844	5.451	11.433	13.359	13.010	15.043
Tourteaux d'arachide	127.547	117.617	138.679	139.464	147.952	158.262

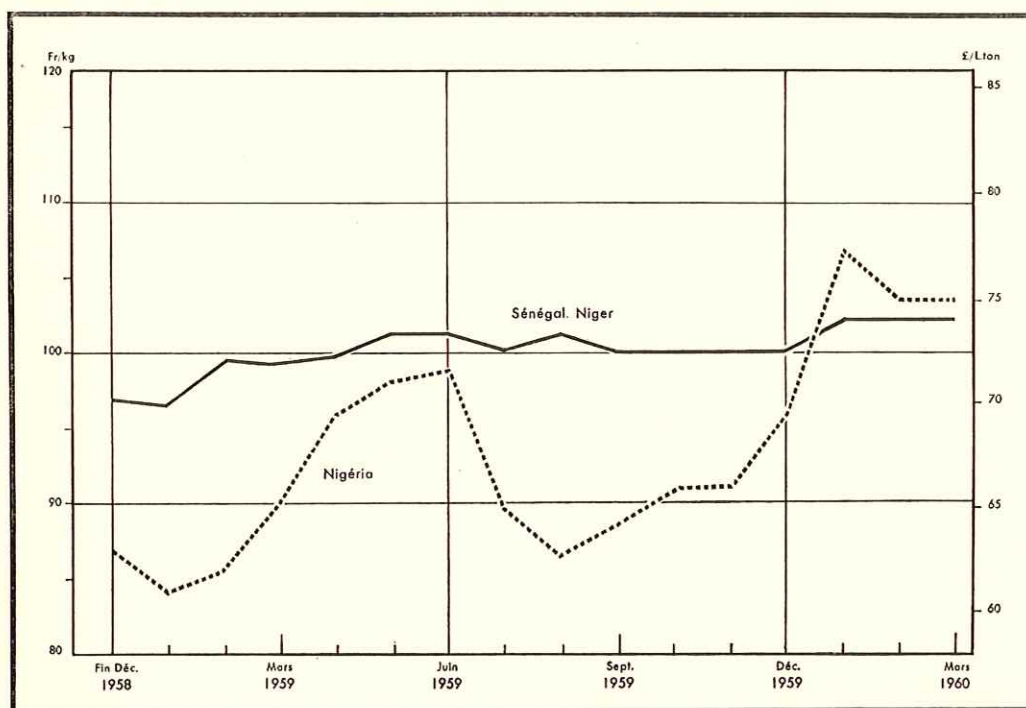
* Ex-A.O.F. et Togo.

Bien que dépassant sensiblement le « contingent garanti », les quantités disponibles à l'exportation, sous forme de graines ou d'huile, ont pu être placées sans difficulté. Une opération-témoin de vente à l'étranger (Italie) a été faite pour 10.000 tonnes de graines en février-mars avec réimportation de l'étranger d'un tonnage équivalent en septembre-octobre.

La dévaluation du franc, le 29 décembre 1958, a eu pour conséquence de réduire considérablement la disparité entre les prix de l'arachide de la zone franc et les cours « internationaux ». Le « surpris » de l'arachide sénégalaise sur celle de Nigeria, qui était d'environ 85 % en juin 1958, n'était plus que de 3 % environ en mars 1959. Il devait remonter à 10 % environ en octobre-novembre 1959 par le fait de la baisse des cours de l'arachide de Nigeria (a).

Une politique méritoire de maintien des cours d'achat, une récolte à la mesure des débouchés garantis ont assuré à la campagne d'arachides 1958-1959 un déroulement et un dénouement ne posant guère de problèmes de financement.

Cours de l'arachide décortiquée



a) Ces cours s'étant relevés depuis lors, le cours de l'arachide sénégalaise s'est trouvé à la parité du cours mondial à fin 1959.

4.5. *La commercialisation de la récolte de cacao.*

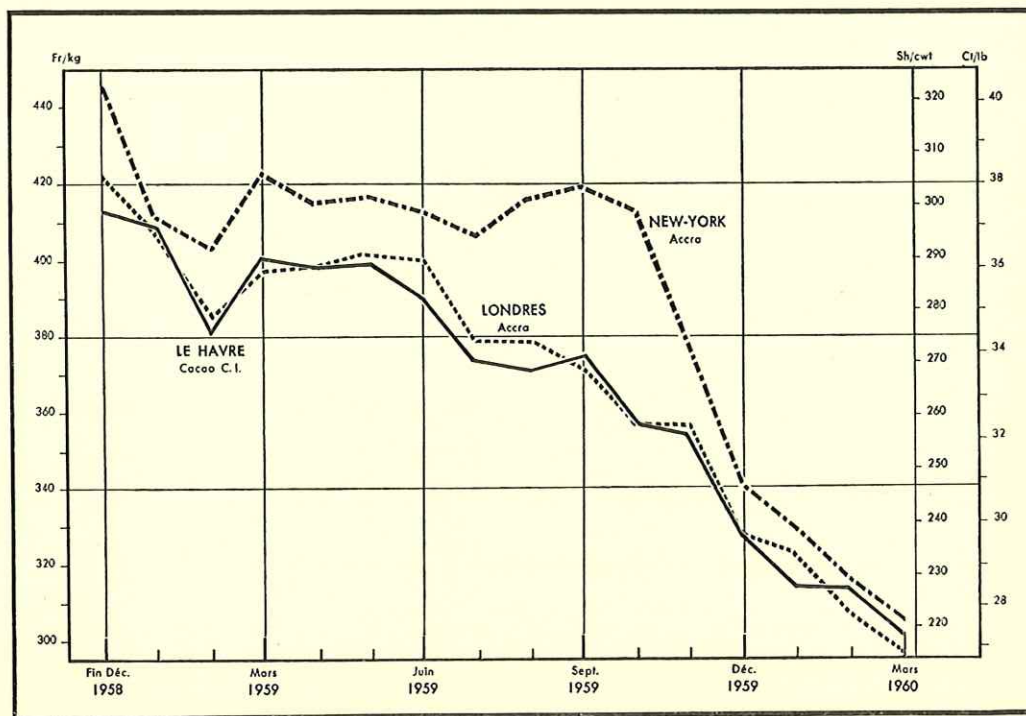
L'exportation de cacao a été la première base de l'essor économique et de la transformation sociale de la Côte d'Ivoire et du Togo. Ces dernières années, sa production a été délaissée au profit de celle du café, et la valeur de la récolte de cacao ne représente plus guère que le quart de celle de café. Cette évolution peut être jugée aujourd'hui très regrettable et la recherche d'un équilibre entre les produits assurerait une meilleure assise aux revenus des régions productrices.

Ce n'est point cependant que le marché du cacao soit sans risques. Bien loin de là, il est au contraire peu de produits dont les variations de cours soient plus sensibles aux mouvements de la production et le marché plus instable, bien que le nombre de vendeurs y soit très réduit et sous la dépendance étroite des pouvoirs publics des pays producteurs.

La récolte mondiale 1957-1958 avait été, avec 670.000 tonnes environ, la plus faible enregistrée depuis celle de 1951-1952. La consommation de l'année 1958, bien qu'inférieure à celle de l'année 1957, s'était maintenue à un niveau élevé (830.000 tonnes environ). Le cours du cacao sur le marché international s'était très sensiblement relevé sans atteindre cependant les sommets enregistrés en 1954.

Par contre, la récolte 1958-1959 ayant été très abondante (889.000 tonnes environ) alors que la consommation découragée par les prix élevés demeurait à peu près stationnaire, l'année 1959 a connu une baisse à peu près continue du prix du cacao.

Cours du cacao



Le cours du cacao du Ghana disponible à Londres, qui en mai-juin 1958 atteignait et même dépassait parfois 400 shillings par Cwt (50 kg environ), n'était plus que de 300 en janvier 1959, et aux environs de 290 shillings en fin de campagne 1958-1959. A New-York, de 49 cents en juin 1958, le cours du cacao tombait aux environs de 38 cents au début de 1959, pour se maintenir avec difficulté à ce voisinage.

Pour les producteurs de la zone franc, cette baisse fut masquée par la dévaluation du franc du 27 décembre 1958. Le prix d'achat du cacao du Togo fut augmenté de 85 francs c.f.a. le kilo à 100 francs c.f.a. le kilo. En Côte d'Ivoire, le prix minimum d'achat nu bascule Abidjan fut officiellement porté de 75 francs c.f.a. à 90 francs c.f.a. ; les prix effectivement pratiqués ont été très sensiblement supérieurs.

En dépit du relèvement du prix de soutien à l'exportation, les Caisses de soutien des prix ont continué à bénéficier de versements des exportateurs de montants appréciables encore que très inférieurs à ceux perçus en 1957-1958.

En Côte d'Ivoire et au Togo, comme dans les autres pays producteurs, la récolte 1958-1959 a été relativement forte : 63.434 tonnes au total contre 50.606, bien inférieure cependant au tonnage de 1956-1957 (74.866 tonnes). Il faut notamment regretter qu'un relèvement décisif de la production ne se marque pas encore en Côte d'Ivoire.

La commercialisation et l'écoulement de la récolte de cacao n'ont posé aucun problème particulier de financement.

Il n'en a pas été de même de la récolte de café.

Tableau N° 18 : Cacao - Production commercialisée

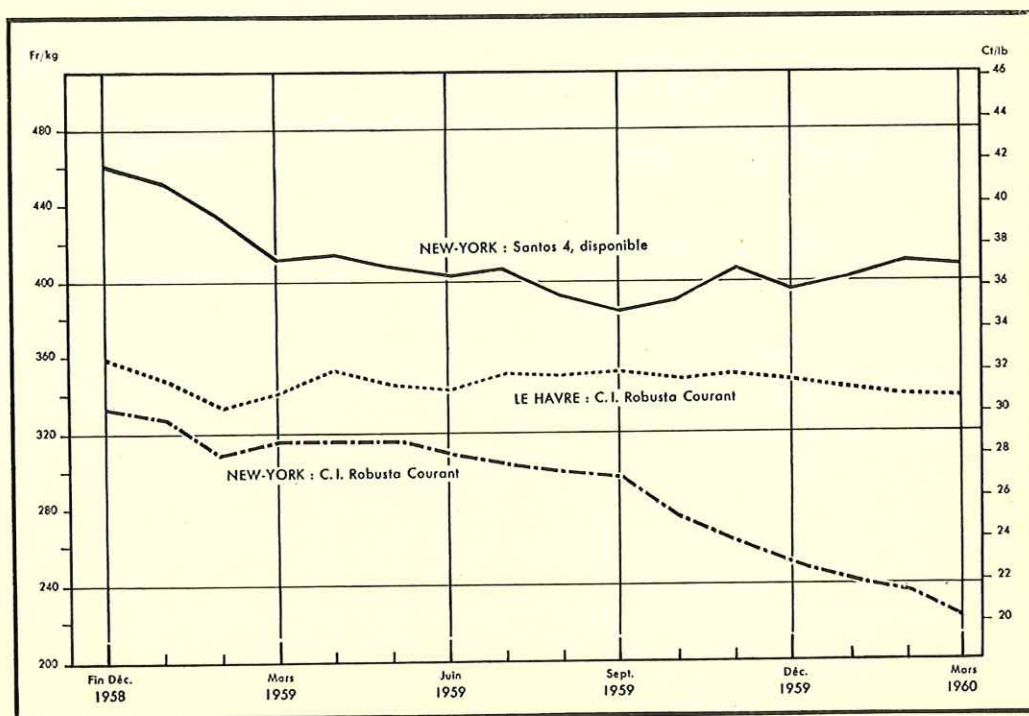
PAYS PRODUCTEURS	Campagnes		
	1956-1957	1957-1958	1958-1959
	Tonnes		
Côte d'Ivoire	71.907	45.496	55.649
Campagne principale	70.059	41.810	46.528
Campagne intermédiaire	1.848	3.686	9.121
Togo	2.959	5.110	7.785
Campagne principale	2.097	4.272	6.404
Campagne intermédiaire	862	838	1.381
Total	74.866	50.606	63.434

4.6. La commercialisation de la récolte de café.

Notre précédent rapport a souligné le dangereux engorgement du marché international du café, le stock porté d'année en année s'élevant maintenant à la consommation annuelle des pays importateurs (*tableau 19*). Les perspectives de développement de la consommation demeurent modestes et incertaines alors qu'aucun frein sérieux n'est apporté à l'extension de la production ; les prix demeurent soutenus par de vigoureuses interventions gouvernementales.

Sur les marchés internationaux, les cours du café ont été en décroissant au cours de l'année 1958-1959. De 44,5 cents en moyenne en octobre 1958, le cours du Santos 4 disponible à New-York est descendu à 40 cents en janvier 1959 pour tomber à moins de 35 cents en septembre 1959. De 37 cents la livre, le cours du Robusta Côte d'Ivoire baissait à 30 cents en décembre-janvier pour être inférieur à 27 cents en septembre 1959.

Cours du café



Cette chute des cours internationaux du café, si elle n'est pas sans précédent, tant s'en faut, a pesé comme jamais auparavant sur les producteurs de la zone franc. Le volume de leur récolte dépasse, en effet, désormais très largement la capacité d'absorption de la consommation française et algérienne qui est actuellement d'environ 220.000 tonnes (dont 40 à 45.000 tonnes de cafés « bonifieurs » à importer de l'étranger).

Poursuivant sa progression à un rythme accéléré, la production de café de la zone franc, qui avait été de 210.000 tonnes environ en 1957-1958, a été de 265.000 tonnes en 1958-1959, posant un très grave problème de débouchés dans un marché international particulièrement peu propice.

C'est ainsi qu'*au Togo*, la production de café, qui avait progressé de 4.338 tonnes en 1956-1957 à 6.074 tonnes en 1958, s'est brusquement élevée à 12.044 tonnes en 1958-1959, mettant à rude épreuve la nouvelle organisation de la commercialisation de ce produit et la Caisse de Stabilisation des prix du café du Togo dont c'était la première année d'activité (a). Le problème posé par ce brusque développement de la production était d'autant plus épineux à résoudre qu'il s'accompagnait d'une profonde détérioration de la qualité du café togolais.

Cependant, l'intervention de la *Caisse de Stabilisation des prix du café du Togo* devait permettre d'assurer la commercialisation de la totalité de la récolte au prix d'achat au producteur fixé au début de la campagne (100 francs c.f.a. le kilo).

a) Cf. Rapport 1958, page 153.

Tableau N° 19 : Production et consommation mondiales de café vert

CAMPAGNES	Stock en début de campagne	Production	Disponibilités totales (a)	Exportations nettes	Consommation domestique	Report en fin de campagne
Millions de sacs de 60 kilos						
1950-1951	9,3	38,1	47,4	31,6	8,1	7,7
1951-1952	7,7	39,2	46,9	32,2	8,3	6,4
1952-1953	6,4	41,5	48,0	32,9	8,3	6,7
1953-1954	6,7	44,0	50,7	33,5	8,2	9,1
1954-1955	9,1	42,2	51,3	29,2	8,3	13,8
1955-1956	13,8	50,3	64,2	38,3	8,4	17,5
1956-1957	17,5	45,2	62,7	36,2	8,5	18,2
1957-1958	18,2	55,1	73,3	37,3	8,5	27,4
1958-1959	27,4	60,0	87,5	39,5	9,0	39,0
1959-1960*	39,0	68,7	107,7	—	—	—

(a) Les données étant arrondies, le total peut ne pas coïncider exactement à l'addition des données des deux colonnes précédentes.

* Estimation.

Source : United States Department of Agriculture.

La protection accordée sur le marché de la zone franc au café togolais a permis, sans perte pour la Caisse de soutien, l'écoulement de la totalité de la production togolaise (90 % sur France, 10 % sur Algérie), avant que ne commence la commercialisation de la récolte 1959-1960.

Il n'en a pas été ainsi de la récolte de Côte d'Ivoire dont le volume est, il est vrai, considérablement plus élevé.

Estimée à 110.000 tonnes, la récolte de café de Côte d'Ivoire de la campagne 1957-1958 avait été commercialisée et écoulée sans difficulté notable ni intervention de la Caisse de soutien. Le 30 septembre 1958, à la veille de l'ouverture de la campagne 1958-1959, les stocks détenus par les exportateurs de Côte d'Ivoire ne s'élevaient qu'à 4.000 tonnes.

Contredisant des estimations, plus ou moins bien assises il est vrai, la récolte 1958-1959 devait largement dépasser la précédente, atteignant près de 170.000 tonnes. L'importance de la récolte à commercialiser, la détérioration continue des cours du café sur le marché international devaient entraîner la *Caisse de Stabilisation des prix du café* à intervenir sur le marché dès le 3 décembre 1958. Comme en 1956-1957, cette intervention prit la forme d'opérations de stockage conclues avec les exportateurs sur la base (fixée à partir du 7 janvier 1959) de 115 francs c.f.a. le kilo nu bascule pour le Robusta courant non usiné, sans limitation de tonnage et avec participation aux pertes ou profits de la réalisation du café débloqué à raison de 80 % pour la Caisse et de 20 % pour l'exportateur.

Ces opérations de stockage réalisées par la Caisse ont porté sur plus de 50.000 tonnes de cafés «marchands», le solde en sous-produits. Outre ces stocks «sous contrat Caisse», des stocks «libres» étaient portés par les exportateurs. En mars 1959 le total des stocks de café (Caisse et libres) s'élevait à quelque 80.000 tonnes. Au 30 septembre 1959, date habituelle de clôture de la campagne, les stocks de café atteignaient encore 54.000 tonnes.

Afin d'assurer à la Caisse de Stabilisation le contrôle de l'écoulement de tous les stocks reportés de la campagne 1958-1959, un décret du Gouvernement de la Côte d'Ivoire du 28 octobre 1959 prescrivit que «tous les lots de café existant en Côte d'Ivoire et n'ayant pas fait l'objet d'un contrat de stockage à la Caisse de Stabilisation ne pourront être exportés qu'avec l'autorisation de la Caisse de Stabilisation».

En sa séance du 30 octobre, le Comité de gestion de la Caisse décida que l'autorisation de vente des stocks bloqués serait subordonnée à la présentation d'une déclaration spéciale spécifiant notamment le nom de l'acheteur, le prix, le tonnage et la qualité du lot. Ces dispositions devaient permettre à la Caisse d'éviter que les «cafés libres» ne soient vendus à des prix inférieurs au niveau auquel elle tentait de maintenir les cours sur le marché français, soit 345 francs métropolitains le kilo CAF.

Les exportations de café de la campagne 1958-1959, après avoir été bloquées du 5 au 12 janvier, furent à nouveau autorisées à un cours supérieur à 334 francs le quintal CAF port français, c'est-à-dire à la parité de 115 francs c.f.a. le kilo nu

bascule garanti par la Caisse. Le 27 janvier 1960 enfin, un arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Coopération décidait que les stocks de café de la récolte 1958-1959 ayant fait l'objet d'un contrat de stockage avec la Caisse de Stabilisation et non déclarés vendus à la date du 10 février 1960 « seraient bloqués et automatiquement repris par la Caisse de Stabilisation », cette reprise s'effectuant au prix de 127,50 francs le kilo logé en sacs « exportation ». Au début mars 1960 les stocks de café 1958-1959 restant à écouler atteignaient encore 18.360 tonnes dont 17.143 sous contrat Caisse.

Tant pour faciliter l'écoulement des stocks de la campagne 1958-1959 que pour permettre aux producteurs de présenter leur récolte conformément aux nouvelles et plus strictes normes de conditionnement édictées par décret du 3 juillet 1959, l'ouverture de la campagne de commercialisation de la récolte 1959-1960 était reportée au 1^{er} décembre 1959. En fait, les achats ne se développèrent qu'après la levée d'interdiction d'exportation des cafés de la récolte 1958-1959 et la détermination, par décret du 9 janvier 1960, des nouvelles conditions d'intervention de la Caisse de Stabilisation.

Le seul volume, jamais atteint, de la récolte de café 1958-1959, posait pour son financement un problème ; pour la première fois dans l'histoire économique de l'ex-A. O. F., la valeur d'achat de la récolte de café a dépassé celle de la production d'arachides commercialisée. Plus difficiles à surmonter étaient les conséquences du lent écoulement de la récolte et les risques inhérents.

Cependant, la mise en commun des ressources de financement que permet l'union monétaire ouest africaine, favorisée par le bon écoulement de la récolte d'arachides, a permis de faire face à cet accroissement des besoins de crédit des économies de la Côte d'Ivoire et du Togo et à cette « prise de risques » que comportait une telle intervention dans les conditions du marché.

Tableau N° 20 : Café - Production commercialisée

PAYS PRODUCTEURS	Campagnes		
	1956-1957	1957-1958	1958-1959
	Tonnes		
Côte d'Ivoire.....	95.700	110.000	170.000
Guinée	9.035	10.000*	12.000*
Dahomey	676	386	1.200*
Togo	6.500*	3.760	12.044
Total	111.911	124.146	195.244

* Estimation.

5^{me} PARTIE

LE FINANCEMENT
DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE
ET L'ACTION DE LA BANQUE CENTRALE

V. — LE FINANCEMENT DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE ET L'ACTION DE LA BANQUE CENTRALE

5.1. Les modalités de financement des crédits à l'économie ouest africaine.

Il y a une nécessaire relation entre la durée des crédits consentis et la durée de « disponibilité » des ressources servant à les financer.

Les disponibilités monétaires, qui sont par définition des créances exigibles à vue (sur l'institut d'émission ou sur la banque de dépôts), ont leur emploi normal au financement des crédits à court terme ; celui des crédits à moyen ou long terme devant, en principe, être assuré par un investissement d'épargne.

Telle est du moins la norme que le bon sens pose, et l'expérience universelle démontre qu'il y a toujours grand risque à s'en éloigner inconsidérément ; ce risque a nom l'inflation, et sa sanction inéluctable est la dévaluation de la monnaie.

Il n'appartient pas à notre Banque Centrale de modifier la parité extérieure de la monnaie ouest africaine ; elle a reçu, par contre, mission de maintenir sa valeur en assurant sa convertibilité au taux fixé par les autorités monétaires de la zone franc. Elle doit donc s'attacher à ce que la distribution du crédit à l'économie ouest africaine se réalise dans des conditions propres à en favoriser le développement, tout en maintenant une « liquidité » suffisante de sa situation financière.

Il lui faut donc veiller, d'une part, à ce que la durée des crédits consentis s'adapte à la durée des opérations financées, en évitant, notamment, que les crédits à court terme ne soient affectés à des investissements ou des emplois permanents. Il lui faut, d'autre part, prendre en considération la liquidité du système bancaire ouest africain, particulièrement des établissements de crédit qui ne peuvent faire aisément appel à des ressources extérieures.

Il lui faut enfin, et avec plus de rigueur encore, veiller à la liquidité de sa propre situation, étant à la fois banque des banques et responsable de l'émission de la monnaie fiduciaire.

S'il a paru utile de rappeler ici ces conditions d'une bonne distribution du crédit, c'est que, trop souvent oubliées, elles expliquent les conditions particulières du financement de l'économie ouest africaine, et plus spécialement celles que doit respecter l'intervention de la Banque Centrale.

Les crédits consentis à l'économie ouest africaine atteignent leur montant maximum à la fin février, alors que la commercialisation des récoltes s'achève, tandis que leur réalisation sur les marchés extérieurs commence à peine.

Compte non tenu, leur montant n'étant pas connu, des avances consenties à leurs filiales ouest africaines par les entreprises extérieures, ou ouvertes à elles par des banques non établies dans l'ouest africain, les crédits en cours fin février 1959 s'élevaient à 89 milliards de francs c.f.a. environ, ainsi répartis :

Crédits à l'économie ouest africaine au 28 février 1959

Accordés par	Court terme	Moyen terme et Long terme	Total
Milliards de francs c.f.a.			
Trésoriers-payeurs. . . .	3,0	—	3,0
Banques.	66,6	2,0	68,6
Crédits sociaux	2,5	2,0	4,5
Caisse Centrale de Coopération Economique.	—	12,9	12,9
Total	72,1	16,9	89,0

Les 9/10 des crédits à court terme sont donc distribués par les cinq banques établies dans l'ouest africain, les crédits à moyen et long terme étant consentis, dans une proportion voisine, par la Caisse Centrale de Coopération Economique et ses filiales, les « crédits sociaux ».

5.2. Le financement des crédits à moyen et long terme sur ressources extérieures.

Une des caractéristiques de la structure présente de l'économie ouest africaine est l'insuffisance, pour ne pas dire l'inexistence, de capitaux disponibles pour des investissements à long ou moyen terme. La raison n'en est point, comme on l'a bien à tort avancé, l'absence d'épargne, mais le fait que celle-ci est surtout affectée à l'autofinancement de l'entreprise de l'épargnant que celui-ci soit grande société ou plantation familiale.

Le récent développement des plantations de café de Côte d'Ivoire et du Togo, dont le défrichement a été réalisé en majeure partie par une main-d'œuvre salariée, est un éloquent témoignage de l'épargne des planteurs éburnéens et togolais. Une autre manifestation d'un semblable investissement est l'amélioration de l'habitat constatée dans les villes et villages de l'ouest africain.

Ce qui fait encore gravement défaut à l'économie ouest africaine, c'est l'organisation assurant, d'une part la mobilisation des épargnes oisives et, d'autre part leur affectation à des entreprises locales pouvant rémunérer convenablement les capitaux investis.

En l'absence d'une telle organisation, c'est à « l'extérieur » que l'épargnant en quête de placements doit confier le soin de faire fructifier ses capitaux, ne s'inscriraient-ils que dans un modeste livret de Caisse d'épargne (a).

Si le développement et la mobilisation de l'épargne en vue de son réinvestissement sur place doivent être recherchés, il faut convenir que le montant des ressources pouvant être dégagées demeurera bien inférieur aux besoins de la mise en valeur de l'ouest africain (b).

D'autre part, les investissements les plus utiles au démarrage du développement d'un pays insuffisamment équipé ne sont pas toujours de ceux susceptibles d'attirer les capitaux privés, par ailleurs de plus en plus sensibles aux risques de l'expatriation.

Fort heureusement, la loi du 30 avril 1946, en ouvrant la possibilité aux entreprises publiques et privées des pays d'outre-mer français de recourir, à des conditions avantageuses, à des crédits à long et moyen terme dispensés par un établissement public, a mis à la disposition de ces pays un puissant instrument de financement de leur développement. Les ressources mises par le Trésor public français à la disposition de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, devenue *Caisse Centrale de Coopération Economique*, n'auraient sans doute jamais pu être dégagées par l'épargne locale.

Cette action de la Caisse Centrale a été complétée en faveur des petites entreprises, du secteur coopératif, voire des particuliers, par celle des « *Crédits sociaux* » constitués par elle en association avec les pouvoirs publics locaux (c). Les ressources sur lesquelles ces établissements financent les crédits à moyen terme qu'ils consentent leur sont procurées tant par la Caisse Centrale que par des « dotations » consenties à titres divers sur fonds publics. Le financement de ces crédits ne retiendra donc pas ici notre attention. Il n'en est pas de même en matière de crédits à court terme.

a) Il ne doit cependant pas être perdu de vue que l'épargne ouest africaine ainsi placée à l'extérieur contribue à la formation des ressources, notamment de celles du Trésor français utilisées au financement des investissements privés et publics dans l'ouest africain.

b) Le montant des dépôts en Caisse d'épargne dépassait à peine 1,2 milliard de francs c.f.a. fin 1958.

c) Sur l'organisation des « *Crédits sociaux* », nous renvoyons à la note qui leur a été consacrée, en annexe de notre Rapport d'activité 1958 (pages 177-179). Une loi du 24 août 1959 de la *République de Côte d'Ivoire* a organisé une *Caisse Nationale de Crédit Agricole*; l'activité de ce nouvel établissement prenant date postérieurement à la période à laquelle est consacré l'essentiel du présent compte rendu sera retracée dans notre prochain rapport.

Tableau N° 21 : Sociétés de crédit " social " (a)
Situations intégrées du 30 septembre 1958 au 30 juin 1959

POSTES	30 septembre 1958	31 décembre 1958	31 mars 1959	30 juin 1959
ACTIF				
Millions de francs c. f. a.				
1 - Caisse, Trésor, C. C. P. ...	8,4	11,9	13,4	40,3
2 - Banques et Correspondants	359,2	369,5	351,6	651,0
3 - Portefeuille effets	36,4	270,4	609,4	239,7
4 - Comptes courants débiteurs	1.181,6	1.313,6	1.350,5	1.455,3
5 - Avances garanties	580,2	652,2	856,7	1.107,6
6 - Avances et débiteurs divers	45,6	51,2	73,6	104,6
7 - Titres et participations	0,2	0,2	0,2	0,1
8 - Immeubles et mobilier.....	95,8	96,2	102,8	92,6
9 - Comptes d'ordre et divers .	49,4	102,5	137,9	98,3
10 - Résultats	49,7	50,0	58,1	57,6
Total.....	2.406,5	2.917,7	3.554,2	3.847,1
PASSIF				
1 - Comptes chèques	115,2	122,6	145,6	96,5
2 - Comptes courants créditeurs	251,7	366,3	352,4	426,1
3 - Banques et correspondants.	2,8	72,0	33,0	—
4 - Crédoeurs divers	87,3	64,9	8,9	24,3
5 - Emprunts	667,5	819,5	996,2	1.181,5
6 - Provisions	68,5	72,3	75,7	54,5
7 - Dotations diverses	352,0	389,7	893,8	1.025,9
8 - Capital.....	800,0	800,0	800,0	862,5
9 - Comptes d'ordre et divers .	61,5	210,4	248,6	159,1
10 - Résultats	—	—	—	16,7
Total.....	2.406,5	2.917,7	3.554,2	3.847,1
HORS BILAN				
Effets réescomptés (B.C.E.A.O. et C. C. C. E.)	137,3	638,4	1.115,5	117,8

a) Crédit du Sénégal, Crédit du Soudan, Crédit de Guinée, Crédit de Haute-Volta, Crédit de Côte d'Ivoire
 Crédit du Niger, Crédit du Togo et Banque du Bénin.

5.3. Les crédits à court terme consentis par les « Crédits sociaux » avec le concours de la Banque Centrale.

Jusqu'en ces dernières années, les établissements de crédits sociaux n'avaient guère participé, sinon pour des opérations particulières et de faible montant, au financement de la commercialisation des grandes productions agricoles.

Le développement, ces toutes dernières années, de l'intervention des organismes mutualistes et para-publics dans la commercialisation de la récolte d'arachides du Sénégal et du Soudan a amené ceux-ci à recourir, pour le financement de leurs opérations commerciales, aux établissements de crédits sociaux de ces pays, notamment le *Crédit du Sénégal* et le *Crédit du Soudan*.

Les ressources propres de ces établissements, par ailleurs souvent expressément affectées à des emplois déterminés, étaient très insuffisantes pour leur permettre d'apporter une contribution appréciable. A la demande des Gouvernements du Sénégal et du Soudan, la Banque Centrale leur a apporté un large concours. Elle a tenu seulement, comme elle en avait le devoir, à l'aménager dans son montant et sa distribution aux possibilités de bonne gestion et d'emploi par les organismes distributeurs et utilisateurs.

C'est ainsi qu'au *Sénégal* la participation des organismes mutualistes et para-publics à la commercialisation de la récolte d'arachides a été financée par la mise en place de deux crédits successifs :

- le premier a été accordé par le *Crédit du Sénégal* aux sociétés mutuelles de développement rural (S. M. D. R.) à concurrence de la valeur d'achat d'un maximum de 150.000 tonnes d'arachides en coque livrées par les producteurs ; il a atteint en pointe un montant de 1.814 millions et a été entièrement remboursé dans un délai de quatre mois par le produit de la vente d'arachides en coque aux huileries locales ou de graines décortiquées à l'Entente Coopérative Sénégalaise ;
- le deuxième crédit a été consenti à cette dernière par un consortium de banques ayant le *Crédit du Sénégal* comme chef de file ; calculé sur la base du prix des arachides décortiquées, il a atteint au maximum 529 millions de francs c.f.a.

La Banque Centrale avait donné son accord pour le réescompte de ces deux crédits à ses guichets de Dakar.

Les opérations se sont déroulées de façon satisfaisante, l'*Entente Coopérative Sénégalaise* qui en assurait le contrôle n'ayant éprouvé aucune difficulté pour écouler ses graines et la trésorerie du *Crédit du Sénégal* ayant été largement facilitée par le dépôt d'un fonds de garantie de 400 millions de francs c.f.a. effectué à son profit par le Gouvernement du Sénégal.

Les engagements auprès de la Banque Centrale, après avoir atteint le chiffre maximum de 1.814 millions de francs c.f.a. en janvier 1959, notablement inférieur aux prévisions, étaient entièrement remboursés le 20 septembre.

Au *Soudan*, le Gouvernement avait confié à la Société L. Dreyfus et Cie l'exportation pour son compte de 20.000 tonnes d'arachides décortiquées de la récolte 1958-1959 dont les S. M. D. R. soudanaises devaient assurer la collecte, le décortiquage et la livraison.

Pour permettre à ces organismes coopératifs de remplir leur rôle, le *Crédit du Soudan* a mis à leur disposition un crédit égal à la valeur d'achat des graines effectivement acquises par eux, au vu de certificats d'entrepôt. La sortie du crédit a été assurée par la domiciliation, chez le *Crédit du Soudan*, des règlements afférents à chaque livraison.

La Banque Centrale a autorisé le réescompte de cette opération qui s'est déroulée de façon satisfaisante. Le montant du crédit effectivement utilisé a atteint 61,5 millions de francs c.f.a. en février et était entièrement remboursé dès le mois d'août 1959.

La grande masse des crédits à court terme nécessaires au financement de la commercialisation des récoltes de l'ouest africain demeure consentie par les banques de dépôts.

5.4. Le financement des crédits bancaires et le concours de la Banque Centrale.

Les « ressources » ouest africaines des cinq banques de dépôts qui exercent leur activité dans notre zone d'émission et leur « emploi » sont résumés par les *tableaux* 60 pages 124 et 125.

Les dépôts de la clientèle, qui constituent la ressource normale du système bancaire, ne couvrent pourtant qu'une partie des engagements souscrits par lui.

Fin de mois	Dépôts (privés et Trésor)	Crédits consentis	Rapport Dépôts/Crédits
	Milliards de francs c.f.a.		%
Septembre 1957 .	29,0	41,3	70,2
Décembre 1957 .	29,2	53,6	54,4
Février 1958 .	31,3	65,7	47,6
Septembre 1958 .	27,9	50,5	55,2
Décembre 1958 .	29,5	59,8	49,3
Février 1959 .	34,0	68,6	49,6
Septembre 1959 .	34,3	47,7	71,9
Décembre 1959 .	30,7	59,4	51,6

Le complément des ressources nécessaires pourrait être recherché à l'extérieur de notre zone d'émission par les banques, mais elles devraient alors se plier aux conditions des marchés monétaires extérieurs et aligner sur celles-ci leur distribution de crédits à l'économie ouest africaine.

Le concours de la Banque Centrale leur évite ce recours à des ressources extérieures qui ont été, ces dernières années, limitées dans leur montant et de coût très élevé.

Des conditions propres à l'économie française ont conduit la Banque de France à apporter, durant la période sous revue, de sévères restrictions à la distribution de crédits et à fixer à un taux élevé le prix de son concours. Bien qu'ayant été diminuant, le taux d'escompte de la Banque de France est demeuré relativement élevé; ayant varié de 5 % à 4,5 % le 16 octobre 1958, puis à 4,25 % le 5 février 1959, il est de 4 % depuis le 23 avril 1959.

Dans le même temps, notre Banque Centrale a pu maintenir son taux d'escompte à 3,5 %, taux fixé le 15 octobre 1956; les effets sur l'étranger bénéficient même d'un taux réduit de 3 % (a).

Le système bancaire ouest africain a pu trouver auprès de la Banque Centrale les crédits nécessaires au financement des besoins de l'économie dans la mesure où il ne lui était pas possible de les satisfaire sur ses ressources locales.

5.5. Le concours de la Banque Centrale au financement des crédits à moyen terme.

La Banque Centrale a pu donner suite à toute demande de réescompte à moyen terme justifiée par des besoins réels et destinée à compléter le financement d'activités propres à développer l'économie ouest africaine.

Les accords de réescompte donnés par la Banque Centrale au cours de l'année 1958 s'étaient élevés à 953,8 millions de francs c.f.a.; ceux accordés en 1959 s'élèvent à 1.305 millions de francs c.f.a.

Pour les trois quarts de leur montant, les nouveaux crédits accordés ont directement pour objet le développement de la production (tableau 22).

**Tableau N° 22 : Répartition des accords de réescompte
donnés par la Banque Centrale en 1959**

BÉNÉFICIAIRES	Montant	Répartition
	Millions de francs c.f.a.	%
Industries de transformation.....	501,0	38,4
Exploitations minières	500,0	38,4
Adduction d'eau	75,0	5,7
Construction de locaux professionnels	82,5	6,3
Construction d'habitations.....	146,5	11,2
TOTAL	1.305,0	100,0

a) Taux d'escompte des effets à court terme; en cas d'escompte d'effets représentatifs de crédit à moyen terme, il est en outre perçu une commission d'engagement de 0,5 % l'an, calculée par tranches semestrielles les 30 juin et 31 décembre sur le montant des autorisations.

La liquidité de la situation de la Banque Centrale ne s'est pas trouvée affectée par les nouveaux accords. Bien au contraire, le montant des effets représentatifs de crédit à moyen terme présentés par les banques au réescompte a très sensiblement diminué de 1,5 milliard de francs c.f.a. fin 1958 à 1 milliard environ à la fin de l'année 1959.

5.6. Le concours de la Banque Centrale au financement des crédits à court terme.

D'un montant beaucoup plus considérable est le concours apporté par la Banque Centrale au financement des crédits à court terme : il a atteint 32,4 milliards de francs c.f.a. à la fin février 1959.

Ce montant doit s'adapter aux besoins de l'économie ouest africaine, car tout concours en excès ne servirait qu'à alimenter des transferts sur l'extérieur sans profit pour l'économie locale et au détriment des réserves extérieures du système monétaire ouest africain. Le concours de la Banque Centrale doit donc se mesurer à la fois aux besoins de l'économie et aux ressources disponibles pour les satisfaire.

La prévision des besoins de l'économie ouest africaine est rendue malheureusement très difficile par l'insuffisance de notre information, l'imprécision et les délais apportés à la publication des rares données disponibles. C'est ainsi que le volume des récoltes des deux principales productions de notre zone d'émission, l'arachide et le café, ont fait, ces dernières années, l'objet d'évaluations qui se sont révélées considérablement erronées. La définition d'une politique de crédit et l'appréciation des mesures prises sont, dans ces conditions, très aléatoires. Aussi l'amélioration de l'enregistrement statistique des phénomènes essentiels de l'activité économique (production, prix, échanges extérieurs, stocks) demeure-t-elle la première condition d'une meilleure « politique » de crédit dans l'ouest africain.

La Banque s'est efforcée, dans la mesure de ses moyens, d'améliorer sa connaissance de l'économie ouest africaine et aussi de conserver à son intervention la souplesse nécessaire à une bonne adaptation aux conditions du moment, si imprévisibles soient-elles.

De cette adaptation deux exemples méritent d'être rapportés.

La réponse donnée par la Guinée au referendum du 28 septembre 1958 a eu pour conséquence une brusque chute des dépôts bancaires, alors que l'achèvement de l'équipement industriel de Fria augmentait les besoins de crédit ; ceux-ci ont continué à pouvoir être satisfaits, la Banque Centrale ayant accepté de majorer de plus d'un milliard de francs c.f.a. le montant des effets d'entreprises guinéennes admis au réescompte ; elle réduisit par la suite son concours, les dépôts du Trésor guinéen ayant apporté au système bancaire local des ressources nouvelles. Le brusque retrait de ces dépôts à la fin du mois d'octobre 1959 devait provoquer une nouvelle crise de financement des crédits à l'économie guinéenne ; elle fut à nouveau surmontée par l'intervention de la Banque Centrale, le montant des effets d'entreprises guinéennes réescomptés par elle passant de 593 millions de francs c.f.a. à fin septembre à 2.197 millions à fin décembre 1959.

En Côte d'Ivoire, le volume de la récolte, les difficultés de son écoulement conduisirent la Caisse de Stabilisation des Prix à des opérations de stockage d'une importance imprévue. L'allongement des délais d'usinage du café amena la Caisse de Stabilisation à reconnaître un délai de deux mois entre le jour de l'achat aux producteurs et celui de l'entrée effective des cafés en stock sous contrat. La Banque Centrale, pour ne pas entraver le financement des opérations, admit que le financement des cafés comporterait deux crédits successifs : le premier de deux mois, correspondant au délai d'usinage, le second de six mois au maximum, pour le stockage proprement dit.

Dans l'ensemble, la cadence des déblocages de café par la Caisse a permis de concilier les besoins de crédit des exportateurs avec les règles appliquées par la Banque Centrale. Dans les cas exceptionnels où il n'en a pas été ainsi, les dérogations nécessaires ont été accordées.

Proportionné non seulement aux besoins de l'économie, mais aussi aux ressources bancaires, le concours de la Banque Centrale a été, par rapport à la campagne précédente, plus élevé dans la première phase mais moins important dans la seconde partie.

La diminution du montant du concours accordé par la Banque Centrale ne traduit d'ailleurs aucune politique systématique restrictive. Elle a suivi le mouvement des crédits consentis à l'économie par le système bancaire que le paragraphe 4.3 du présent rapport a décrit.

De plus, l'aisance de trésorerie du système bancaire lui a permis de réduire son recours à la Banque Centrale et de le limiter aux formes les moins coûteuses ; c'est ainsi que les mises en pension d'effets n'ont plus été pratiquées et que les demandes d'avances ont été réduites de moitié environ. Les fiches de réescompte elles-mêmes n'ont été que partiellement utilisées : les utilisations à fin septembre 1959 ne s'élevaient qu'à 65 % seulement du montant des plafonds reconnus.

C'est donc à l'évolution de la conjoncture économique qu'il faut attribuer la réduction des crédits à court terme utilisés en fin de campagne. Cette réduction n'a par elle-même rien d'alarmant, elle traduit surtout, semble-t-il, le meilleur dénouement de la commercialisation de la récolte d'arachides qui demeure le principal facteur du mouvement saisonnier des crédits à court terme, et aussi de la circulation fiduciaire dont il nous reste à examiner l'évolution au cours de la dernière campagne.

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Taux des opérations de crédit à court terme

OPÉRATIONS	1 ^{er} Octobre 1955	15 Octobre 1956	19 Août 1957	25 Novembre 1957
TAUX D'ESCOMPTE DES EFFETS A COURT TERME (a)				
Effets locaux	3,75 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Effets sur Zone franc	3,50 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Effets sur étranger	3,25 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
AVANCES SUR EFFETS PUBLICS				
A terme fixe	4,0 %	4,0 %	4,0 %	5,0 %
En compte courant	4,5 %	4,5 %	4,5 %	5,5 %
PENSIONS SUR EFFETS PUBLICS OU PRIVÉS A MOINS DE SIX MOIS D'ÉCHÉANCE (b)				
	—	4,0 %	5,0 % 7,0 %	5,0 % 7,0 %

(a) Ces taux sont exclusifs de toute commission, mais :

— un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet admis au réescompte ;

— un montant de 10 jours d'agios est retenu sur la ristourne accordée en cas de retrait avant échéance d'un effet précédemment admis au réescompte, si ce retrait n'est pas justifié par la sortie des marchandises nanties ou le paiement par l'Administration des créances mobilisées, ou si l'effet n'est pas réclamé au banquier réescompteur par le « tiré » ou le « souscripteur ».

(b) Le taux de 7 % est appliqué depuis le 19 août aux opérations de pensions exceptionnellement accordées en supplément des plafonds de réescompte.

Commissions de transfert

COMMISSIONS DE TRANSFERT (a)	1 ^{er} Octobre 1955		16 Janvier 1956		2 Novembre 1956	
	Fil	Courrier	Fil	Courrier	Fil	Courrier
France sur Ouest Afrique	0,25 0/00 min. 100 f.	0,25 0/00 min. 100 f.	0,10 0/00 min. 100 f.	0,10 0/00 min. 100 f.	0,10 0/00 min. 100 f.	0,10 0/00 min. 100 f.
Ouest Afrique sur France	0,75 0/00 min. 100 f.	0,60 0/00 min. 100 f.	0,50 0/00 min. 100 f.	0,40 0/00 min. 100 f.	0,40 0/00 min. 100 f.	0,20 0/00 min. 100 f.
Ouest Afrique sur Afrique du Nord via Paris	0,75 0/00 min. 100 f.	0,60 0/00 min. 100 f.	0,50 0/00 min. 200 f.	0,40 0/00 min. 200 f.	0,40 0/00 min. 200 f.	0,20 0/00 min. 200 f.
Ouest Afrique sur A. E. F. Cameroun via Paris	0,25 0/00 min. 100 f.	0,25 0/00 min. 100 f.	0,25 0/00 min. 100 f.	0,25 0/00 min. 100 f.	0,25 0/00 min. 100 f.	0,20 0/00 min. 100 f.
Entre sièges Ouest Afrique	0,25 0/00	0,25 0/00	0,20 0/00	0,20 0/00	0,10 0/00	0,10 0/00
a) Tarif général	min. 100 f.	min. 100 f.	min. 100 f.	min. 100 f.	min. 100 f.	min. 100 f.
b) Produits d'escompte :						
Dakar sur { Kaolack Ziguinchor	t. g.	t. g.	100 f.	100 f.	Franco	Franco
Cotonou sur Niger	t. g.	t. g.	t. g.	t. g.	Franco	Franco
Abidjan sur { Ouagadougou BoboDioulasso	—	—	—	—	Franco	Franco

(a) Exprimées en **francs c.f.a.**, à l'exception des transferts France-Ouest-Afrique (en francs français).

N.-B. — Jusqu'au 2 novembre 1956, l'Institut récupérait sur le donneur d'ordres les ports de lettres sur une base forfaitaire. A partir du 2 novembre, aucun frais accessoire n'est récupéré pour les transferts par courrier. Pour les transferts par fil, seuls les frais de télégramme (ou téléphone) sont récupérés.

Du 16 janvier au 2 novembre 1956 tous les transferts de Dakar sur Kaolack ou Saint-Louis ont acquitté une taxe fixe de 100 frs.

6^{me} PARTIE

L'ÉVOLUTION
DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE
ET SON ENTRETIEN
PAR LA BANQUE CENTRALE

Evolution de la circulation fiduciaire

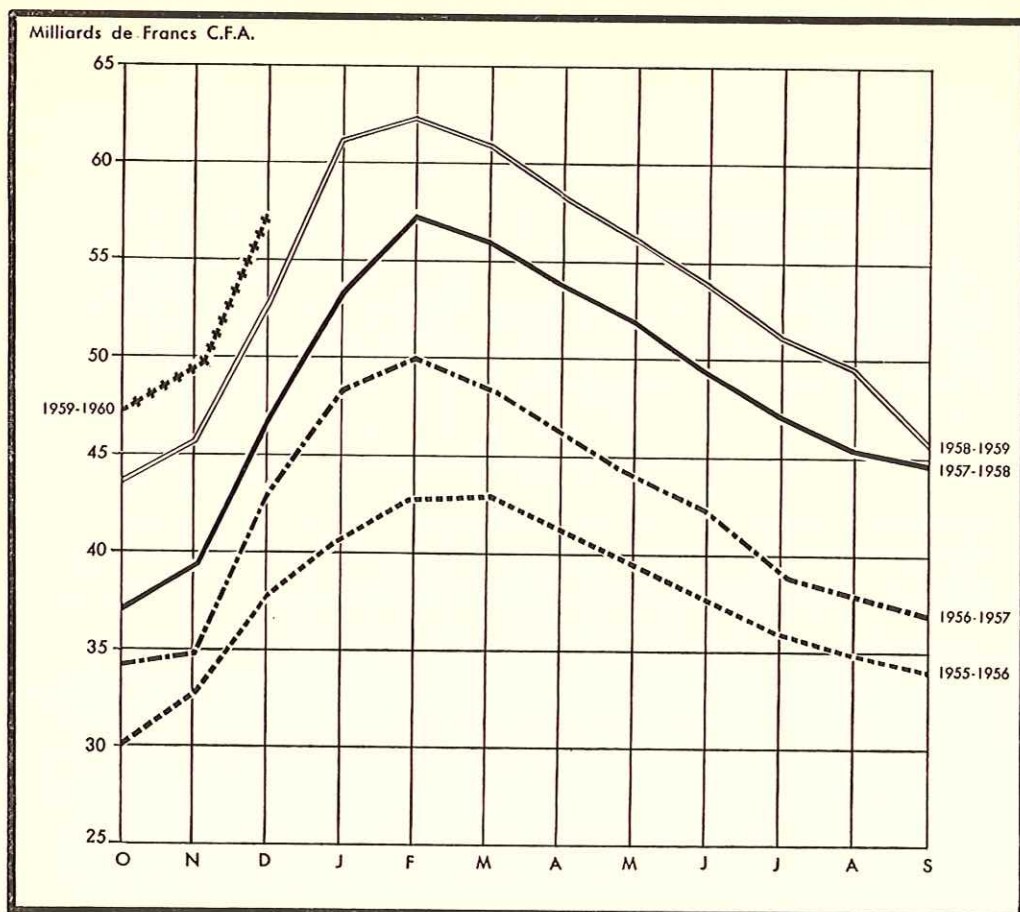


Tableau N° 23 : Circulation fiduciaire moyenne trimestrielle

Campagnes	1 ^{er} octobre 31 décembre	1 ^{er} janvier 31 mars	1 ^{er} avril 30 juin	1 ^{er} juillet 30 septembre
Millions de francs c.f.a.				
1955-1956	31.672,7	41.019,6	39.618,0	34.872,6
1956-1957	35.027,4	47.502,4	44.200,2	37.824,0
1957-1958	38.595,1	53.600,8	51.795,2	45.467,9
1958-1959	46.177,4	59.874,9	56.852,2	49.695,2
1959-1960	49.248,6	...	...	...
Variations :				
Pourcentages				
1956-57/1955-56	+ 10,6	+ 15,8	+ 11,6	+ 8,5
1957-58/1956-57	+ 21,9	+ 12,8	+ 17,2	+ 20,2
1958-59/1957-58	+ 19,6	+ 11,7	+ 9,8	+ 9,2
1959-60/1958-59	+ 6,7	...	...	...

VI. — L'ÉVOLUTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE ET SON ENTRETIEN PAR LA BANQUE CENTRALE

6.1. *L'évolution de la circulation fiduciaire.*

Ainsi que le relevaient nos précédents rapports, la monnaie fiduciaire est dans l'ouest africain, comme dans beaucoup de pays encore, la forme principale de conservation des disponibilités monétaires. Les avoirs en monnaie scripturale (dépôts en banque ou en comptes courants postaux) n'y constituent en effet que 35 à 40 % du montant des disponibilités monétaires totales, alors que cette proportion atteint 60 % en France et est encore plus élevée dans les pays anglo-saxons. Cette faible proportion ne fait que traduire la conversion, encore incomplète, d'une économie de subsistance en une économie monétaire et la large diffusion des disponibilités monétaires, alors que dans des pays de condition économique voisine, l'importance relative de la monnaie scripturale résulte seulement de la concentration des disponibilités monétaires entre les mains d'un petit nombre.

La prépondérance de l'agriculture dans l'économie de notre zone d'émission et la part essentielle de l'exportation des produits agricoles dans la formation du revenu monétaire de la majeure partie de sa population ont une influence déterminante sur les mouvements de la circulation fiduciaire, se traduisant par :

- une tendance continue à l'accroissement,
- une variation conjoncturelle liée au volume et au prix, c'est-à-dire à la valeur des exportations,
- un mouvement saisonnier annuel suivant étroitement les phases des « campagnes » de production et de commercialisation des exportations agricoles (a).

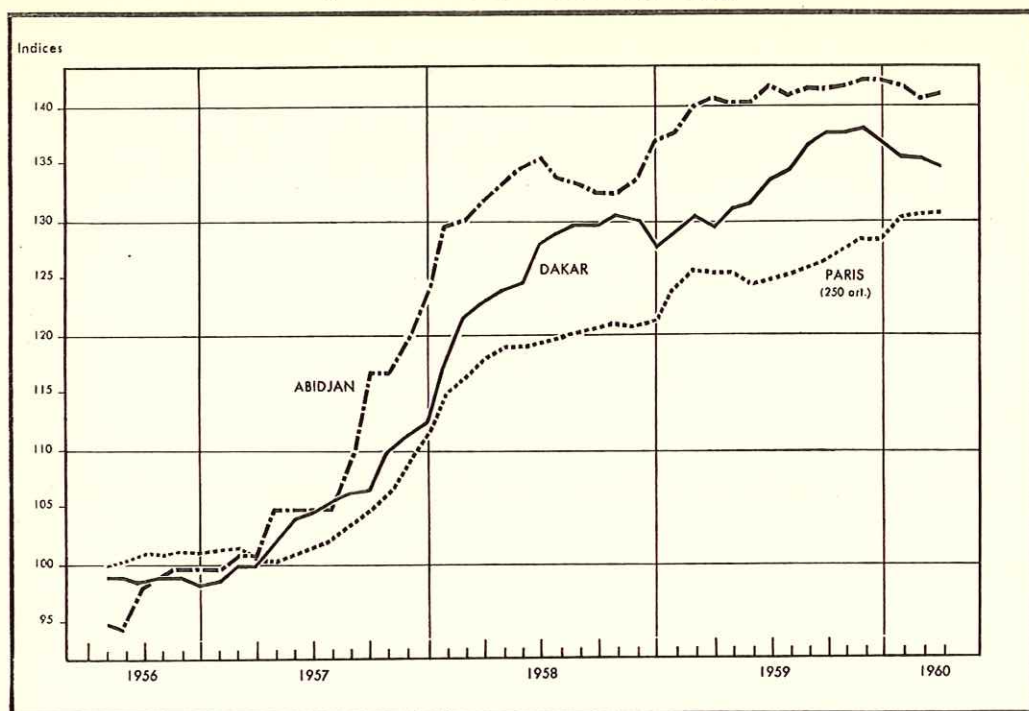
Le volume exceptionnel de la récolte d'arachides, les difficultés de sa commercialisation et de son écoulement avaient provoqué en 1957-1958 un fort accroissement de la circulation fiduciaire et son maintien à un niveau élevé tout au long de la campagne.

<u>Campagnes</u>	<u>Circulation fiduciaire moyenne</u>	<u>Variation par rapport à la campagne précédente</u>
	Milliards francs c.f.a.	Pourcentages
1955-1956	36,8	—
1956-1957	41,1	+ 11,7
1957-1958	47,4	+ 15,3
1958-1959	53,1	+ 12,2

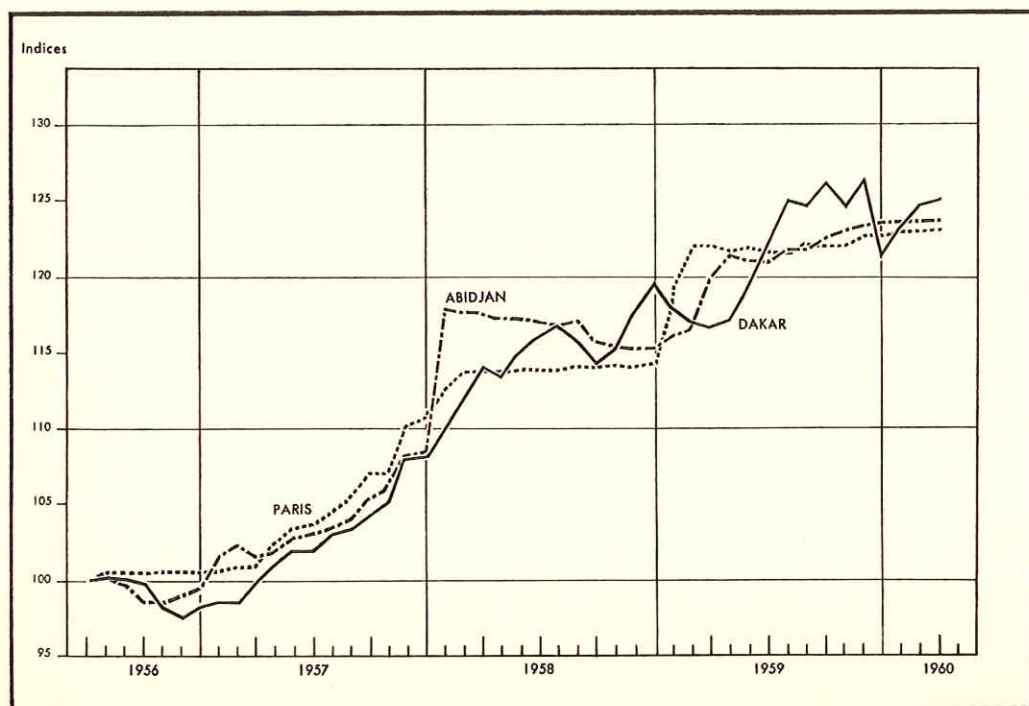
Ce « gonflement » de la circulation fiduciaire s'est cependant progressivement résorbé au cours de l'année dernière ainsi que le montre le graphique ci-contre.

(a) Ces caractéristiques ont déjà été longuement analysées dans nos premiers rapports (Rapport 1956, pages 71-83, Rapport 1957, pages 55-61) ; aussi nous contenterons-nous de présenter dans les tableaux ci-joints les données permettant d'étendre à l'année 1959 les observations déjà faites.

Indices des prix à la consommation familiale (européens)
(Base 100 : Juillet 1956 - Juin 1957)



Indices des prix des matériaux de construction
(Base 100 : Juin 1956)



Le montant moyen de la circulation fiduciaire du dernier trimestre de la campagne 1958-1959 a été de 9 % supérieur à celui de la circulation durant la même période de la campagne précédente. Cet accroissement relatif semble à peine plus élevé que celui du mouvement général des prix que les indices disponibles ne mesurent malheureusement que très approximativement.

Indices des prix dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest

	Septembre 1958	Septembre 1959	Variation relative (%)
<i>Indices des prix à la consommation familiale</i> (type européen) :			
— Dakar (base 1945)	514,0	545,0	+ 6,0
— Abidjan (base 1947)	347,0	371,0	+ 6,9
<i>Indices des prix des matériaux de construction :</i>			
— Dakar (base juin 1956)	114,2	126,0	+ 10,3
— Abidjan (base juin 1956)	115,4	122,4	+ 6,1
<i>Indice du coût de la construction :</i>			
— Dakar (base 1951)	172,0	185,0	+ 7,6

Tableau N° 24 : Evolution des salaires minima interprofessionnels garantis horaires dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest (a)

ÉTATS	S. M. I. G. au 1 ^{er} janvier						
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
	Francs c. f. a.						
Mauritanie	20,00	20,00	20,00	20,00	29,00	29,00	29,00
Sénégal	28,10	28,10	28,10	31,00	35,00	40,00	40,00
Soudan	17,25	18,80	18,80	21,00	27,00	27,00	32,00
Guinée	21,00	21,00	21,00	26,00	31,00	31,00	36,00
Côte d'Ivoire	21,00	21,00	25,00	28,20	33,20	37,00	37,00
Haute-Volta	12,25	14,00	15,70	18,00	23,00	23,00	29,00
Niger	11,25	15,50	15,50	18,00	21,00	23,00	24,00
Dahomey	21,00	21,00	21,00	21,00	27,00	34,00	34,00
Togo	17,50	18,75	20,75	22,00	22,00	25,00	27,50

a) Salaires de la première zone dans les professions soumises au régime des 40 heures hebdomadaires, c'est-à-dire l'industrie et le commerce.

6.2. Composition de la circulation fiduciaire.

La répartition par type de coupures du montant de la circulation fiduciaire a confirmé, en 1959, la tendance à l'accroissement relatif des billets de 5.000 francs (22 % de la circulation fiduciaire en 1959), au maintien du montant relatif des billets de 1.000 francs en circulation (44 % en 1959) ainsi que des billets de 100 francs (19 %), tandis que le montant relatif des billets de 500 francs ainsi que des petites coupures a continué à diminuer.

Tableau N° 25 : Répartition par coupures des billets de la B.C.E.A.O. en circulation

COUPURES	1956	1957	1958	1959
Pourcentages du montant total moyen en fin de mois				
5.000	16,35	19,07	20,80	22,07
1.000	44,32	43,44	43,09	44,00
500	7,25	6,87	7,04	6,58
100	20,10	20,70	20,13	19,30
50	5,17	4,70	4,84	4,34
25, 10, 5	6,81	5,22	4,10	3,71
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Cependant, la part des petites et moyennes coupures (500 francs et au-dessous) dans la circulation fiduciaire est considérablement plus élevée dans notre zone d'émission que dans les autres parties de la zone franc à l'exception de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun (*tableau 26*). Cette caractéristique n'est pas sans influence sur le coût d'entretien de la circulation fiduciaire ouest africaine ainsi que nous le relèverons plus loin.

Tableau N° 26 : Répartition de la circulation fiduciaire en divers Etats de la zone franc*

COUPURES	France	Algérie	Madagascar	Afrique Occidentale	Afrique Equatoriale
Pourcentages du montant total en fin de mois					
10.000	70,2	53,0	—	—	—
5.000	18,8	35,0	41,5	22,6	15,9
1.000	9,4	10,0	31,5	44,2	46,8
500	1,4	2,0	10,3	6,8	9,3
100	0,1	—	12,0	18,5	18,1
50	0,1	—	4,0	4,4	5,8

*Au 31 décembre 1959.

Les *billets de 5, 10 et 25 francs* ont continué à être retirés de la circulation au fur et à mesure de leur reversement aux caisses de la Banque Centrale ; leur circulation a donc été se réduisant.

Ces petites coupures ont été remplacées par des *pièces métalliques* de 5 francs (mises en circulation en septembre 1956), de 10 et 25 francs (mises en circulation au milieu de 1957). Leur montant en circulation a augmenté parallèlement au retrait des coupures correspondantes.

Dans l'ensemble, si le montant des signes monétaires (billets et pièces) de 5 et 10 francs a manifesté un certain accroissement, par contre, celui des signes monétaires de 25 francs en circulation continue à diminuer (*tableau 27*).

6.3. *Les mouvements de billets à l'intérieur de la zone d'émission.*

Une des caractéristiques essentielles de toute véritable union monétaire, celle qui est sans doute la plus appréciée du public, est l'unité des signes monétaires.

Les mêmes billets circulent sans aucune entrave de Dakar à Zinder, de Port-Etienne à Abidjan et de Bamako à Lomé.

Cette libre circulation n'est pas seulement virtuelle.

Tableau N° 27 : Billets et pièces de 5, 10 et 25 francs en circulation

COUPURES	31 décembre 1957	31 décembre 1958	31 décembre 1959
	Millions de francs c.f.a.		
Billets			
25 francs	848,6	403,8	269,2
10 francs	472,9	263,8	195,3
5 francs	264,6	227,6	211,6
Total	1.586,1	895,2	676,1
Pièces			
25 francs	295,7	409,9	483,3
10 francs	192,7	320,9	414,9
5 francs	230,7	307,7	381,4
Total	719,1	1.038,5	1.279,6
Billets et pièces			
25 francs	1.144,3	813,7	752,6
10 francs	665,6	584,7	610,2
5 francs	495,5	535,3	593,0
Total	2.305,4	1.933,7	1.955,8

L'absence de toute entrave à la circulation des hommes et des biens, l'unité monétaire connue, pendant près d'un demi-siècle, par les Etats de notre zone d'émission ont permis le développement entre eux d'échanges dont l'importance surprend seulement ceux qui jugent de l'économie ouest africaine selon la « traite des produits ».

Il est vrai que ces « échanges intérieurs » sont moins le fait de grandes entreprises que d'un grand nombre de petits commerçants et travailleurs africains : navétanes du Soudan ou de Guinée cultivant l'arachide sénégalaise, « manœuvres » Mossi des plantations de Basse Côte, chevriers maures poussant leurs troupeaux jusque sur les routes de Côte d'Ivoire, marchands de bestiaux du Soudan ou du Niger, commerçants en poisson séché ou fumé de Mopti ou de Ségou, de kolas de Côte d'Ivoire ou de Guinée, etc.

Ces échanges « intérieurs » de l'immense « marché commun ouest africain » que constituent les Etats de notre zone d'émission se chiffrent déjà à un nombre appréciable de milliards de francs et ne demandent qu'à progresser. Leur règlement ignore les virements bancaires ou postaux et s'effectue à peu près exclusivement par transport matériel de billets.

Tableau N° 28 : Emissions nettes annuelles des agences de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest*

AGENCES	1956	1957	1958	1959	TOTAL
Millions de francs c.f.a.					
Dakar	+3.100,8	+2.281,6	+3.586,4	+5.411,0	+14.379,8
Bamako	—3.480,2	—3.001,4	—3.661,2	—5.133,6	—15.276,4
Conakry	+ 159,2	+ 648,1	+ 723,1	+4.521,5	+ 6.051,9
Abidjan	+3.679,8	+3.140,4	+5.185,5	+1.687,4	+13.693,1
Bobo-Dioulasso	+ 124,9	— 378,7	+ 14,7	— 692,2	— 931,3
Niamey	+1.373,7	+1.325,7	+ 44,6	— 242,8	+ 2.501,2
Cotonou	+ 413,0	+ 929,3	+1.616,0	+1.250,8	+ 4.209,1
Lomé	+ 230,2	+ 359,2	+ 320,9	+ 649,1	+ 1.559,4
Total	+5.601,4	+5.304,2	+7.830,0	+7.451,2	+26.186,8
A déduire :					
Retour dans l'ouest africain de billets échangés à l'extérieur	423,0	1.383,0	1.636,0	2.988,1	6.430,1
Variation annuelle de la circulation fiduciaire	+5.178,4	+3.921,2	+6.194,0	+4.463,1	+19.756,7

*Emissions nettes corrigées des mouvements de billets entre agences.

Les billets mis en circulation à Abidjan peuvent ainsi retourner aux caisses de la Banque Centrale à Bamako ; utilisés en règlement de l'achat du cacao du planteur de Côte d'Ivoire, ils ont servi à celui-ci à payer le bétail ou le poisson acquis du commerçant soudanais ou les salaires dus aux travailleurs Mossi.

Le *tableau 29 (page 78)* présente les mouvements de billets enregistrés par les agences et dépôts de la Banque Centrale, du 1^{er} octobre 1955, date de prise en charge par elle du service de l'émission, au 31 décembre 1959 ; il précise l'excédent des entrées de billets sur les sorties, ou inversement, de chaque type de coupure. Ces données montrent éloquemment que les billets de 1.000 francs sortis des agences d'Abidjan, de Kaolack et Cotonou, prennent en majeure partie le chemin de Bamako ou de Bobo-Dioulasso. Le montant des billets reversés aux caisses de la Banque Centrale à Bamako, durant les quatre dernières années, a dépassé de 15 milliards de francs le montant des sorties (*tableau 28*).

Ce chiffre témoigne de l'extraordinaire circulation des billets à l'intérieur de l'union monétaire ouest africaine. La réorganisation des services de caisse, au fur et à mesure de l'achèvement des installations destinées à les abriter, permettra à notre Banque Centrale d'améliorer sa connaissance des mouvements de billets entre ses agences par des sondages statistiques convenablement effectués. La récente prise en charge de ces opérations à Bamako a déjà donné lieu à une enquête dont les résultats sont en cours d'exploitation. Le développement de ces études permettra, nous l'espérons, d'apprécier avec une précision suffisante, les mouvements inter-Etats des billets, suivant le désir exprimé par les Gouvernements intéressés.

Tableau N° 29 : Mouvements de billets enregistrés par les agences de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
du 1^{er} octobre 1955 au 31 décembre 1959

AGENCES	5.000		1.000		500		100		50	
	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—
Nombre de billets										
Dakar	401.555	—	—	298.141	—	1.017.635	4.861.283	—	4.586.757	—
Kaolack	643.145	—	8.845.763	—	6.605.463	—	8.285.948	—	5.703.924	—
Bamako	195.656	—	—	12.850.420	—	3.629.809	—	22.720.554	—	2.736.542
Conakry	661.788	—	522.765	—	170.226	—	22.993.494	—	—	265.765
Abidjan	54.316	—	15.472.071	—	—	210.603	14.001.509	—	—	1.682.702
Bobo-Dioulasso	205.851	—	—	2.440.538	175.606	—	—	720.084	2.940.600	—
Lomé	123.321	—	892.842	—	1.451.426	—	—	1.546.208	—	4.742.828
Cotonou	146.373	—	2.319.741	—	256.478	—	9.668.858	—	9.761.918	—
Niamey	162.387	—	532.676	—	128.264	—	310.351	—	305.364	—
Zinder	11.017	—	—	100.201	—	7.311	12.797.737	—	5.748.737	—
Total	2.605.409	—	28.585.858	15.689.300	8.787.463	4.865.358	72.919.180	24.986.846	29.047.300	9.427.837
Mouvements compen- sés	2.605.409	—	12.896.558	—	3.922.105	—	47.932.334	—	19.619.463	—
Billets rapatriés	—	1.023.787	1.494.899	—	255.385	—	847.810	—	239.557	—
Variation nette	1.581.622	—	11.401.659	—	3.666.720	—	47.084.524	—	19.379.906	—

N.B. + Excédent de sorties — Excédent d'entrées.

7^{me} PARTIE

L'ADMINISTRATION
DE LA BANQUE CENTRALE

VII. — L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE

7.1. Le Conseil d'administration et le Collège des Censeurs.

Ainsi qu'il a été indiqué au début de ce rapport le *Conseil d'administration* de la Banque Centrale a vu sa composition profondément modifiée par l'ordonnance du 4 avril 1959.

Avec son ancienne composition, le Conseil s'est réuni pour la dernière fois le 7 janvier 1959.

Les délais mis à la désignation de certains représentants au nouveau Conseil ont reporté la première réunion de celui-ci au 8 octobre. Le nombre et l'importance des problèmes soumis à la décision du Conseil l'ont amené à tenir immédiatement une seconde séance le 9 octobre.

Le samedi 21 novembre, le Conseil a tenu sa quatrième réunion de l'année 1959 dans les locaux de l'agence d'Abidjan, dont les nouvelles installations furent inaugurées dans l'après-midi au cours d'une brillante réception honorée de la présence de M. DELAFOSSE, Ministre d'Etat du Gouvernement de la République, qui siégea au Conseil de l'Institut, d'octobre 1955 à 1959.

La composition du nouveau Conseil de la Banque Centrale est donnée en tête du présent rapport.

Lors de sa première réunion, le Président a rendu hommage aux membres de l'ancien conseil que la nouvelle réglementation a eu pour effet d'écarter de nos délibérations. Il a exprimé la reconnaissance qui leur est due, non seulement pour l'intérêt efficace qu'ils ont apporté aux travaux de la Banque Centrale, mais aussi pour avoir su créer au sein du Conseil une tradition de franchise et de courtoisie entre tous ses membres.

Au début de l'année 1960, une modification a été apportée à la composition du nouveau Conseil à la suite de la démission de ses fonctions ministérielles de M. Fernand SALLER, Ministre des Investissements, du Commerce, de l'Industrie et des Mines, qui assurait la suppléance de M. René BASSINGA, Ministre des Finances, Représentant de la République de Haute-Volta à notre Conseil. Le Gouvernement de la Haute-Volta a nommé pour le remplacer, dans ces dernières fonctions, M. Sibiri SALEMBERE, Ministre du Commerce.

L'ordonnance du 4 avril, si elle a pu mettre en harmonie la composition de notre Conseil d'administration avec le nouveau statut des Etats de l'Afrique de l'Ouest, a laissé provisoirement en suspens la révision de la composition du *Collège des censeurs*. La disparition de la Fédération de l'A. O. F. et du Ministère de la France d'Outre-Mer a entraîné la cessation de fonction des deux censeurs les représentant. Le contrôle des opérations de la Banque Centrale a continué à être exercé par les deux autres membres du Collège.

7.2. Les services de la Banque Centrale.

Les opérations de la Banque Centrale ont été exécutées en 1959 par ses huit agences d'Abidjan (Côte d'Ivoire), de Bamako (Soudan), de Conakry (Guinée), de Cotonou (Dahomey), de Dakar (Sénégal), de Lomé (Togo), de Niamey (Niger) et de Ouagadougou (Haute-Volta).

Notre représentation au Niger et en Haute-Volta, jusqu'ici confiée aux agences de la Banque de l'Afrique Occidentale de Niamey et de Bobo-Dioulasso, sous le contrôle de nos directeurs à Cotonou et à Abidjan, est désormais assurée par des directeurs installés en permanence, à Niamey le 15 août et à Ouagadougou le 15 novembre 1959.

Dans ces deux centres, les terrains ont été acquis pour l'édification des installations propres à abriter nos services.

La Banque de l'Afrique Occidentale a continué en 1959 à exécuter pour notre compte les opérations matérielles de l'émission à Bamako, Cotonou, Lomé, Niamey, Bobo-Dioulasso et Conakry jusqu'au 10 octobre 1959, en attendant que l'achèvement des immeubles pourvus des aménagements nécessaires (caveaux, salles de tri, etc.), permette à nos agences de les exécuter elles-mêmes.

Sans attendre l'aménagement complet de notre immeuble d'Abidjan, il a été possible à nos services de s'y installer à partir du 1^{er} janvier 1959 et d'assurer eux-mêmes, désormais, toutes les manipulations d'espèces comme les autres fonctions de la Banque Centrale.

Il a été procédé de même à Bamako, où les services de notre agence fonctionnent depuis le 1^{er} janvier 1960 dans notre nouvel immeuble dont les installations ont été officiellement inaugurées le 6 mai 1960.

A Conakry, dans l'ignorance des décisions du Gouvernement guinéen, l'aménagement de l'immeuble construit sur le terrain acquis par nous à une société privée, a été poursuivi dans la mesure indispensable à une bonne marche des services, et notre agence a pu y fonctionner à partir du 10 octobre 1959 jusqu'à son occupation le 1^{er} mars 1960 par le Gouvernement de la République de Guinée.

La construction de nos immeubles de Cotonou et Lomé s'est poursuivie et nous espérons pouvoir y transférer les services de nos agences au cours de l'année 1960.

Notre Conseil d'administration a pris la décision d'établir à Port-Etienne une agence dont le ressort s'étendra à toute la République Islamique de Mauritanie, où les opérations de la Banque Centrale étaient jusqu'ici contrôlées par notre agence de Dakar.

L'entretien de la circulation fiduciaire a été également assuré, sous la surveillance de nos agences, par quatre « *dépôts de billets* » sis à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta), Zinder (Niger), Kaolack et Ziguinchor (Sénégal). Les dépôts de Kaolack, Zinder et Bobo-Dioulasso sont confiés aux agences locales de la Banque de l'Afrique Occidentale et celui de Ziguinchor à la Paierie de cette ville. La fermeture, en octobre 1958, de la Paierie de Kankan (Guinée) n'a pas permis de lui confier, comme prévu, la gestion d'un dépôt qui aurait facilité l'entretien de la circulation fiduciaire en Haute-Guinée.

Avec l'agrément du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et du Ministère des Finances de la République française, notre Conseil a convenu de confier à la Trésorerie de Mauritanie, dès que son installation matérielle le permettrait, la gestion d'un dépôt de billets à Nouakchott. Il a également pris la décision d'établir à Bouaké (Côte d'Ivoire) un dépôt de billets dont le service serait directement assuré par la Banque Centrale.

Le stage organisé auprès de notre agence de Dakar pour la formation de jeunes africains aux fonctions d'encadrement de nos services s'est achevé. Après deux années d'études théoriques et d'application, nos jeunes stagiaires ont été affectés, en qualité de chefs de section, à nos agences de Bamako, Dakar, Cotonou et Lomé.

7.3. Rapports entre la Banque Centrale et les autres institutions économiques et financières.

Une connaissance aussi complète que possible des diverses actions pouvant affecter l'économie est indispensable à une gestion convenable de l'émission monétaire, et un des premiers rôles dévolus à toute banque centrale est de constituer, pour les pouvoirs publics et les institutions économiques, un conseil financier et économique informé et impartial.

La disparition de la Fédération de l'Afrique Occidentale Française et la transformation du statut politique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ont amené une révision générale de leur organisation administrative, économique et financière.

A cette occasion, la Banque Centrale a été conviée à apporter sa collaboration à la direction des nouvelles organisations ou à assister aux délibérations de leur conseil, afin d'être directement informée de leurs décisions. Il en a été ainsi pour les établissements publics ci-après, constitués en 1959 :

- *Port de commerce de Dakar* (ordonnance du 17 septembre 1959) ;
- *Office des Postes et Télécommunications du Dahomey* (loi du 19 décembre 1959) ;
- *Office des Postes de Mauritanie* (décret du 4 juillet 1959) ;

- *Office des Postes et Télécommunications du Niger* (décret du 4 juillet 1959) ;
- *Caisse d'Epargne du Mali* (loi du 16 novembre 1959) ;
- *Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire* (décrets des 21 octobre et 26 décembre 1959) ;
- *Caisse Nationale de Crédit Agricole de Côte d'Ivoire* (loi du 24 août 1959 et décret du 3 septembre 1959) ;
- *Office des Céréales du Soudan* (loi du 4 décembre 1959).

Le Directeur de notre agence d'Abidjan a été appelé à siéger au *Comité du Commerce Extérieur*, constitué par arrêté du 9 décembre 1959 du Ministre des Finances et du Plan de la République de la Côte d'Ivoire, pour l'étude des problèmes posés par le développement des relations commerciales extérieures.

Cette heureuse association de la Banque Centrale aux institutions économiques et financières de l'ouest africain a continué à se développer en 1960, comme notre prochain rapport en rendra compte.

Le Secrétariat Exécutif de la *Commission Economique pour l'Afrique* des Nations Unies a bien voulu inviter le directeur de notre Service d'Etudes à participer au premier colloque inter-africain sur la planification du développement économique, qui s'est tenu à Addis-Abeba du 30 novembre au 4 décembre 1959. L'occasion nous a été ainsi donnée d'établir de très utiles contacts avec les diverses organisations d'études de l'économie africaine.

En dépit des considérables difficultés dues à la réorganisation générale des services publics ouest africains, la Banque Centrale s'est efforcée de poursuivre sa tâche d'études et d'informations économiques devenue plus utile que jamais si l'on en juge par la croissante demande des « *Notes d'Information et Statistiques* » mensuelles.

8^{me} PARTIE

LES RÉSULTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE 1959

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Situation au 31 décembre 1959

(en francs français)

ACTIF		PASSIF	
Disponibilités en dehors de la zone d'émission		Engagements à vue	
— Monnaies de la zone franc	758.097.269	— Billets et monnaies en circulation	114.979.352.402
— Correspondants en France	3.055.580	— Comptes courants créditeurs	2.428.320.712
— Trésor public, Compte d'opérations	58.518.947.045	Fonds propres	
Disponibilités dans la zone d'émission	93.275.830	— Dotation	1.000.000.000
Effets escomptés	49.980.861.300	— Réserve statutaire (art. 23 des statuts)	1.031.091.923
Effets pris en pension	—	Comptes d'ordre et divers ..	2.159.308.370
Avances à court terme	298.500.000		
Créances résultant du transfert du privilège	9.715.554.616		
Titres de participation et autres immobilisations (moins amortissements)	2.029.272.647		
Comptes d'ordre et divers ..	200.509.120		
	121.598.073.407		121.598.073.407

VIII - LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1959

8.1. Présentation du compte de profits et pertes.

Le *Compte de profits et pertes* (approuvé par le Collège des censeurs, le 16 avril 1960) s'équilibre en recettes et dépenses à *4.146.450.643 francs français*

Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Profits et pertes au 31 décembre 1959

DÉBIT		CRÉDIT	
Francs français			
Entretien de la circulation...	1.343.049.608	Intérêts, commissions et produits divers	4.146.450.643
Redevance sur la circulation.	611.260.706		
Frais généraux - Provisions et charges diverses	1.153.582.378		
Amortissements	138.466.028		
Réserve statutaire (art. 23) ..	900.091.923		
	4.146.450.643		4.146.450.643

8.2. Les produits d'exploitation.

Les produits d'exploitation de l'exercice 1959 s'élèvent à 4.146.450.643 Fr. F. contre 3.971 millions en 1958, soit un accroissement inférieur à 5 % (a) alors que le montant des billets et monnaies en circulation s'est accru de 9,5 % environ.

Cette diminution relative des recettes est due essentiellement à une baisse sensible du taux de rémunération des avoirs extérieurs qui, bien que supérieur au taux d'escompte sur place, a été ramené de 4,89 % à 4,09 %, elle aurait encore été beaucoup plus importante si cette réduction de taux de l'ordre de 17 % n'avait été compensée par une augmentation du montant moyen des avoirs extérieurs de l'ordre de 40 %.

a) *Créance résultant du transfert du privilège.*

Cette créance a été rémunérée au même taux que les années précédentes, soit 2,50 %. Toutefois, son montant s'amortissant au rythme prévu (b), les intérêts perçus ne s'élèvent qu'à 277.397.146 Fr. F. contre 346.793.963 Fr. F.

b) *Intérêts sur fonds déposés au Trésor français.*

Malgré une diminution du taux d'intérêt, aligné sur le taux d'escompte de la Banque de France, soit :

- 4,50 % pour la période allant du 1^{er} janvier au 5 février 1959,
- 4,25 % — — — du 5 février au 23 avril 1959,
- 4,00 % — — — du 23 avril au 31 décembre 1959,

le montant des intérêts sur fonds déposés au Trésor atteint 2.079.769.078 Fr. F. contre 1.754.111.314 Fr. F. Cette augmentation de 18 % environ est due à un relèvement très sensible du solde moyen des dépôts au Trésor.

<u>Années</u>	<u>Solde moyen</u>
1958	35.845 millions Fr. F.
1959	50.775 — —

a) En 1958, l'accroissement par rapport à 1957 avait été de 912 millions, soit 30 %.

b) Montant moyen en 1958 : 13.879.363.726 Fr. F. et en 1959 : 11.103.490.986 Fr. F.

Le *tableau n° 30* montre la progression très sensible des avoirs extérieurs dans le courant du premier semestre et indique que les dispositions de la convention du 29 septembre 1955, obligeant la Banque Centrale à verser au Trésor Public ses disponibilités en francs français excédant ses besoins courants, ont toujours été respectées.

**Tableau N° 30 : Répartition des avoirs en francs métropolitains
de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

EN FIN DE MOIS	Correspondants en France	Trésor public
Francs français		
1959		
Janvier	2.472.501	46.041.532.575
Février	2.718.619	46.824.721.135
Mars	1.952.793	48.105.228.405
Avril	4.463.613	49.744.299.993
Mai	3.962.457	54.318.062.413
Juin	6.834.885	58.689.105.398
Juillet	4.885.630	56.381.580.890
Août	5.862.924	56.309.215.150
Septembre	3.282.146	52.021.774.412
Octobre	5.444.918	53.849.960.352
Novembre	7.280.365	56.551.607.769
Décembre	3.055.580	58.518.947.045

c) *Escompte à court terme et moyen terme.*

La masse des crédits accordés sous cette forme a été plus élevée qu'en 1958 (480 milliards Fr. F. contre 412 milliards), mais la durée d'utilisation a été plus courte ; aussi, le montant moyen des crédits utilisés a-t-il été de 47,7 milliards contre 49 milliards.

De ce fait, le produit des opérations d'escompte à court et moyen terme s'est élevé à 1.683.050.418 Fr. F. seulement, soit un chiffre inférieur de 72 millions à celui de 1958. Sur ce montant les commissions d'engagement et agios sur crédits à moyen terme se sont élevées à 95 millions Fr. F. contre 1.588 millions pour les agios à court terme.

d) *Avances en compte courant et à terme fixe.*

Le montant des avances consenties n'a été que de 360 millions Fr. F. contre 418 millions en 1958. Aussi les produits ne s'élèvent-ils qu'à 15.281.606 Fr. F.

e) *Effets pris en pension.*

Aucun crédit n'a été accordé sous cette forme en 1959. Les agios s'élevant à 213.888 francs, et imputés à l'exercice 1959, correspondent à un crédit accordé fin 1958 et dénoué début janvier. En 1959, la cote d'escompte accordée par la Banque Centrale, d'une part, et l'aisance de la propre trésorerie des Banques, d'autre part, ont permis à ces dernières de ne pas avoir à recourir à cette forme de crédit, de prix de revient plus élevé.

**Tableau N° 31 : Variation du portefeuille et des avances
de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

FIN DE MOIS	Effets à court terme	Effets à moyen terme	Effets pris en pension	Avances en c/c et garanties
1959	Francs français			
Janvier	62.040.351.846	3.302.226.600	—	965.700.000
Février	64.217.817.264	3.301.634.000	—	653.400.000
Mars	60.723.793.774	3.211.469.110	—	658.250.000
Avril	56.327.720.220	3.063.339.110	—	105.693.206
Mai	46.623.047.554	2.988.194.000	—	455.400.000
Juin	39.706.410.268	1.382.602.800	—	173.400.000
Juillet	36.104.758.814	2.014.402.800	—	51.000.000
Août	30.258.810.434	2.211.483.000	—	173.400.000
Septembre	27.076.460.636	1.879.712.570	—	298.080.000
Octobre	30.891.466.274	2.385.343.320	—	162.430.000
Novembre	31.458.082.078	2.654.819.430	—	224.400.000
Décembre	47.985.506.170	1.994.905.130	—	298.500.000

f) *Transferts et divers.*

Le montant des recettes à ce titre atteint 90.738.507 Fr. F.

Sous cette rubrique sont notamment comptabilisés :

les commissions de transfert.	47 millions Fr. F.
les intérêts versés par des correspondants	23 millions Fr. F.
des plus-values sur cession d'actif	12 millions Fr. F.

Sur 4.146 millions de produits, la Banque Centrale a encaissé :

dans sa zone d'émission.	1.758 millions Fr. F.
en France.	2.388 millions Fr. F.

Cette répartition fait ressortir non seulement l'importance du financement extérieur que l'économie ouest africaine a pu obtenir, mais aussi combien le coût des crédits consentis à celle-ci par la Banque Centrale est demeuré modéré, puisqu'il n'atteint que 3,34 % en moyenne, comparé notamment au taux pratiqué par la Banque de France.

Par ailleurs, le montant des produits encaissés en France étant fonction du taux d'escompte de la Banque de France, qui en 1959 est encore resté très supérieur à celui pratiqué par la Banque Centrale mais a été peu à peu diminué, le maintien de ressources aussi importantes au profit des exercices futurs est incertain. Cette précarité doit inciter à une gestion prudente.

8.3. Les charges d'exploitation.

Avant amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier, les charges courantes d'exploitation se sont élevées à 3.107.892.692 Fr. F. Ce chiffre n'est toutefois pas comparable à celui de l'année précédente en raison notamment du mode de comptabilisation différent des dépenses faites pour l'entretien de la circulation.

a) Entretien de la circulation.

Faute de ressources propres suffisantes pour régler le matériel d'émission transféré le 1^{er} octobre 1955 par la Banque de l'Afrique Occidentale et le 1^{er} octobre 1957 par le Trésor, ou reconstitué en partie par les commandes passées après ces deux dates, la Banque Centrale avait été obligée d'inscrire à l'actif de son bilan sous la rubrique « matériel d'émission transféré » la valeur du matériel d'émission non couverte par ses fonds propres.

En contrepartie figuraient au compte de profits et pertes :

- sous la rubrique « entretien de la circulation » le prix de revient des billets et monnaies utilisés au cours de l'exercice et les frais de transport et d'assurance des fonds mis en place dans l'année ;
- sous la rubrique « amortissement du matériel d'émission transféré » l'excédent de recettes ayant pu être consacré à l'amortissement du matériel d'émission en stock.

Les recettes de l'exercice étant suffisantes pour couvrir les dépenses engagées en 1959 pour entretenir la circulation au cours de cette même année, d'une part, et amortir ou reconstituer les stocks existants, d'autre part, le poste « matériel d'émission transféré » ne figure plus au bilan établi à la date du 31 décembre 1959.

Par voie de conséquence, ont été inscrites au Compte de profits et pertes de 1959, sous la rubrique « entretien de la circulation » :

- les sommes consacrées en 1959 à l'amortissement ou à la reconstitution des stocks de billets et monnaies, soit 681.143.150 Fr. F.,
- les dépenses faites en 1959 pour entretenir la circulation proprement dite, soit 661.906.458 Fr. F.

En conséquence, le montant des dépenses comptabilisées en 1959 sous la rubrique « entretien de la circulation », soit 1.343 millions, est à comparer au chiffre correspondant de 1958, soit 2.316 millions (a).

a) Entretien 969 ; amortissement 1.347.

Les dépenses faites en 1959 pour l'entretien proprement dit de la circulation se décomposent comme suit :

- les frais accessoires du service de l'émission (frais de transport terrestre, maritime et aérien, assurances, matériels divers : caisses, plombs, ganses, sacs, imprimés spéciaux, frais d'incinération) se sont élevés à 61.401.670 Fr. F. ;
- le prix de revient des monnaies et billets émis a été de 600.504.788 Fr. F.

L'entretien de la circulation a exigé l'émission des monnaies et billets suivants :

<u>Billets :</u>	<u>Nombre de coupures nouvelles</u>	
	<u>1958</u>	<u>1959</u>
Billets de 5.000 francs	1.108.900	1.298.281
Billets de 1.000 —	16.217.600	11.198.007
Billets de 500 —	9.744.500	6.296.727
Billets de 100 —	67.866.400	49.818.863
Billets de 50 —	46.755.600	31.836.483
<u>Monnaies métalliques :</u>		
Pièces de 25 francs	4.636.800	3.206.400
Pièces de 10 —	11.900.000	9.400.000
Pièces de 5 —	14.110.000	13.035.000

Les monnaies métalliques ne s'usant pratiquement pas, les pièces en circulation n'ont guère à être remplacées et celles mises en circulation en 1958 se sont substituées à des billets ; la diminution du nombre de pièces mises en circulation en 1958 est donc normale.

La réduction du nombre de billets mis en circulation provient d'un tri plus sévère rendu possible par un renforcement des effectifs du personnel affecté à cette tâche. Un nombre plus important de billets pouvant être remis en circulation a pu être ainsi récupéré par tri des billets reversés aux caisses de la Banque Centrale.

<u>Nombre de billets récupérés au tri</u>		
<u>Coupures de</u>	<u>1958</u>	<u>1959</u>
5.000 . .	6.075.000	6.958.000
1.000 . .	31.935.000	41.566.000
500 . .	4.609.000	7.166.000
100 . .	67.990.000	95.600.000
50 . .	25.587.000	37.184.000

Nous avons relevé plus haut que dans la circulation fiduciaire le montant en « grosses coupures » était proportionnellement plus faible dans notre émission que dans la circulation fiduciaire d'autres parties de la zone franc.

Il en résulte un coût très sensiblement plus élevé du service de l'émission dans l'ouest africain. Compte tenu de la composition théorique des circulations fiduciaires respectives, un million de francs français est représenté par 258 billets, tandis que sa contrevaletur en francs c.f.a., soit 500.000 francs c.f.a., est représentée par 3.527 coupures. Le prix de revient n'étant pas proportionnel à la valeur faciale des billets, le coût d'entretien de la circulation est beaucoup plus élevé en Afrique Occidentale qu'en France, et conduit la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à immobiliser, pour la constitution de stocks de vignettes, des sommes beaucoup plus importantes.

Par voie de conséquence, le service de caisse exige, toute proportion gardée, un personnel beaucoup plus important.

Les services de la Banque Centrale ont en effet manipulé, en 1959, près de 600 millions de billets.

— Reconnaissance, comptage et tri des billets versés. . .	286 millions de coupures		
— Tri des billets restant « à trier » au 31 décembre 1958 .	16	—	—
— Billets prélevés par le public	289	—	—
	591 millions de coupures		

Tableau N° 32 : Versements et prélèvements de billets aux caisses de la Banque Centrale

COUPURES	Versements			Prélèvements	Excédent des	
	Clientèle Ouest Afrique (a)	Autres banques d'émission (b)	TOTAL		Versements	Prélèvements
	Nombre de billets					
5.000	7.242.000	491.000	7.733.000	8.256.000	—	523.000
1.000	50.557.000	468.000	51.025.000	52.754.000	—	1.729.000
500	13.236.000	88.000	13.324.000	13.463.000	—	139.000
100	144.785.000	227.000	145.012.000	145.419.000	—	407.000
50	69.060.000	211.000	69.271.000	69.020.000	251.000	—
Total	284.880.000	1.485.000	286.365.000	288.912.000	—	2.547.000

(a) Trésors publics et banques dans l'ouest africain.

(b) Billets de notre émission échangés à l'extérieur.

b) *Redevance sur la circulation.*

Le montant de la redevance brute, assise sur le montant des billets et monnaies en circulation, s'est élevé à 627.635.706 Fr. F. Toutefois, aux termes de l'article 9 de la convention du 29 septembre 1955, les sommes versées à titre d'impôt sur les bénéfices sont déductibles de la redevance ; une somme de 16.375.000 Fr. F. ayant été réglée sous forme d'impôt (a), le montant des sommes versées à titre de redevance se trouve ramené à 611.260.706 Fr. F.

L'accroissement réel par rapport à 1958 est donc de 55 millions, soit 9,5 % : augmentation du même ordre que celle de la circulation.

c) *Frais généraux. Provisions et charges diverses.*

Ces postes s'élèvent au total à 1.153.582.378 Fr. F.

Sur ce montant, les traitements et salaires du personnel, réglés directement par la Banque Centrale ou remboursés par elle à la Banque de l'Afrique Occidentale, dans le cadre de la convention de louage de services du 22 septembre 1955, s'élèvent au 31 décembre 1959 à 718.098.998 Fr. F.

L'augmentation des charges est due à une augmentation des effectifs, rendue nécessaire par l'ouverture de nouvelles agences (Niamey, Ouagadougou), la reprise du service de caisse à Abidjan, Bamako, Conakry, le volume des billets à trier ou le remplacement d'agents partant en congé de longue durée d'une part, et la hausse continue des prix et salaires d'autre part. Par ailleurs, la mise en place du matériel d'équipement des agences en cours d'installation a entraîné des dépenses exceptionnelles. Des provisions ont dû être enfin constituées, notamment pour le paiement de l'impôt sur les bénéfices, dans la mesure où l'impôt, par suite du décalage entre la date de paiement de la redevance d'une part, et celle de la mise en recouvrement de l'impôt lui-même d'autre part, ne pourra pas être récupéré sur la redevance réglée en 1960, mais seulement sur celle mise en paiement dans le courant du premier semestre 1961.

8.4. Les résultats financiers de l'exercice.

L'excédent des produits d'exploitation sur les charges courantes s'élève à 1.038.557.951 Fr. F. (b).

Cette somme a été utilisée à concurrence de 138.466.028 Fr. F. à l'amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier. Le reliquat, soit 900.091.923 Fr. F. a été mis en réserve pour respecter les dispositions des articles 23 et 24 des statuts, obligeant la Banque Centrale à financer ses immobilisations et participations sur ses ressources propres.

a) La dépense correspondante a été imputée à « frais généraux ».

b) Si les charges d'entretien de la circulation avaient été comptabilisées sur les mêmes bases qu'en 1958, ce chiffre aurait été porté à 1.718 millions.

Tels que les éléments et les résultats en ont été décrits, les comptes de 1959 se caractérisent par une amélioration de la situation financière de la Banque Centrale, et la poursuite d'un grand effort d'installation dans les divers Etats de la zone d'émission, afin d'y assurer directement et dans de meilleures conditions le service public de l'émission monétaire.

En effet, la Banque Centrale a pu enfin définitivement effacer de sa situation le poste « matériel d'émission transféré » inscrit en 1955 et progressivement amorti année par année, et régler par profits et pertes toutes ses fabrications fiduciaires. En contrepartie de ses billets et monnaies en circulation, elle n'a plus désormais que des avoirs extérieurs et crédits, comme il se doit pour un institut d'émission.

D'autre part, elle a fait face aux dépenses considérables provoquées par le développement de ses services et de ses installations, soit au titre de dépenses d'exploitation, soit pour le financement de ses actifs immobiliers qui se sont accrus en valeur brute, amortissements non déduits, de 1.037 millions Fr. F. au cours de l'exercice 1959.

Le développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest entraînera la poursuite de cet effort en 1960. Compte tenu de la modicité des taux d'intérêt et de commission qu'elle pratique, de l'incertitude sur les produits de ses avoirs extérieurs, la Banque Centrale devra donc poursuivre avec prudence une gestion lui permettant de trouver les ressources nécessaires pour faire face à l'extension d'un service aussi essentiel que celui de l'émission monétaire.

SITUATION

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS

POSTES	1958		1959			
	30 Septembre	31 Décembre	31 Janvier	28 Février	31 Mars	30 Avril
PASSIF	Millions de francs c. f. a.					
Engagements à vue ...	45.058	54.150	62.368	63.570	61.963	60.012
— Billets et pièces en circulation	44.677	53.027	61.284	62.637	60.872	59.092
— Comptes courants créditeurs	381	1.123	1.084	933	1.091	920
Dotation	500	500	500	500	500	500
Réserves Immobilières (art. 23 des statuts)....	—	65	65	65	65	65
Comptes d'ordre et divers	1.882	628	969	990	1.610	1.383
Total.....	47.440	55.343	62.902	65.125	64.138	61.960
ACTIF						
Disponibilités en dehors des territoires d'émission.....	18.618	19.961	23.319	23.677	24.177	25.075
— Monnaies zone franc	350	398	297	264	124	201
— Correspondants en France	1	1	1	1	1	2
— Trésor public son compte d'opérations	18.267	19.562	23.021	23.412	24.052	24.872
Disponibilités en Afrique de l'ouest ..	135	117	179	111	154	260
Crédits à l'économie ..	25.728	34.478	39.470	40.500	37.866	35.352
— Effets escomptés ...	19.074	27.406	32.671	33.760	31.968	29.696
— Effets pris en pension	—	110	—	—	—	—
— Avances à court terme	400	708	545	486	346	104
— Créances résultant du transfert du privilège	6.254	6.254	6.254	6.254	5.552	5.552
Matériel d'émission transféré	627	72	72	72	72	72
Autres immobilisations	420	565	565	565	565	565
Comptes d'ordre et divers	1.912	150	297	200	1.304	636
Total.....	47.440	55.343	62.902	65.125	64.138	61.960

RÉSUMÉE

DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

1959							
31 Mai	30 Juin	31 Juillet	31 Août	30 Septembre	31 Octobre	30 Novembre	31 Décembre
Millions de francs c. f. a.							
57.503	55.141	52.786	50.161	46.242	48.412	50.330	58.704
56.438	53.913	51.115	49.308	45.337	47.296	49.447	57.490
1.065	1.228	1.671	853	905	1.116	883	1.214
500	500	500	500	500	500	500	500
65	65	65	65	65	65	65	516
1.450	1.894	1.647	1.529	2.118	2.445	2.157	1.079
59.518	57.600	54.998	52.255	48.925	51.422	53.052	60.799
27.410	29.624	28.584	28.534	26.426	27.374	28.757	29.640
249	276	391	376	413	446	477	379
2	3	2	3	2	3	4	2
27.159	29.345	28.191	28.155	26.011	26.925	28.276	29.259
157	212	157	71	103	149	99	47
30.607	26.183	24.643	21.880	19.490	21.585	22.113	29.997
24.806	20.544	19.060	16.235	14.478	16.639	17.056	24.990
—	—	—	—	—	—	—	—
249	87	31	93	154	88	199	149
5.552	5.552	5.552	5.552	4.858	4.858	4.858	4.858
72	72	72	72	72	72	72	—
565	565	565	565	565	565	565	1.015
707	944	977	1.133	2.269	1.677	1.446	100
59.518	57.600	54.998	52.255	48.925	51.422	53.052	60.799

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Situation au 31 décembre 1959

(en francs c.f.a.)

ACTIF		PASSIF	
Disponibilités en dehors de la zone d'émission		Engagements à vue	
— Monnaies de la zone franc	379.048.634	— Billets et monnaies en circulation	57.489.676.201
— Correspondants en France	1.527.790	— Comptes courants cré-diteurs	1.214.160.358
— Trésor public, Compte d'opérations	29.259.473.522	Fonds propres	
Disponibilités dans la zone d'émission	46.637.915	— Dotation	500.000.000
Effets escomptés	24.990.430.650	— Réserve statutaire (art. 23 des statuts)	515.545.961
Effets pris en pension	—	Comptes d'ordre et divers ..	1.079.654.185
Avances à court terme	149.250.000		
Créances résultant du trans-fert du privilège	4.857.777.308		
Titres de participation et autres immobilisations (moins amortissements)	1.014.636.324		
Comptes d'ordre et divers ...	100.254.560		
	60.799.036.703		60.799.036.703

ANNEXE 1

LOIS ET CONVENTIONS
INTERESSANT L'ACTIVITÉ DE LA
BANQUE CENTRALE

DÉCISION DU 12 JUIN 1959 RELATIVE A LA MONNAIE

Le Président de la Communauté,

Sur le rapport du ministre chargé de la monnaie et de la politique économique et financière commune,

Vu la Constitution, et notamment son titre XII ;

Vu l'ordonnance n° 58-1254 du 19 décembre 1958 portant loi organique sur le Conseil exécutif de la Communauté ;

En conclusion de la réunion du Conseil exécutif des 4 et 5 mai 1959,

Formule et notifie la décision suivante :

Art. 1^{er}. — Le franc est la monnaie commune des Etats membres de la Communauté.

Art. 2. — L'unité monétaire de chaque Etat est soit le franc, soit une unité monétaire liée au franc par un rapport fixe qui ne peut être modifié que par décision du Président de la Communauté en conseil exécutif.

Art. 3. — Les billets de banque et monnaies métalliques ayant cours légal dans les Etats membres de la Communauté sont librement convertibles entre eux.

Art. 4. — Les mouvements de capitaux entre les Etats membres de la Communauté sont libres.

Art. 5. — Les Etats membres de la Communauté sont représentés au sein d'un conseil supérieur du crédit, auquel sont transférées les attributions précédemment exercées en matière d'organisation bancaire et de réglementation du crédit par le Comité monétaire de la zone franc.

Art. 6. — Les Etats d'Afrique et de Madagascar sont représentés au sein du Comité monétaire de la zone franc, qui continue d'exercer les attributions autres que celles visées à l'article précédent.

Art. 7. — Les Etats d'Afrique et de Madagascar, ainsi que les établissements chargés de l'émission dans ces Etats, sont représentés au sein de la commission de contrôle des banques lorsque celle-ci examine des affaires intéressant lesdits Etats.

Fait à Paris, le 12 juin 1959.

C. DE GAULLE.

ORDONNANCE N° 59-491 DU 4 AVRIL 1959
RELATIVE AU RÉGIME DE L'ÉMISSION
DANS LES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Le Président de la République, Président de la Communauté,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des Finances et des Affaires économiques,

Vu la Constitution et notamment ses articles 78, 79, 91 et 92 ;

Vu l'ordonnance n° 58-1376 du 30 décembre 1958 portant statut de la République togolaise, et notamment son article 31 ;

Vu le décret n° 55-103 du 20 janvier 1955 portant réforme du régime de l'émission en Afrique occidentale française et au Togo ;

Le Conseil d'Etat (commission permanente) entendu,

Le Conseil des Ministres entendu,

Ordonne :

Art. 1^{er}. — *L'Institut d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo, établissement public géré selon les lois et usages du commerce et doté de l'autonomie financière, prend la dénomination de Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.*

Art. 2. — *La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest est administrée par un Conseil présidé par une personnalité nommée par le Président de la République, Président de la Communauté, sur proposition du ministre chargé des affaires communes, en matière de monnaie et comprenant, selon une composition paritaire :*

Un représentant de la République de Côte d'Ivoire ;

Un représentant de la République du Dahomey ;

Un représentant de la République de Haute-Volta ;

Un représentant de la République islamique de Mauritanie ;

Un représentant de la République du Niger ;

Un représentant de la République du Sénégal ;

Un représentant de la République soudanaise ;

Un représentant de la République du Togo ;

Deux représentants du ministre des finances et des affaires économiques de la République française ;

Un administrateur désigné conjointement par les ministres de la République française chargés de la coopération économique et technique avec les Etats de la zone d'émission ;

Deux administrateurs représentant la Banque de France désignés par le gouverneur de la Banque ;

Un représentant du Comité monétaire de la zone franc, désigné par le ministre des finances et des affaires économiques ;

Un représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Camaroun, désigné par le ministre des finances et des affaires économiques ;

Le directeur général de la Caisse centrale de coopération économique.

En cas d'empêchement, chaque membre du Conseil d'administration peut se faire représenter aux délibérations du Conseil par un suppléant désigné pour la durée du mandat du titulaire.

Art. 3. — Les modalités de répartition des versements prévus à l'article 4 du décret n° 55-103 du 20 janvier 1955, déduction faite de la part revenant à la République du Togo, décomptée suivant les dispositions prévues à cet article, seront fixées d'un commun accord entre les Etats intéressés. Cette répartition s'effectuera jusqu'à conclusion de cet accord suivant les règles actuellement en vigueur. Chacun de ces Etats détermine l'affectation de sa quote-part.

Art. 4. — Les dispositions du décret susvisé du 20 janvier 1955 restent en vigueur dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions de la présente ordonnance. Les statuts de l'Institut d'émission approuvés par le décret n° 55-938 du 15 juillet 1955 seront mis en harmonie avec les dispositions de la présente ordonnance par décret en Conseil d'Etat.

Art. 5. — La présente ordonnance sera publiée au « Journal Officiel de la République française » et exécutée comme loi de la Communauté.

Fait à Paris, le 4 avril 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des Finances et des Affaires économiques,

ANTOINE PINAY.

ANNEXE 2

STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

OUEST AFRICAINES

1959

Tableau N° 33 : AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE : Exportations des principaux produits végétaux

PRODUITS		MOYENNES QUINQUENNALES										
		1905-1909	1910-1914	1915-1919	1920-1924	1925-1929	1930-1934	1935-1939	1940-1944	1945-1949	1950-1954	1955-1959
Tonnes												
Arachides	en coque	145.731	225.350	177.739	274.761	443.430	409.465	397.695	19.698	4.233	22.116	7.364
	décortiquées(a)	—	—	22.330	15.290	1.562	13.639	150.648	162.778	178.035	196.397	314.857
	huile	—	1	76	79	585	1.296	3.729	19.095	41.308	75.373	98.642
Amandes de palme.....		30.677	44.296	50.910	55.885	68.325	70.875	77.343	48.059	54.088	78.548	86.707
Huile de palme.....		14.112	17.309	19.898	19.410	23.510	18.327	20.585	10.773	5.375	13.185	13.746
Amandes de karité		42	852	556	141	1.770	1.844	10.051	5.494	9.789	11.882	5.235
Beurre de karité (brut)		23	81	74	372	3.405	3.150	4.612	963	2.916	1.049	1.299
Coprah		295	329	203	89	118	157	350	567	570	699	542
Sésame		322	630	551	599	1.266	713	746	803	439	812	1.666
Café vert		39	38	39	61	208	1.421	11.101	22.718	47.939	68.676	116.334
Cacao en fèves.....		6	31	414	2.586	10.778	28.128	49.871	26.451	36.332	58.374	65.412
Bananes fraîches		52	120	52	432	3.224	17.372	52.688	8.991	30.014	84.818	116.031
Bois		14.879	30.376	19.783	61.067	101.862	51.389	56.826	10.576	51.996	114.881	298.749
Coton égrené		82	189	467	895	3.532	2.493	3.697	2.289	1.593	1.425	1.567
Sisal (b).....		—	10	60	382	606	2.317	4.127	1.274	703	199	67
Gomme arabique.....		3.278	2.736	3.349	3.752	5.297	4.963	5.494	4.526	6.059	4.192	5.329
Caoutchouc naturel.....		3.751	3.138	1.319	808	1.249	189	747	1.774	825	247	11

(a) Aucune exportation avant 1916 — (b) Aucune exportation avant 1914.

Tableau N° 34 : Balance du commerce extérieur des États de l'Afrique de l'Ouest *

Années	Importations	Exportations	Balance (E - I)	Valeur relative de la balance $\frac{E - I}{1/2 (E + I)}$	Couverture des Importations par les exportations
	Millions de francs c.f.a.			Pourcentages	
1949	35.934	28.250	— 7.684	— 24	78,6
1950	43.795	32.493	— 11.302	— 30	74,2
1951	63.667	41.402	— 22.265	— 42	65,0
1952	63.524	42.247	— 21.277	— 40	66,5
1953	57.321	49.518	— 7.803	— 15	86,4
1954	69.269	62.538	— 6.731	— 10	90,3
1955	70.408	57.159	— 13.249	— 21	81,2
1956	69.403	62.410	— 6.993	— 11	89,9
1957	80.423	62.613	— 17.810	— 25	77,9
1958	91.703	76.622	— 15.081	— 18	83,6
1959 (a).....	98.684	80.228	— 18.456	— 21	81,3

* ex A.O.F. y compris Guinée et République du Togo

(a) estimations.

Tableau N° 35 : Prix minimum officiel d'achat au producteur

PRODUITS Lieux d'achat	Campagnes commerciales			
	1956/57	1957/58	1958/59	1959/60
	Francs c.f.a. le kilo			
Arachides en coque :				
Dakar	22,00	22,00	22,00	22,75
Kaolack	21,25	21,25	21,25	22,00
Ziguinchor	20,50	20,50	20,50	21,25
Bamako.....	14,75	14,75	14,75	15,75
Arachides décortiquées :				
Bamako.....	24,00	24,00	24,00	25,50
Maradi	21,50	21,50	21,50	24,00
Zinder	21,00	21,00	21,00	23,50
Cacao :				
Abidjan	70,00	75,00	90,00	95,00
Lomé	78,00	85 00	100,00	100,00
Café (Robusta courant) :				
Abidjan (nu bascule non usiné)	110,00	120,00	115,00	105,00
Lomé	///	///	100,00	100,00

Tableau N° 36 : Production commercialisée de coton

TERRITOIRES	1954-55	1955-56	1956-57	1957-1958	1958-59
Tonnes de coton graine					
Soudan { Office du Niger*	2.923	3.165	2.817	1.810	2.100
{ Culture sèche ..	1.124	1.538	2.600	2.884	3.825
Haute-Volta	891	1.295	2.605	3.490	2.845
Côte d'Ivoire	4.000	3.093	2.811	4.985	2.136
Dahomey	2.294	1.651	2.359	3.278	2.085
Niger	—	—	114	329	913
Togo	5.131	3.434	6.115	5.873	5.850
Total.....	16.362	14.176	19.421	22.649	19.754

* Production commercialisée par l'Office du Niger. - Les cessions à l'artisanat sont estimées à un millier de tonnes environ.

Tableau N° 37 : Sénégal - Production commercialisée d'arachides

CERCLES	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959
Milliers de tonnes d'arachides en coque						
Kaolack	214	195	243	307	389	319
Djourbel	74	32	48	83	99	97
Thiès	90	36	54	103	99	99
Louga	59	31	57	44	68	37
Bas-Sénégal	6	1	4	0,8	3	2
Linguère	9	3	8	5	10	9
Bakel	—	0,2	4	3	4	2
Kedougou	—	3	0,2	0,1	0,2	0,1
Tambacounda	16	14	18	20	23	15
Délégation de Dakar	3	1	0,8	2	1	2
Casamance	67	67	91	97	98	80
Ventes des Sociétés de Prévoyance	14	7	14	12	13	13
Ensemble.....	551	390	542	677	807 (a)	675 (a)

Source : Service de Conditionnement. - (a) Selon les déclarations faites au Groupement d'achat et de répartition des arachides (Groupara), le tonnage commercialisé aurait été de 830.688 tonnes en 1957-1958 et de 709.147 tonnes en 1958-1959.

Tableau N° 38 : Niger : Production commercialisée d'arachides

CERCLES	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960
Milliers de tonnes d'arachides décortiquées						
Niger Est						
Gouré	1,1	2,3	2,3	2,3	1,3	1,0
Zinder	2,6	6,9	4,4	10,5	6,2	3,9
Magaria	30,7	40,9	33,4	37,5	30,4	22,4
Maradi	13,5	21,9	15,8	21,0	19,3	15,2
Tessaoua	7,8	13,5	10,2	15,5	12,4	9,2
Tahoua	1,5	4,9	5,1	4,7	1,8	2,7
Total	57,2	90,4	71,2	91,5	71,4	54,4
Niger Ouest						
Niamey-Dosso-Tillabéry	3,2	7,4	7,9	8,7	8,5	3,2
Total Niger..	60,4	97,8	79,1	100,2	79,9	57,6

Source : République du Niger - Ministère des Affaires économiques et du Plan.

Tableau N° 39 : Opération « Hirondelle » (a)

TRAFFIC	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959
Tonnes					
A - Descente (arachides).					
Niger Ouest	—	6.000	6.500	9.050	8.600
Niger Est	12.350	18.000	20.200	19.600	17.500
Total	12.350	24.000	26.700	28.650	26.100
B-Montée (marchandises)					
Niger Ouest	5.000	7.000	14.000	11.800	8.400
Niger Est	6.150	10.000	13.500	10.900	13.000
Total	11.150	17.000	27.500	22.700	21.400

(a) Inaugurée en 1953, " l'opération hirondelle " assure l'évacuation par route, jusqu'à Parakou, terminus de la voie ferrée dahoméenne aboutissant au port de Cotonou, d'une partie de la production du Niger jusqu'alors totalement évacuée par voie ferrée à travers la Nigeria et, en sens inverse, le transport d'une partie des approvisionnements du Niger. Depuis 1955, l'opération est organisée et son financement assuré par la Caisse de compensation des arachides et des transports du Niger devenue, en 1957, Caisse de stabilisation des prix des arachides et des transports du Niger. Cette dernière a été dissoute en février 1960 ; son activité doit être poursuivie par l'Organisation Commune Dahomey-Niger. (O. C. D. N.).

Tableau N° 40 : Classement par qualité du cacao de Côte d'Ivoire

QUALITÉS	CAMPAGNES								
	1950 1951	1951 1952	1952 1953	1953 1954	1954 1955	1955 1956	1956 1957	1957 1958	1958 1959
	Milliers de tonnes								
Tonnage total	50,7	51,5	77,1	59,0	78,3	72,2	71,6	46,4	62,5
Répartition par qualité :	Pourcentages								
Supérieur	40,3	11,9	10,0	6,0	2,2	4,7	13,6	32,4	68,8
Courant	38,0	61,3	43,1	61,0	65,8	65,0	86,4	65,5	29,2
Limite	21,7	26,8	41,7	33,0	30,9	30,1	—	—	2,0
Hors norme	—	—	5,2	—	1,1	0,2	—	2,1	—
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Service du conditionnement.

Tableau N° 41 : Cacao - Côte d'Ivoire
Ecart entre " le cours de soutien " et le cours de réalisation

CAMPAGNES MOIS	1956 - 1957		1957 - 1958		1958-1959	
	Cours moyen C.A.F.	Ecart pondéré	Cours moyen C.A.F.	Ecart pondéré	Cours moyen C.A.F.	Ecart pondéré
Principale	Fr. métró kg	Fr. c.f.a. kg	Fr. métró kg	Fr. c.f.a. kg	Fr. métró kg	Fr. c.f.a. kg
Octobre	192,14	—13,52	316,73	+43,78	347,53	+ 37,91
Novembre	195,90	—10,73	379,38	+72,73	396,40	+ 61,50
Décembre	193,15	—12,93	365,49	+65,92	384,13	+ 55,61
Janvier	172,71	—22,18	382,01	+73,93	381,93	+ 54,56
Février	169,12	—23,45	409,85	+87,23	361,75	+ 44,82
Mars	167,45	—24,99	390,00	+77,82	387,85	+ 57,37
Avril	189,86	—14,43	396,26	+80,85	380,37	+ 53,78
Mai	196,69	—15,21	—	—	382,65	+ 54,87
Juin (1 ^{re} /15)	—	—	—	—	374,65	+ 51,02
Intermédiaire						
Mai	197,21	— 5,60	458,25	+110,87	—	—
Juin	217,07	+ 0,71	447,55	+105,68	368,59	+ 48,14
Juillet	227,63	+ 4,39	436,72	+100,49	346,81	+ 33,20
Août	268,40	+31,26	423,11	+ 93,86	339,80	+ 29,75
Septembre	313,65	+48,28	370,80	+ 68,52	349,36	+ 34,43
Octobre	307,98	+44,69	427,28	+ 87,67	—	—

Note importante : " L'écart " est affecté du signe — si le cours de réalisation est inférieur au cours de soutien (donc prime à verser par la casse) ; dans le cas contraire, il est affecté du signe + (recette pour la casse).

**Tableau N° 42 : Exportations de cacao en fèves
des pays producteurs de la zone franc**

PRODUCTEURS	1938	1949	1956	1957	1958	1959
Tonnes métriques						
Côte d'Ivoire	52.726	56.130	75.754	66.497	46.334	63.263
Togo	7.633	1.864	4.555	3.100	6.917	8.362
Total	60.359	57.994	80.309	69.597	53.251	71.625
Afrique Equatoriale.....	1.041	1.826	2.946	2.440	2.655	2.905
Cameroun.....	31.030	49.671	45.965	53.480	54.403	53.358
Madagascar	314	304	353	420	322	228
Nouvelles-Hébrides	1.893	—	945	856	921	—
Guadeloupe	134	68	161	47	109	81
Martinique	204	—	120	155	116	156
Divers	—	29	—	—	—	—
Total général	94.975	109.892	130.799	126.995	111.777	128.253
Part de l'Afrique de l'Ouest....	64%	53%	61%	55%	48%	56%

Tableau N° 43 : Exportations de cacao de l'Ouest africain

PAYS	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Tonnes						
Territoires de sortie :						
Côte d'Ivoire	52.704	75.210	75.754	66.497	46.334	63.263
Togo	12.633	14.156	4.555	3.100	6.917	8.362
Total	65.337	89.366	80.309	69.597	53.251	71.625
Destinations :						
France	25.755	21.030	29.880	26.748	25.159	26.902
Afrique du Nord	320	750	1.043	680	535	662
Etats-Unis d'Amérique	12.909	23.276	19.268	20.495	17.371	14.883
Canada.....	—	150	100	—	—	25
Grande-Bretagne	1.189	651	325	625	—	—
Union Belgo-Luxembourgeoise.	933	250	585	714	150	437
Pays-Bas	12.905	24.714	15.743	10.037	5.272	13.655
Allemagne occidentale.....	2.979	8.447	4.830	3.817	—	2.252
Italie	4.993	5.226	4.887	3.434	905	1.353
Autres pays	3.354	4.872	3.648	3.047	3.859	(a) 11.456

(a) Dont U.R.S.S. : 10.721 tonnes.

Tableau N° 44 : Exportations de cacao en fèves des pays producteurs de la zone franc : Année 1959

Clients \ Producteurs	OUEST AFRICAIN			Afrique Equat.	Came-roun	Mada-gascar (a)	Nouvelles Hébrides	Guade-loupe	Marti-nique	TOTAL	Importance relative des débouchés
	Côte d'Ivoire	Togo	Total								
	Tonnes métriques										%
France	22.252	4.650	26.902	350	19.116	216	800	81	156	47.621	36,9
Autres pays zone franc.....	641	20	661	2.499	99	—	—	—	—	3.259	6,5
Total	22.893	4.670	27.563	2.849	19.215	216	800	81	156	50.880	39,4
Etats-Unis.....	12.621	2.261	14.882	—	5.345	—	—	—	—	20.227	15,7
U.B.L.	276	161	437	—	45	—	—	—	—	482	0,4
Pays-Bas	12.535	1.120	13.655	55	19.434	8	—	—	—	33.152	25,6
Italie	1.353	—	1.353	—	311	—	—	—	—	1.664	1,3
Allemagne Occidentale.....	2.252	—	2.252	—	2.808	—	—	—	—	5.060	3,9
Autres pays	11.333	150	11.483	1	(b)6.200	4	57	—	—	17.745	13,7
Total	63.263	8.362	71.625	2.905	53.358	228	857	81	156	129.210	100,0
	Pourcentages										
Importance relative producteurs	49,0	6,4	55,4	2,3	41,3	0,2	0,7	—	0,1	100	

(a) Non compris Comores (chiffres non parvenus). — (b) Dont U.R.S.S.: 6.081.

Tableau N° 45 : Cacao en fèves : Importations en France

PROVENANCES	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Tonnes métriques						
Etranger	10.834	10.609	8.963	11.616	8.211	8.109
Pays de la zone franc	40.132	33.090	42.719	47.943	47.709	48.119
Total	50.966	43.699	51.682	59.559	55.920	56.228
dont :						
Côte d'Ivoire	19.166	18.491	25.178	26.561	19.731	22.180
Togo	4.705	2.507	1.937	2.336	3.113	4.640
Afrique Equatoriale	772	243	285	295	517	519
Cameroun	14.335	10.723	13.983	17.412	23.104	19.819
Ghana				5.400	6.380	4.753
Nigéria.....	6.467	8.295	5.104	4.509	408	2 63
Autres terr. brit. Afr. (côte occ.).....				25	—	—
Brésil	2.738	642	666	179	392	43
Pourcentages						
Part de la zone franc	79	76	83	80	85	86
Part de l'Afrique de l'Ouest.....	47	48	52	49	41	48

Source : Statistiques du commerce extérieur de la France.

Tableau N° 46 : Cours moyens mensuels du cacao

Mols	ABIDJAN (a)	LE HAVRE		LONDRES	NEW YORK
	C.A.F. Europe	Côte d'Ivoire	Togo	1 ^{er} terme	Accra disponible
	Fr. c.f.a./kg	Francs/kg		Sh/cwt	Cts/lb
CAMPAGNE 1957-1958					
Octobre 1957.....	158,37	328,25	332,25	277	35,85
Novembre —	189,69	384,00	389,00	320	41,59
Décembre —	182,75	385,00	389,20	322	40,53
Janvier 1958.....	191,01	397,75	400,00	323	41,60
Février —	204,93	437,50	443,00	352	44,81
Mars —	195,00	424,20	431,80	338	43,00
Avril —	198,13	421,00	431,25	340	43,13
Mai —	229,13	454,75	464,00	371	47,72
Juin —	223,78	486,20	493,00	383	48,94
Juillet —	218,36	467,50	475,50	355	48,00
Août —	211,56	465,50	473,50	349	46,66
Septembre —	185,40	429,00	437,80	328	43,53
CAMPAGNE 1958-1959					
Octobre 1958.....	173,77	382,00	391,00	287	37,94
Novembre —	198,20	414,00	422,00	335	43,72
Décembre —	192,07	407,80	413,40	318	40,95
Janvier 1959.....	190,97	407,75	412,75	295	37,16
Février —	180,88	380,75	386,00	278	36,47
Mars —	193,93	400,40	406,00	287	38,28
Avril —	190,89	397,25	403,25	288	37,48
Mai —	190,78	399,25	405,25	290	37,59
Juin —	185,74	389,40	396,00	289	37,25
Juillet —	173,40	373,25	381,25	274	36,69
Août —	169,90	370,00	378,60	273	37,56
Septembre —	174,41	372,75	381,75	268	37,84
CAMPAGNE 1959-1960					
Octobre 1959.....	170,47	356,25	364,25	258	37,28
Novembre —	165,91	353,00	357,60	258	34,22
Décembre —	152,31	327,00	329,00	237	30,88
Janvier 1960.....	146,76	314,00	316,00	233	29,85
Février —	144,75	313,40	316,20	222	28,67
Mars —	140,78	300,50	304,75	214	27,63

a) Prix communiqués par le Comité de Cotation d'Abidjan. Récolte principale d'octobre à avril inclus pour la campagne 1957-58 (mai inclus pour 1959-60). Récolte intermédiaire de mai à septembre inclus.

Tableau N° 47 : Cours moyens mensuels du café

Mois	ABIDJAN		LE HAVRE			NEW YORK	
	Cours marché local	Parité cours français (a)	Côte d'Ivoire Robusta Ct		Rio type 6 de N. Y.	Côte d'Ivoire	Santos 4 disponible
			Disponible	Terme			
CAMPAGNE 1957-58	Fr. c.f.a./kg		Francs/kg			Cts/lb	
Octobre 1957	123,52	120,02	348,75	335,60	358,50	34,5	54,0
Novembre —	128,95	124,58	353,25	348,50	360,00	34,3	55,3
Décembre —	134,32	125,51	367,20	353,75	366,20	34,3	55,3
Janvier 1958	135,73	123,30	371,00	358,60	371,00	34,7	55,3
Février —	146,20	139,15	388,50	375,00	373,50	37,8	54,0
Mars —	135,63	138,32	389,00	373,25	375,40	38,1	54,0
Avril —	140,40	136,00	382,25	368,40	368,00	36,7	52,4
Mai —	144,86	139,71	389,50	373,70	365,00	36,7	50,5
Juin —	148,15	143,78	399,60	381,00	370,80	37,4	48,7
Juillet —	147,96	142,91	399,25	383,40	362,25	38,7	46,5
Août —	142,68	144,34	397,00	379,00	356,25	38,5	45,7
Septembre —	134,35	133,40	395,60	382,25	351,60	37,9	44,3
CAMPAGNE 1958-59							
Octobre 1958	128,45	125,05	375,50	349,20	341,50	36,5	44,3
Novembre —	122,79	119,55	357,75	347,50	334,50	33,1	43,5
Décembre —	118,11	108,88	357,60	354,40	330,00	30,4	41,5
Janvier 1959	115,78	114,89	347,50	342,00	340,50	29,6	40,9
Février —	116,00	115,00	333,00	336,25	328,25	28,0	39,2
Mars —	116,10	112,42	341,20	349,50	322,80	28,5	37,2
Avril —	118,27	115,75	351,75	353,80	312,00	28,6	37,4
Mai —	115,17	112,52	344,75	347,25	308,25	28,5	36,9
Juin —	115,14	113,50	342,80	348,25	305,80	27,9	36,3
Juillet —	115,95	114,23	349,50	349,25	302,00	27,5	36,8
Août —	115,20	113,26	349,00	348,75	304,20	27,1	35,5
Septembre —	115,00	112,34	351,00	347,60	316,75	26,8	34,8
Octobre —	115,00	111,95	348,00	341,75	318,00	25,0	35,3
Novembre —	—	115,97	350,00	345,50	319,20	23,8	36,7
Décembre —	105,47	115,44	347,00	342,00	320,00	22,7	35,8
CAMPAGNE 1959-60							
Janvier 1960	105,55	117,37	343,30	336,75	323,00	21,9	36,4
Février —	106,00	113,00	339,80	337,00	339,60	21,4	37,1
Mars —	108,15	—	339,25	337,00	344,00	20,0	37,0

(a) D'après le Comité de Cotation d'Abidjan.

Tableau N° 48 : Exportations de café vert des pays producteurs de la zone franc : Année 1959

Producteurs Clients	OUEST AFRICAÏN			Afrique Equat.	Came- roun	Mada- gascar (a)	Nouvelle- Calédonie	Nouvelles Hébrides	Océanie	Guade- loupe	Marti- nique	TOTAL	Importance relative des débouchés
	Côte d'Ivoire Dahomey	Guinée	Togo										
	Tonnes métriques												%
France	61.007	12.626	10.583	4.725	22.792	31.538	1.425	257	80	296	—	145.329	70,1
Autres pays zone franc..	21.561	736	975	1.377	2.365	—	—	—	—	1	2	27.017	13,0
Total	82.568	13.362	11.558	6.102	25.157	31.538	1.425	257	80	297	2	172.346	83,1
Gde-Bretagne	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—
Etats-Unis ...	20.891	501	—	6	543	2.231	—	—	—	—	—	24.172	11,6
U.B.L.	124	—	—	—	48	195	—	—	—	—	—	367	0,2
Pays-Bas	133	—	—	—	30	31	—	—	—	—	—	194	0,1
Italie	1.422	—	—	—	843	548	—	—	—	—	—	2.813	1,4
Allem. Occ. .	240	1	—	1	30	155	—	—	—	—	—	427	0,2
Autres pays .	549	491	—	35	(b)2.841	3.233	—	—	—	—	—	7.149	3,4
Total	105.930	14.355	11.558	6.144	29.492	37.931	1.425	257	80	297	2	207.471	100,0
	Pourcentages												
Importance re- lative des pays producteurs	51,1	6,9	5,6	3,0	14,2	18,3	0,7	0,1	—	0,1	—	100	

(a) Non compris Comores (chiffres non parvenus). — (b) Dont URSS : 1.160.

Tableau N° 49 : Exportations de café des pays producteurs de la zone franc

PRODUCTEURS	1938	1949	1956	1957	1958	1959
	Tonnes					
Ouest Africain.....	14.479	63.741	131.124	111.864	123.333	120.290
Togo	346	2.029	6.406	6.100	4.562	11.558
Total	14.825	65.770	137.530	117.964	127.895	131.848
Afrique Equatoriale	2.234	2.684	5.893	4.449	5.396	6.144
Cameroun.....	4.251	8.250	17.801	16.894	26.485	29.492
Madagascar (et Comores)	41.204	25.625	52.486	48.321	(c)47.821	(c)37.931
Nouvelle-Calédonie	1.768	815	1.492	2.206	1.055	1.425
Nouvelles-Hébrides	627	198	293	279	236	257
Océanie	76	7	331	243	152	80
Guadeloupe	326	166	383	64	196	297
Martinique	34	16	2	9	5	2
Divers	(a) 431	(b) 5.370	—	—	—	—
Total général	65.776	108.901	216.211	190.429	209.241	207.476
Part de l'Afrique de l'Ouest ...	23%	60%	64%	62%	61%	64%

(a) Indochine : 426, Réunion : 5 - (b) Somalie : 5.341, Indochine : 29 - (c) Non compris Comores.

Tableau N° 50 : Exportations de café de l'Ouest africain

PAYS	1954	1955	1956	1957	1958	1959
	Tonnes					
Territoires de sortie						
Guinée	6.063	9.310	11.103	9.660	10.264	14.355
Côte d'Ivoire	88.292	84.796	118.721	101.205	112.505	104.671
Dahomey	545	933	1.291	996	461	1.259
Autres	10	20	9	3	103	5
Total	94.910	95.059	131.124	111.864	123.333	120.290
Togo	4.086	3.854	6.406	6.100	4.562	11.558
Ensemble	98.996	98.913	137.530	117.964	127.895	131.848
Destinations						
France	60.521	64.983	82.749	78.351	84.376	84.216
Algérie	18.623	18.555	23.017	18.781	21.641	20.969
Tunisie	460	575	429	437	731	392
Maroc	2.724	3.767	5.544	4.531	1.521	1.579
Autres pays zone franc	1.399	30	—	50	286	332
Pays-Bas	275	50	125	—	15	133
Italie	280	10	1.374	1.577	584	1.422
Etats-Unis d'Amérique	13.854	10.289	23.446	13.397	18.261	21.392
Autres pays	860	654	846	840	480	1.413

Tableau N° 51 : Café vert : Importations en France

PROVENANCES	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Tonnes métriques							
Etranger	78.938	57.920	62.116	49.717	48.878	40.808	47.043
Pays de la zone franc	84.850	110.753	122.113	132.604	132.685	148.238	149.731
Total	163.788	168.673	184.229	182.321	181.563	189.046	196.774
dont :							
<u>Zone franc</u>							
Ouest Africain	37.079	55.450	64.365	69.951	73.895	77.268	76.831*
Togo	2.334	2.885	3.751	5.508	6.106	4.165	10.498
Afrique Equatoriale	1.915	2.999	3.827	3.845	4.014	4.220	3.846
Cameroun	7.793	9.396	13.321	14.303	14.515	24.452	24.345
Madagascar	33.936	37.626	34.879	36.798	31.779	36.163	32.214
<u>Etranger</u>							
Brésil	65.743	49.442	45.478	38.166	36.147	33.540	39.397
Haïti	3.797	3.353	4.824	3.620	3.404	1.608	92
Colombie	1.572	1.507	1.860	908	628	860	798
Vénézuéla.....	341	895	1.871	905	159	25	846
Equateur	515	577	1.404	1.528	824	1.749	1.505
Indonésie	1.633	322	1.684	1.273	4.748	446	22
Ethiopie et Erythrée	254	242	861	580	967	1.079	1.074
Congo Belge.....	1.421	—	1.193	545	748	682	890
Pourcentages							
Part de la zone franc	52	66	66	73	73	78	76
Part de l'Afrique de l'Ouest....	24	35	37	41	44	43	44

* Dont Guinée : 13.248 tonnes.

Source : Statistiques du commerce extérieur de la France.

Tableau N° 52 : Classement par qualité du café de Côte d'Ivoire

QUALITÉS	CAMPAGNES								
	1950 1951	1951 1952	1952 1953	1953 1954	1954 1955	1955 1956	1956 1957	1957 1958	1958 1959
	Milliers de tonnes								
Tonnage total	58,8	53,0	51,7	93,5	97,2	116,0	105,3	100,9	106,2
Répartition par qualité :	Pourcentages								
Extra-Prima, Prima, Supérieur	3,0	2,4	1,3	1,8	1,2	4,8	11,4	54,4	18,4
Courant	79,5	55,4	39,8	43,3	27,5	68,7	83,6	41,7	73,5
Limite	17,5	42,2	55,6	52,4	69,1	17,8	0,6	0,6	2,4
Triages et brisures	—	—	3,3	2,5	2,2	8,7	4,4	3,3	5,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Service du Conditionnement.

Tableau N° 53 : Bananes : Importations en France

PROVENANCES	1954	1955	1956	1957	1958	1959
	Tonnes					
Pays de la zone franc	275.120	267.056	262.096	305.367	351.237	341.222
Etranger	1.928	4.253	3.882	3.999	355	161
Total	277.048	271.309	265.978	309.366	351.592	341.383
dont : Ouest Africain	91.552	93.025	78.774	80.358	99.448	34.564
Guinée						25.315
Cameroun						50.646
Guadeloupe						103.956
Martinique						125.615
Iles Canaries						—
	Pourcentages					
Part de la zone franc	99	98	99	99	100	100
Part de l'Ouest Africain	33	34	30	26	28	18

Source : Statistiques du Commerce Extérieur de la France.

Tableau N° 54 : Consommation de produits pétroliers (*)

PRODUITS	1957	1958	1959	Variation	
				1958/1957	1959/1958
	Milliers de m ³ ou tonnes			Pourcentages	
Essence automobiles (m ³)	281,8	302,3	316,7	+ 7,2	+ 4,8
Gas-Oil (m ³)	99,4	114,5	124,7	+ 15,1	+ 8,9
Diesel-Oil (T.)	15,6	22,1	28,9	+ 41,6	+ 30,6
Fuel-Oil (T.)	86,0	93,8	103,4	+ 9,1	+ 10,2
Pétroles (m ³)	90,5	98,2	101,2	+ 8,5	+ 3,0

(*) Ensemble de l'ex-A.O.F. et du Togo.

Tableau N° 55 : Vente d'énergie électrique

ETATS	1957	1958	1959	Variation	
				1958/1957	1959/1958
	Milliers kw/h			Pourcentages	
Mauritanie (a) (b)	228	299	309	+ 31,1	+ 3,3
Sénégal (c)	85.620	95.424	104.278	+ 11,4	+ 9,2
Soudan (b)	8.420	10.092	12.027	+ 19,8	+ 19,2
Guinée (c)	14.897	17.417	17.715	+ 16,9	+ 1,7
Côte d'Ivoire (c)	27.338	34.614	45.036	+ 26,6	+ 30,1
Haute-Volta (b)	3.083	4.849	6.336	+ 57,3	+ 30,7
Niger (b)	3.070	4.640	5.849	+ 51,1	+ 26,0
Dahomey (c)	4.221	5.327	6.502	+ 26,2	+ 22,0
Togo (c)	2.205	2.320	2.730	+ 5,2	+ 17,6
Total (d)	147.300	172.000	197.000	+ 16,8	+ 14,5

(a) Port-Etienne. (b) Energie livrée au réseau. (c) Energie vendue. (d) Energie vendue : évaluation.

Tableau N° 56 : Evolution des prix en France

Indices	DÉCEMBRE				Variation Décembre à Décembre	
	1956	1957	1958	1959	1958/57	1959/58
Indices des prix de gros	Indices base 100 en 1949				Pourcentages	
Indice général	144,3	164,4	166,9	179,2	+ 1,5	+ 7,4
Produits alimentaires	130,0	156,0	161,9	168,4	+ 3,8	+ 4,0
— Vins du Midi	94,2	190,4	172,5	132,5	— 9,4	— 23,2
— Salaisons et charcuterie ..	125,0	148,0	146,0	148,0	— 1,3	+ 1,4
— Conserves de poissons ...	117,0	127,0	139,0	143,0	+ 9,4	+ 2,9
— Conserves de légumes	118,0	121,0	127,0	134,0	+ 5,0	+ 5,5
Produits métallurgiques.....	170,5	188,2	189,9	211,0	+ 0,9	+ 11,1
Matières premières industrielles						
Importées	150,8	157,8	154,1	181,4	— 2,3	+ 17,7
Produits industriels transformés	146,7	159,7	160,3	174,9	+ 0,4	+ 9,1
Fils et tissus	129,7	141,2	125,9	138,4	—10,8	+ 9,9
Indices des prix de vente aux consommateurs						
Véhicules à moteur	148,3	158,6	161,0	167,9	+ 1,5	+ 4,3
— Voitures de tourisme	143,4	152,5	153,5	158,2	+ 0,7	+ 3,1
— Véhicules utilitaires	162,3	176,0	185,0	197,6	+ 5,1	+ 6,8
Machines et outillage pour ex- ploitations agricoles	140,1	150,1	163,5	182,3	+ 8,9	+ 11,5

Source : I.N.S.E.E.

Tableau N° 57 : Prix moyens mensuels sur les marchés internationaux

Mols	Arachides décortiquées (a)			Cacao (b)			Café (c)		
	1958	1959	Variation	1958	1959	Variation	1958	1959	Variation
	L/s par tonne		%	U. S. cents par lb		%	U. S. cents par lb		%
Janvier.....	63-10	60-14	— 4,4	41,5	36,8	— 11,3	55,3	41,5	— 25,0
Février	59-12	62-1	+ 4,1	44,3	35,8	— 19,2	54,0	41,0	— 24,1
Mars	60-11	65-6	+ 7,8	43,7	37,8	— 13,5	55,0	37,8	— 31,3
Avril	61-0	69-17	+ 14,5	42,9	36,8	— 14,2	53,8	37,8	— 29,7
Mai	60-1	71-10	+ 19,1	46,0	37,8	— 17,8	51,3	37,6	— 26,7
Juin	59-1	70-3	+ 18,8	48,3	38,1	— 21,1	48,5	36,5	— 24,7
Juillet.....	58-15	64-19	+ 10,6	48,9	35,8	— 26,8	47,0	37,8	— 19,6
Août.....	56-13	63-5	+ 11,7	46,3	37,0	— 20,1	46,0	36,5	— 20,7
Septembre ...	56-7	65-8	+ 16,1	42,7	38,3	— 10,3	45,0	36,0	— 20,0
Octobre	58-1	66-2	+ 13,9	37,4	35,8	— 4,3	44,1	35,3	— 20,0
Novembre ...	59-0	65-7	+ 10,8	43,8	33,0	— 24,7	44,5	37,2	— 16,4
Décembre....	61-17	69-14	+ 12,7	41,0	30,9	— 24,6	42,3	36,1	— 14,7

(a) Arachides décortiquées de Nigeria, CIF port européen. — (b) Cacao, Accra disponible à New York
(c) Café, Santos n° 4 disponible à New York.

Tableau N° 58 : Indices des prix des denrées et des matières premières

Fin de mois	MOODY'S	REUTER	FINANCIAL TIMES	THE ECONOMIST		
				Ind. Génér.	Allment ^{on}	Métaux
	Base 31-12-1931	Base 18-9-1931	Base 1-7-1952	Base : Année 1952		
Décembre 1955	406,5	494,9	...	96	89,7	108,2
Décembre 1956	441,6	503,2	89,1	98	98,7	95,1
Décembre 1957	395,7	423,8	81,0	87	94,1	68,1
Janvier 1958	391,6	417,0	80,4	85	94,3	66,7
Février —.....	397,2	413,3	79,9	84	94,5	67,0
Mars —.....	399,0	413,5	80,8	85	94,2	68,6
Avril —.....	389,9	410,5	80,3	84	93,8	68,7
Mai —.....	402,7	413,5	80,5	86	97,2	67,9
Juin —.....	397,6	416,0	80,5	85	94,9	70,8
Juillet —.....	405,3	417,0	81,6	85	91,7	70,9
Août —.....	392,8	410,9	79,8	85	92,9	70,3
Septembre —.....	394,2	408,1	78,1	83	87,2	71,5
Octobre —.....	393,0	414,9	80,0	85	87,0	78,0
Novembre —.....	395,8	419,4	80,4	87	89,8	76,1
Décembre —.....	389,2	414,3	79,0	86	88,2	75,9
Janvier 1959	382,1	409,5	78,9	85	84,6	76,6
Février —.....	382,1	407,5	80,3	86	85,3	77,1
Mars —.....	389,8	407,9	82,5	88	85,7	77,4
Avril —.....	390,1	417,7	84,1	90	84,2	76,8
Mai —.....	388,3	418,3	84,0	.	.	.
Juin —.....	386,5	409,2	82,1	.	.	.
Juillet —.....	382,3	409,2	81,8	86	79,4	78,1
Août —.....	386,0	419,1	83,5	89	83,9	78,9
Septembre —.....	378,6	423,4	81,4	90	87,1	78,5
Octobre —.....	389,7	430,9	83,0	92	86,3	84,5
Novembre —.....	381,8	426,4	81,2	90	81,7	81,2
Décembre —.....	375,5	433,9	82,4	92	80,5	84,6
Janvier 1960	381,3	437,9	83,4	92	79,3	84,9
Février —.....	369,9	429,3	81,8	89	78,7	82,3
Mars —.....	381,9	430,1	83,1	89	76,3	83,7

N. B. Indices en fin de mois.

ANNEXE 3

STATISTIQUES
MONÉTAIRES ET BANCAIRES
OUEST AFRICAINES

1959

Tableau N° 59 :
Disponibilités monétaires et contreparties de l'Afrique de l'Ouest
(Zone d'émission B.C.E.A.O.)
1959

POSTES	31 Janvier	28 Février	31 Mars	30 Avril	31 Mai	30 Juin
Millions de francs c.f.a.						
A - DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES						
— des particuliers et entreprises						
Monnaie métallique	1.007	1.034	1.060	1.073	1.084	1.056
Billets	54.203	55.315	53.220	51.326	48.602	45.744
Dépôts à vue en banque .	22.347	24.186	25.160	22.929	24.821	25.166
Dépôts à terme en banque.	1.542	1.539	1.536	1.680	1.711	1.685
Dépôts en C. C. P.	4.749	4.871	4.696	4.575	4.782	4.705
Total	83.848	86.945	85.672	81.583	81.000	78.356
— du Trésor						
Monnaie métallique	149	158	144	145	141	174
Billets	5.925	6.130	6.448	6.547	6.611	6.939
Comptes courants	1.810	2.548	2.535	2.780	3.963	4.393
Total	7.884	8.836	9.127	9.472	10.715	11.506
Total A.....	91.732	95.781	94.799	91.055	91.715	89.862
B - CONTREPARTIES						
Disponibilités hors zone B.C.E.A.O.....	23.319	23.677	24.177	25.075	27.410	29.624
Créances sur le Trésor (a) .	4.749	4.871	4.696	4.575	4.782	4.705
Crédits à l'économie	69.801	70.367	66.321	61.146	62.271	54.187
Différence entre les éléments non retenus du passif et de l'actif des banques et de la B.C.E.A.O.....	-6.137	-3.134	- 395	+ 259	-2.748	+ 1.346
Total B.....	91.732	95.781	94.799	91.055	91.715	89.862

(a) Contre-valeur des dépôts en comptes courants postaux des particuliers et entreprises.

Tableau N° 59 Disponibilités monétaires et contreparties
(Zone d'émission B.C.E.A.O.)
1959

POSTES	31 Juillet	31 Août	30 Septembre	31 Octobre	30 Novembre	31 Décembre
Millions de francs c.f.a.						
A - DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES						
— des particuliers et entreprises						
Monnaie métallique	1.051	1.042	1.048	1.065	1.091	1.178
Billets	45.243	42.313	38.837	39.423	41.188	49.809
Dépôts à vue en banque	24.402	23.974	22.721	22.396	22.966	22.760
Dépôts à terme en banque ...	1.788	1.839	2.201	2.147	2.290	2.072
Dépôts en C. C. P.	5.121	4.869	4.507	4.438	4.856	4.689
Total	75.605	74.037	69.314	69.469	72.391	80.508
— du Trésor						
Monnaie métallique	175	179	171	163	167	174
Billets	6.646	5.774	5.281	6.645	7.001	6.329
Comptes courants	4.301	3.817	4.301	2.263	1.608	1.258
Total	11.122	9.770	9.753	9.071	8.776	7.761
Total A.....	86.727	83.807	79.067	78.540	81.167	88.269
B - CONTREPARTIES						
Disponibilités hors zone de la B.C.E.A.O.....	28.584	28.534	26.426	27.374	28.757	29.640
Créances sur le Trésor (a) ...	5.121	4.869	4.507	4.438	4.856	4.689
Crédits à l'économie	52.051	49.549	48.151	48.964	49.350	59.986
Différence entre les éléments non retenus du passif et de l'actif des banques et de la B.C.E.A.O.....	+ 971	+ 855	— 17	— 2.236	— 1.796	— 6.046
Total B	86.727	83.807	79.067	78.540	81.167	88.269

(a) - Contre-valeur des dépôts en comptes courants postaux des particuliers et entreprises.

Tableau N° 60 : Ressources et emplois des banques de dépôts

A - RESSOURCES

FIN DE MOIS	Dépôts de la clientèle	Dépôts du Trésor	Concours du B.C.E.A.O.	Autres ressources	TOTAL
Millions de francs c.f.a.					
1957					
Janvier	19.429,7	10.534,9	23.493,0	4.420,0	57.877,6
Février	20.313,6	10.841,3	23.362,4	4.144,0	58.669,3
Mars	21.437,9	10.873,8	22.898,9	3.903,9	60.564,5
Avril	20.696,8	9.625,1	22.071,5	4.424,4	56.817,8
Mai	20.526,4	9.563,5	18.886,1	3.950,9	52.926,9
Juin	20.891,8	9.111,5	18.577,5	3.836,4	52.417,2
Juillet	19.346,4	9.092,3	17.377,7	3.940,6	49.757,0
Août	20.011,4	8.899,8	14.151,7	3.537,5	46.600,4
Septembre	19.991,5	8.980,1	12.017,2	4.027,4	45.016,2
Octobre	20.023,2	8.442,9	12.705,4	4.131,0	45.302,5
Novembre	20.860,1	8.668,7	15.092,0	4.365,8	48.986,6
Décembre	20.937,2	8.299,7	21.352,3	4.809,6	55.578,8
1958					
Janvier	21.945,6	9.073,2	26.589,5	5.901,6	63.509,9
Février	22.184,1	8.980,1	27.784,7	5.604,0	64.552,9
Mars	23.134,3	9.181,4	26.954,2	5.477,4	64.747,3
Avril	22.760,5	7.924,3	26.934,3	5.769,2	63.388,3
Mai	22.672,4	7.782,2	23.228,6	5.159,4	58.842,6
Juin	22.733,5	7.994,9	21.951,0	4.266,2	56.945,6
Juillet	21.970,0	7.662,1	20.989,4	3.926,6	54.548,1
Août	22.383,4	7.624,3	18.985,7	5.153,5	54.146,9
Septembre	20.336,5	7.630,1	18.845,4	3.942,9	50.754,9
Octobre	20.544,8	6.773,4	18.754,5	4.076,2	50.148,9
Novembre	22.358,4	6.756,7	20.475,4	5.931,5	55.522,0
Décembre	22.656,6	6.815,7	26.387,8	5.306,0	61.165,9
1959					
Janvier	23.889,5	7.498,9	31.408,4	5.462,0	68.258,8
Février	25.725,1	8.308,4	32.164,5	5.849,0	72.047,0
Mars	26.696,0	7.977,5	30.846,9	6.144,0	71.664,4
Avril	25.609,3	7.827,5	27.867,1	5.276,6	66.580,5
Mai	26.531,6	8.993,3	24.476,5	7.652,5	67.653,9
Juin	26.851,2	9.504,2	20.328,8	4.423,9	61.108,1
Juillet	26.190,2	9.101,3	18.770,1	3.697,6	57.759,2
Août	25.813,6	9.021,1	15.956,6	4.066,4	54.857,7
Septembre	24.921,8	9.386,2	14.202,9	4.508,3	53.019,2
Octobre	24.543,8	6.681,5	16.249,6	4.486,1	51.961,0
Novembre	25.255,9	6.007,3	16.223,5	4.965,1	52.451,8
Décembre	24.832,2	5.823,2	24.660,0	4.569,6	59.885,0

Tableau N° 60 : Ressources et emplois des banques de dépôts

B - EMPLOIS

FIN DE MOIS	Crédits à l'économie	Caisse C.C.P. B.C.E.A.O.	Autres Emplois	TOTAL	Part du concours de la B.C.E.A.O.
	Millions de francs c.f.a.				%
1957					
Janvier	51.457,0	1.795,5	4.625,1	57.877,6	45,6
Février	51.711,1	1.842,5	5.115,7	58.669,3	43,2
Mars	52.805,6	1.460,2	6.298,7	60.564,5	43,4
Avril	50.044,9	1.400,1	5.372,8	56.817,8	44,1
Mai	48.637,2	1.373,1	2.916,6	52.926,9	38,8
Juin	47.097,7	1.497,7	3.821,8	52.417,2	39,4
Juillet	45.233,0	1.547,9	2.976,1	49.757,0	38,4
Août	43.348,1	1.356,9	1.895,4	46.600,4	32,6
Septembre	41.323,8	1.147,1	2.545,3	45.016,2	29,1
Octobre	41.292,4	1.312,7	2.697,4	45.302,5	30,8
Novembre	44.420,2	1.409,7	3.156,7	48.986,6	34,0
Décembre	53.621,5	1.855,3	102,0	55.578,8	40,1
1958					
Janvier	61.115,9	2.279,7	104,3	63.509,9	43,5
Février	63.552,3	2.159,8	(—1.159,2)	64.552,9	43,7
Mars	63.376,6	1.797,8	(— 427,1)	64.747,3	42,5
Avril	61.298,8	1.553,4	536,1	63.388,3	43,9
Mai	58.779,7	1.552,2	(—1.489,3)	58.842,6	39,5
Juin	56.428,5	1.435,4	(— 918,3)	56.945,6	38,9
Juillet	53.826,4	1.647,8	(— 926,1)	54.548,1	39,0
Août	54.649,7	1.335,5	(—1.838,3)	54.146,9	34,7
Septembre	50.505,8	1.274,3	(—1.025,2)	50.754,9	37,3
Octobre	50.499,0	1.594,0	(—1.944,1)	50.148,9	37,1
Novembre	53.205,6	1.776,3	540,1	55.522,0	38,5
Décembre	59.788,0	2.300,6	(— 922,7)	61.165,9	44,1
1959					
Janvier	67.758,9	2.734,6	(— 2234,7)	68.258,8	46,3
Février	68.550,7	2.256,0	1.240,3	72.047,0	46,9
Mars	64.995,2	2.008,3	4.660,9	71.664,4	47,5
Avril	60.464,7	2.008,3	4.107,5	66.580,5	46,1
Mai	62.026,1	1.764,8	3.863,0	67.653,9	39,5
Juin	53.861,0	1.632,3	5.614,8	61.108,1	37,7
Juillet	51.685,7	1.749,9	4.323,6	57.759,2	36,3
Août	49.135,7	1.611,5	4.110,5	54.857,7	32,5
Septembre	47.747,5	1.305,5	3.966,2	53.019,2	29,7
Octobre	48.560,6	1.385,3	2.015,1	51.961,0	33,5
Novembre	49.051,9	1.266,0	2.133,9	52.451,8	33,1
Décembre	59.441,1	2.203,3	(—1.759,4)	59.885,0	41,5

Tableau N° 61 : CRÉDITS A COURT TERME

Utilisations déclarées à la Centrale des Risques Bancaires de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Groupes (a)	BRANCHES D'ACTIVITÉ	1958				1959 (b)							
		Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Juin	Juillet	Août	Sept.
Millions de francs c.f.a.													
A	Pêche	29	27	26	44	71	91	58	89	74	60	54	42
B	Exploitations forestières	21	20	44	50	51	64	56	54	28	27	32	41
C a	Agriculture	1.086	871	812	1.249	1.201	764	864	1.052	1.107	1.130	1.164	1.171
D	Eau, électricité	90	103	88	84	103	48	47	81	38	72	71	52
E	Mines	313	192	220	261	279	307	317	236	251	507	211	259
F	Matériaux de construction, Génie civil ...	5.090	5.067	4.356	3.863	3.885	3.717	3.431	3.413	2.976	3.150	3.170	2.950
G a	Industries alimentaires	5.515	4.551	4.438	5.320	7.927	8.497	8.325	7.497	6.275	6.161	5.472	3.886
G b	Industries des textiles et du cuir	279	218	176	184	487	423	449	454	290	197	175	160
G c	Industries du bois	40	35	24	32	28	22	22	27	31	30	37	35
G d	Industries des métaux, Mécanique	219	225	195	201	191	202	196	233	348	246	262	249
G e	Industries diverses	190	198	173	174	182	183	186	195	204	210	229	240
H a	Transports	557	777	736	717	708	562	340	371	395	367	384	487
H b	Transit, Manutention	866	867	873	979	926	949	900	804	846	859	865	937
I a	Importateurs-Exportateurs	16.718	17.281	18.674	23.263	26.549	26.238	24.233	22.060	18.169	17.094	16.192	16.800
Ib1 Ib2	Grands magasins, Commerces multiples ..	834	810	842	823	896	823	772	705	640	632	623	707
I b3	Commerces de produits alimentaires	142	146	132	128	317	121	116	139	370	123	119	127
I b4	Commerces de matières premières, Quincaillerie, Machines, Voitures	3.323	3.447	3.345	3.379	3.486	3.132	3.061	3.111	3.008	2.978	3.124	3.221
I b5	Commerces de textiles, Habillement	785	749	633	802	690	626	510	410	346	328	307	333
I b6	Autres commerces spécialisés	536	522	523	500	542	530	480	507	487	458	452	462
I c	Importations, distribution de combustibles ..	2.410	2.344	2.357	2.416	2.673	2.667	2.462	2.602	2.463	2.730	2.698	2.730
I d1	Exportateurs de bananes, fruits	303	215	200	241	251	263	291	287	182	214	238	261
I d2	Exportateurs de café, de cacao	1.250	1.088	2.261	3.064	4.867	5.758	5.417	5.052	4.489	4.250	4.176	3.680
I d3	Exportateurs d'oléagineux	1.479	1.406	1.319	1.536	1.530	1.609	2.511	2.630	1.795	1.437	538	261
I d4	Exportateurs de fibres textiles	11	11	11	136	19	14	10	9	8	7	6	6
I d5	Exportateurs de bois	284	252	256	246	304	295	277	252	278	232	258	285
J	Hôtels, Cafés, Restaurants, Spectacles ..	67	71	66	71	70	63	67	64	83	56	53	52
K	Sociétés immobilières	266	351	252	296	271	261	246	230	223	237	239	235
L a	Organismes de crédit agricole, mutuel, etc	174	179	131	824	1.208	2.394	1.745	1.094	329	223	232	57
L b	Autres organismes de crédit	44	20	18	22	23	24	36	30	18	23	30	44
M	Services divers	84	84	210	294	281	192	187	193	238	334	362	373
Total		43.005	42.127	43.391	51.199	60.016	60.839	57.612	53.881	45.989	44.372	41.773	40.143

(a) Pour la définition des " groupes d'activité " se reporter à la nomenclature insérée dans les " Notes d'informations et statistiques " n° 21, avril 1957.

(b) La centralisation des risques n'a pas été effectuée en mai.

Tableau N° 62 : CRÉDITS A MOYEN TERME

Utilisations déclarées à la Centrale des Risques Bancaires de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Grou- pes (a)	BRANCHES D'ACTIVITÉ	1958				1959 (b)							
		Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Juin	Juillet	Août	Sept.
Millions de francs c.f.a.													
A	Pêche	13	13	13	13	22	14	14	14	14	14	14	14
B	Exploitations forestières	16	16	15	15	—	6	10	10	10	10	10	10
C	Agriculture	690	690	690	702	660	703	665	798	726	760	762	832
D	Eau, électricité	3.434	3.907	3.937	4.136	3.991	4.153	4.175	4.028	4.304	4.235	4.264	4.359
E	Mines	3.079	4.411	4.416	3.827	3.956	3.956	4.478	4.512	4.551	4.483	5.279	5.884
F	Matériaux de construction, Génie civil.	472	487	489	457	439	453	498	518	529	570	616	610
G a	Industries alimentaires	570	571	595	534	508	517	544	481	605	578	576	526
G b	Industries textiles et du cuir	235	237	237	198	294	294	294	289	249	249	249	244
G c	Industries du bois	18	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
G d	Industries des métaux, Mécanique	63	62	62	58	52	52	52	50	45	42	42	42
G e	Industries diverses	198	200	192	233	224	220	230	234	235	233	235	228
H a	Transports	521	520	520	497	521	521	521	521	495	505	505	505
H b	Transit, Manutention	90	88	88	79	79	79	79	78	74	73	73	74
I a	Importateurs-Exportateurs	81	80	72	73	62	61	72	66	61	49	43	41
I b	Importateurs, commerces divers	274	271	277	279	269	246	196	191	160	184	179	149
I c	Importat., distribution de combustibles	321	321	321	285	295	295	295	287	290	270	270	267
I d	Exportateurs	90	91	91	91	94	130	145	161	165	180	155	186
J	Hôtels, Cafés, Restaurants, Spectacles	193	189	186	176	201	192	190	189	177	157	155	151
K	Sociétés immobilières	3.256	3.173	3.263	3.259	3.705	3.717	3.736	3.735	4.146	4.092	4.243	4.248
L	Organismes de crédit	571	553	542	499	610	482	407	396	418	390	377	355
M	Services divers	43	46	47	48	39	49	48	48	27	38	38	38
	Total	14.228	15.940	16.067	15.473	16.035	16.154	16.663	16.620	17.295	17.126	18.099	18.777
	Dont: C. C. C. E.	10.813	12.616	12.652	12.310	12.770	12.883	13.455	13.397	14.116	13.889	14.834	15.516
	Autres établissements	3.415	3.324	3.415	3.163	3.265	3.271	3.208	3.223	3.179	3.237	3.265	3.261

(a) Pour la définition des " groupes d'activité " se reporter à la nomenclature insérée dans les " Notes d'Informations et statistiques " n° 21, avril 1957.

(b) La centralisation des risques n'a pas été effectuée en mai.

**Tableau N° 63 : Dépenses de recherches de pétrole
dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest**

DÉPENSES	1956	1957	1958	1959
Millions de francs c.f.a.				
A - Nature des dépenses				
Travaux	615	1.665	1.870	2.805
Acquisition des biens d'équipement	80	240	290	145
Total	695	1.905	2.160	2.950
B - Financement des dépenses				
Fonds publics	640	1.105	925	1.000
Fonds privés	55	800	1.235	1.950
Total	695	1.905	2.160	2.950

Source : Bureau de recherches de pétrole.

**Tableau N° 64 : Variations nettes annuelles des crédits consentis par la
Caisse Centrale de Coopération Economique pour le financement
des équipements publics et privés**

ANNÉES	INVESTISSEMENTS PUBLICS		SECTEUR PRIVÉ	TOTAL
	Programmes FIDES	Hors programmes		
Millions de francs c.f.a. (a)				
1947	416,4	—	30,9	447,3
1948	1.682,5	265,9	92,9	2.041,3
1949	747,1	— 9,0	369,9	1.108,0
1950	3.295,7	88,8	471,6	3.856,1
1951	4.574,5	381,5	647,7	5.603,7
1952	7.279,9	1.683,7	741,0	9.704,6
1953	4.491,1	1.441,1	209,7	6.141,9
1954	3.457,7	841,3	128,9	4.427,9
1955	1.659,8	982,2	— 250,8	2.391,2
1956	2.750,9	1.299,1	— 240,3	3.809,7
1957	766,0	2.066,2	— 23,1	2.809,1
1958	— 21,9	2.025,5	3.199,0	5.202,6
1959	— 944,0	1.592,2	3.327,3	3.975,5

(a) Les données comptables en francs métropolitains ont été converties à raison de 1,70 franc métropolitain pour 1 franc c.f.a. en 1947 et 1948, de 2 francs métropolitains depuis 1949.

**Tableau N° 65 : Caisse Centrale de Coopération Economique :
Prêts au " Secteur privé "**

ANNÉES	En cours en fin d'année			Variation nette annuelle		
	Etats de l'ex-A.O.F.	Togo	Total	Etats de l'ex-A.O.F.	Togo	Total
Millions de francs c.f.a. (a)						
1947	30,9	—	30,9	30,9	—	30,9
1948	123,8	—	123,8	92,9	—	92,9
1949	493,7	—	493,7	369,9	—	369,9
1950	965,3	—	965,3	471,6	—	471,6
1951	1.590,0	23,0	1.613,0	624,7	23,0	647,1
1952	2.312,7	41,3	2.354,0	722,7	18,3	741,0
1953	2.519,7	44,0	2.563,7	207,0	2,7	209,7
1954	2.639,0	53,9	2.692,6	119,3	9,6	128,9
1955	2.393,3	48,5	2.441,8	— 245,7	— 5,1	— 250,8
1956	2.145,5	56,0	2.201,5	— 247,8	7,5	— 240,3
1957	2.120,4	58,0	2.178,4	— 25,1	2,0	— 23,1
1958	5.319,4	58,0	5.377,4	3.199,0	—	3.139,0
1959	8.304,7	400,0	8.704,7	2.985,3	342,0	3.327,3

(a) Les données comptables, établies en francs métropolitains ont été converties à raison de 1,70 franc métropolitain pour 1 franc c.f.a. en 1947 et 1948, de 2 francs métropolitains depuis 1949.

**Tableau N° 66 : Caisse Centrale de Coopération Economique : Avances consenties
aux Etats de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre des programmes de développement**

ANNÉES	En cours en fin d'année			Variation nette annuelle		
	Etats de l'ex-A.O.F.	Togo	Total	Etats de l'ex-A.O.F.	Togo	Total
Millions de francs c.f.a. (a)						
1947	416,4	—	416,4	416,4	—	416,4
1948	2.060,5	38,4	2.098,9	1.644,1	38,4	1.682,5
1949	2.744,3	101,7	2.846,0	992,8	69,1	1.061,9
1950	6.040,0	101,7	6.141,7	3.295,7	—	3.295,7
1951	10.288,0	428,2	10.716,2	4.248,0	326,5	4.574,5
1952	17.331,4	664,7	17.996,1	7.043,4	236,5	7.279,9
1953	21.574,3	912,9	22.487,2	4.242,9	248,2	4.491,1
1954	24.919,9	1.025,0	25.944,9	3.345,6	112,1	3.457,7
1955	26.524,9	1.079,8	27.604,7	1.605,0	54,8	1.659,8
1956	29.179,5	1.176,1	30.355,6	2.654,6	96,3	2.750,9
1957	29.921,4	1.200,2	31.121,6	741,9	24,1	766,0
1958	29.881,9	1.217,8	31.099,7	— 39,5	17,6	— 21,9
1959	28.914,1	1.241,6	30.155,7	— 967,8	23,8	— 944,0

(a) Les données comptables en francs métropolitains ont été converties à raison de 1,70 franc métropolitain pour 1 franc c.f.a. en 1947 et 1948, de 2 francs métropolitains depuis 1949.

Tableau N° 67 : Caisse Centrale de Coopération Economique :
Avances "hors programmes" F.I.D.E.S. consenties aux collectivités et organismes
publics, ainsi qu'aux Sociétés d'Etat et d'économie mixte de l'ex-A.O.F.

ANNÉES	Capital restant à amortir en fin d'année					Variation nette durant l'année
	Territoires	Communes	Sociétés d'Etat et d'économie mixte	Organismes et Etab ^{ts} Publics	Total	
	Millions de francs c.f.a. (a)					
1947	—	—	—	—	—	—
1948	—	—	—	265,9	265,9	265,9
1949	—	40,0	—	216,9	256,9	30,9
1950	—	92,1	—	253,6	345,7	88,7
1951	—	200,6	199,4	297,2	697,2	351,5
1952	—	283,7	1.136,0	952,8	2.372,5	1.675,3
1953	100,0	323,0	2.160,7	1.226,5	3.810,2	1.437,7
1954	664,5	428,4	2.453,2	1.077,0	4.623,1	812,9
1955	816,7	623,9	2.860,2	1.278,9	5.579,7	956,6
1956	1.134,2	714,0	3.394,5	1.605,4	6.848,1	1.268,4
1957	1.671,5	858,8	4.597,9	1.683,7	8.811,9	1.963,8
1958	2.251,1	869,1	6.007,8	1.566,6	10.694,6	1.882,7
1959	2.938,1	993,3	6.755,1	1.468,2	12.154,7	1.460,1

(a) Les données comptables en francs métropolitains ont été converties à raison de 1,70 franc métropolitain pour 1 franc c.f.a. en 1947 et 1948, de 2 francs métropolitains depuis 1949.

Tableau N° 68 : Caisse Centrale de Coopération Economique :
Avances "hors programmes" F.I.D.E.S. consenties aux collectivités et organismes
publics, ainsi qu'aux Sociétés d'Etat et d'économie mixte de la République du Togo

ANNÉES	Capital restant à amortir en fin d'année					Variation nette durant l'année
	Territoires	Communes	Sociétés d'Etat et d'économie mixte	Organismes et Etab ^{ts} Publics	Total	
	Millions de francs c.f.a. (a)					
1947	—	—	—	—	—	—
1948	—	—	—	—	—	—
1949	—	—	—	—	—	—
1950	—	—	—	—	—	—
1951	—	30,0	—	—	30,0	30,0
1952	—	29,4	—	9,0	38,4	8,4
1953	—	33,2	—	8,6	41,8	3,4
1954	—	42,6	—	27,6	70,2	28,4
1955	—	58,8	—	37,0	95,8	25,6
1956	18,0	64,6	—	43,9	126,5	30,7
1957	110,6	72,1	40,8	5,4	228,9	102,4
1958	148,9	80,5	137,8	4,5	371,7	142,8
1959	163,5	91,2	246,6	2,5	503,8	132,1

(a) Les données comptables en francs métropolitains ont été converties à raison de 2 francs métropolitains pour 1 franc c.f.a.

Tableau N° 69 : Dépôts en comptes courants postaux au Togo (a)

FIN DE MOIS	Titulaires des Comptes				TOTAL
	Comptables publics	Banques et organismes de crédit	Particuliers et entreprises privées	Entreprises publiques	
Avoirs en millions de francs c. f. a.					
1958					
Mai	1,6	0,1	0,4	—	2,1
Juin	7,6	6,8	2,1	0,1	16,6
Juillet	6,7	30,7	3,7	1,0	42,1
Août	5,6	59,5	4,4	1,4	70,9
Septembre	9,3	10,7	8,6	7,6	36,2
Octobre	6,9	8,7	8,5	7,8	31,9
Novembre	8,3	8,9	10,9	9,0	37,1
Décembre	8,3	10,2	17,5	3,1	39,1
1959					
Janvier	14,5	7,5	14,9	7,9	44,8
Février	16,7	9,0	18,9	5,8	50,4
Mars	14,2	8,8	7,1	19,8	49,9
Avril	5,5	8,5	22,0	9,1	45,1
Mai	8,1	8,0	21,8	8,7	46,6
Juin	22,6	8,1	22,3	1,3	54,3
Juillet	29,1	11,6	24,0	2,1	66,8
Août	29,7	12,1	24,4	1,7	67,9
Septembre	37,0	5,9	30,8	1,6	75,3
Octobre	52,1	6,4	29,4	1,3	89,2
Novembre	54,3	10,2	32,0	1,7	98,2
Décembre	0,6	16,3	33,2	2,5	52,6
Nombre de comptes					
Décembre					
1958	5	5	609	4	623
1959	5	5	1.540	14	1.564

Source : Direction des Postes et Télécommunications de la République du Togo.

a) Service ouvert le 1^{er} mai 1958.

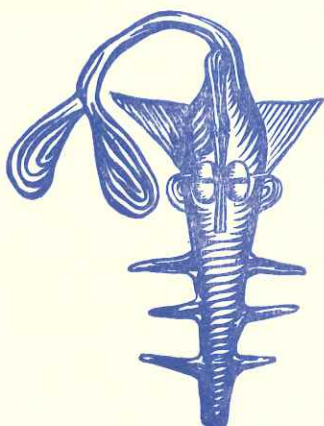
Tableau N° 70 : Billets en circulation en Afrique de l'Ouest (a)

Années	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
Montant en fin de mois. Millions de francs (b)													
1926	676	666	631	592	560	508	492	465	442	443	531	582	549,0
1927	622	621	572	528	491	460	421	403	380	397	523	622	503,3
1928	706	669	623	589	552	494	460	437	426	431	527	622	544,7
1929	670	667	605	563	523	484	453	418	403	423	526	604	528,2
1930	636	615	585	558	509	463	429	402	388	382	393	435	482,9
1931	447	457	454	430	400	375	359	256	242	236	245	273	347,8
1932	274	280	267	264	239	222	196	176	176	174	203	241	226,0
1933	248	235	235	221	206	189	174	166	166	159	173	242	201,2
1934	246	258	236	220	198	181	163	152	151	147	176	243	197,6
1935	307	302	292	248	240	220	208	196	189	189	255	321	247,2
1936	381	378	351	326	310	283	268	247	238	202	318	535	319,8
1937	666	665	650	603	565	512	473	459	446	453	518	726	561,3
1938	766	764	722	691	679	645	607	598	605	585	671	902	686,2
1939	922	965	897	866	841	793	761	792	824	782	824	1.048	859,6
1940	1.144	1.168	1.167	1.116	1.104	1.132	1.108	1.080	1.048	1.023	1.037	1.166	1.107,7
1941	1.306	1.397	1.441	1.424	1.459	1.454	1.464	1.465	1.486	1.544	1.654	1.903	1.499,7
1942	2.265	2.392	2.513	2.643	2.724	2.778	2.842	2.914	3.004	3.172	3.411	3.603	2.855,1
1943	3.831	4.018	4.137	4.193	4.244	4.260	4.207	4.116	4.082	4.094	4.192	4.266	4.136,9
1944	4.360	4.479	4.453	4.365	4.311	4.262	4.247	4.206	4.179	4.164	4.499	4.692	4.351,4
1945	4.878	5.009	5.083	5.060	5.005	4.975	4.963	5.005	5.105	5.176	5.566	6.055	5.156,6
1946	6.391	6.483	6.445	6.423	6.366	6.258	6.167	6.048	5.937	5.940	6.411	7.375	6.353,7
1947	8.052	8.370	8.328	8.255	8.022	7.826	7.602	7.364	7.200	7.102	7.748	9.070	7.911,6
1948	9.791	9.929	10.732	11.236	11.307	11.113	10.790	10.726	10.536	11.209	12.860	17.440	11.472,4
1949	18.641	19.049	19.009	18.212	17.325	16.533	15.873	15.107	14.603	14.283	14.778	18.816	16.852,4
1950	20.384	20.546	20.467	20.305	20.013	18.955	17.947	17.096	16.674	17.096	18.721	22.641	19.237,0
1951	28.331	29.909	29.760	28.726	27.028	25.716	24.597	22.706	22.051	21.669	22.569	25.223	25.691,0
1952	27.907	30.720	31.895	31.221	30.381	28.862	26.934	26.340	25.182	24.679	25.052	28.407	28.131,7
1953	32.999	34.948	34.202	33.332	32.048	30.482	28.613	27.588	26.264	27.278	29.457	36.605	31.151,3
1954	42.313	45.025	45.377	43.349	40.393	37.344	35.632	34.201	32.242	32.241	33.980	38.263	38.363,3
1955	42.147	42.822	41.414	39.984	37.780	35.401	33.804	31.529	30.809	30.208	32.620	37.733	36.354,2
1956	40.711	42.687	42.995	41.089	39.435	37.744	35.809	34.813	34.129	34.095	34.807	42.912	38.436,0
1957	48.121	49.590	48.206	45.956	43.558	41.803	38.745	37.549	36.527	36.622	38.556	46.039	42.606,0
1958 ...	52.300	56.337	54.945	52.838	50.711	48.104	45.740	44.158	43.700	42.564	44.474	51.914	48.982,1
1959 ...	60.129	61.445	59.668	57.874	55.213	52.683	49.889	48.087	44.118	46.068	48.189	56.138	53.291,8

(a) De janvier 1926 à septembre 1955 : Billets en circulation de la Banque de l'Afrique Occidentale. Emissions nettes des Agences d' A. O. F. et du Togo à partir d'octobre 1955.

(b) En francs c. f. a. depuis décembre 1945 : Du 25 décembre 1945 au 18 octobre 1948 : 1 franc c. f. a. = 1,70 franc métropolitain. Depuis le 18 octobre 1948 : 1 franc c.f.a. = 2 francs métropolitains.

STATISTIQUES OUEST AFRICAINES 1959



Index des tableaux statistiques insérés au Rapport d'activité 1959 de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

*

PRODUCTION — EXPORTATION

Page

Arachide

T. 57 — Cours mondiaux (Nigéria).....	119
T. 15 — Production ouest-africaine	47
T. 16 — Prix de vente C. A. F. zone franc	48
T. 35 — Prix au producteur africain	105
T. 37 — Production commercialisée au Sénégal.....	106
T. 38 — Production commercialisée au Niger	107
T. 39 — Opération Hirondelle	107
T. 17 — Exportations arachides et dérivés	49

Banane

T. 53 — Importations en France	117
--------------------------------------	-----

Cacao

T. 57 — Cours sur les marchés mondiaux	119
T. 42 — Production zone franc 1938-1959	109
T. 44 — Exportations zone franc 1959	110
T. 45 — Importations en France	111
T. 18 — Production ouest africaine	52
T. 40 — Classement par qualité, Côte d'Ivoire	108
T. 41 — Ecart entre cours de soutien et de réalisation	108

Café

T. 19 — Production et Consommation mondiales	54
T. 57 — Cours sur les marchés mondiaux	119
T. 49 — Production zone franc 1938-1959	115
T. 48 — Exportations zone franc 1959	114
T. 51 — Importations en France	116
T. 52 — Classement par qualité, Côte d'Ivoire	117
T. 20 — Production ouest africaine	56
T. 50 — Exportations ouest africaines	115

Coton

T. 36 — Production commercialisée	106
---	-----

Energie

T. 54 — Consommation produits pétroliers	118
T. 55 — Vente d'énergie électrique	118

Exportations

T. 34 — Valeur totale 1949-1959	105
T. 33 — Principales exportations 1905-1959	104

BALANCE COMMERCIALE

Importations

T. 34 — Evolution 1949-1959	105
(Voir Règlements extérieurs)	

PRIX — SALAIRES

T. 58 — Indices prix mondiaux	120
T. 56 — Indices prix gros France	119
T. 35 — Prix minimum d'achat au producteur	105
T. 57 — Cours mondiaux arachides - café - cacao	119
T. 24 — Salaire minimum interprofessionnel	73

INVESTISSEMENTS

T. 12 — Investissements étrangers	34
T. 63 — Dépenses de recherches de pétrole	128
T. 10 — Dépenses sur fonds publics français	30
(Voir aussi Banques, Caisse Centrale, B.C.E.A.O.)	

FINANCES PUBLIQUES — TRÉSOR

T. 10 — Dépenses sur fonds publics français	30
T. 9 — Transferts extérieurs	29

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Banques de dépôts

T. 60 — Ressources et emplois	124/125
(Voir aussi Dépôts bancaires, Crédits, Règlements extérieurs.)	

Caisse Centrale Coopération Economique

T. 66 — Avances aux Etats (programmes)	129
T. 67/68 — Avances aux collectivités publiques (hors programmes)	130
T. 65 — Crédits au secteur privé	129
T. 9 — Transferts extérieurs	29

Crédits sociaux

T. 21 — Situation intégrée 1958-1959	62
--	----

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

T. 14 — Crédits sur ressources monétaires	42
T. 61 — Crédits à court terme	126
T. 62 — Crédits à moyen et long terme	127
T. 22 — Accords de réescompte moyen terme	65

MONNAIE

Disponibilités monétaires

T. 6/7 — Evolution générale	17/19
T. 59 — Décomposition et contrepartie (fin de mois 1959)	122/123

Monnaie fiduciaire

T. 23 — Circulation fiduciaire trimestrielle	70
T. 5 — Circulation fiduciaire	16
T. 70 — Billets en circulation	132
T. 5 — Encaisses publiques et privées	16
T. 27 — Circulation petites coupures	75
T. 25/26 — Répartition par coupures	74

Dépôts en banque

T. 28 — Mouvements billets par agence	76
T. 29 — Emissions nettes par agence	78
T. 32 — Mouvements billets avec public	93
T. 1 — Dépôts bancaires	10
T. 2/3 — Répartition des dépôts des particuliers	12
T. 82 — Dépôts en comptes chèques	164

Comptes courants postaux

T. 4 — Dépôts particuliers et entreprises	14
T. 11 — Virements postaux extérieurs	31
T. 69 — Dépôts au Togo	131

RÈGLEMENTS EXTÉRIEURS

T. 12 —	Balance des paiements avec l'étranger	34
T. 9 —	Transferts pour compte Trésor public	29
T. 11 —	Transferts pour compte particuliers et entreprises	31
T. 8 —	Balance des règlements extérieurs	27
	Balance des transferts par agences	36

BANQUE CENTRALE

	Taux des opérations de crédit	68
	Commissions de transfert	68
T. 30 —	Avoirs en francs métropolitains	89
T. 31 —	Portefeuille (réescompte) et avances	90
	Situation au 31 décembre 1959	86/98
	Compte profits et pertes 1959	87
	Situation en fin de mois 1959	96/97
	<i>(Voir Monnaie - Crédit - Règlements extérieurs.)</i>	
